

2024

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS | Page 3 |
| LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES | Page 12 |
| LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES | Page 17 |
| LA COLLECTE DU VERRE | Page 21 |
| LA COLLECTE DES BIODECHETS | Page 23 |
| LA COLLECTE EN DECHETTERIE | Page 25 |
| LA COLLECTE DU TEXTILE | Page 32 |
| COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES | Page 34 |
| REDUCTION DES DECHETS | Page 35 |
| INDICATEURS FINANCIERS | Page 37 |
| ANNEXE 1 : Projet Déchets du mandat | Page 43 |
| ANNEXE 2 : Rapport annuel SLGDO | Page 55 |
| ANNEXE 3 : Rapport annuel synthétique PLPDMA | Page 118 |

SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 571 habitants (population municipale N+1 au 1^{er} janvier 2024)** sur un territoire de **1 237 km² (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1^{er} janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

Population :

| Année | Population municipale N+1 |
|-------|---------------------------|
| 1996 | 29 537 |
| 2000 | 28 536 |
| 2005 | 29 993 |
| 2010 | 28 386 |
| 2015 | 27 921 |
| 2016 | 27 823 |
| 2017 | 27 736 |
| 2018 | 27 618 |
| 2019 | 27 606 |
| 2020 | 27 583 |
| 2021 | 27 563 |
| 2022 | 27 571 |
| 2023 | 27 565 |
| 2024 | 27 571 |
| 2025 | 27 596 |

Selon les chiffres INSEE au 1^{er} janvier 2024, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 596 habitants au lieu de 27 571 habitants (en 2024).

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.

12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.

15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % a 60 ans et plus, 14.2 % a 75 ans et plus).

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire. 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hiérarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits
- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits
- Allonger la durée de vie des produits
- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

LOI AGEC (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) 2020

Sortir du plastique jetable : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

063-20 Mieux informer les consommateurs : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...
Reçu le 14/12/2025

Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

Agir contre l'obsolescence programmée : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

Mieux produire : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

Réduire les déchets (DMA) de -15% d'ici 2030 (par rapport à 2010)

LOI BIODECHETS

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).

ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

Au 31 décembre 2023, Ambert Livradois Forez se situe à ce niveau de performance :

- une réduction des Déchets Ménagers de -9.63 % (hors gravats par rapports à 2010)

PS : en intégrant les gravats, c'est une hausse de 3,59 % qui est observée par rapport à 2010

- un taux de valorisation matière des déchets de 64 %

DECRET 7 FLUX

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 et le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) de trier à la source 7 flux de déchets**, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton (dont papiers de bureaux),
- métal,
- plastique,
- verre
- bois,
- fraction minérale (gravats),
- plâtre,
- textile (pour le 1^{er} janvier 2025)

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

063-200070761 En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans Reçu le 14/12/2025 une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener de 2019 à 2021 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude a amené les élus à se positionner fin 2021 sur cette opportunité et à adopter le projet « Déchets » du mandat (voir Annexe 1).

Loi de finances 2019

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.

Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse.



Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
 - Ordures ménagères : 10 ETP
 - Tri : 10 ETP
 - 6 roues : 2.5 ETP
 - Atelier mécanique : 2 ETP (dont 1 pris en charge financièrement par le budget général du fait de l'entretien de la totalité du parc automobile de la collectivité)
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 3.8 ETP
- Gestion des Biodéchets : 4 ETP (dont 1 VALTOM)
- Traitement ISDND (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 ETP
- Encadrement du service : 4 ETP

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie, et pour le service compostage), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par CDM Intérim. En 2024, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été de **11 000 euros** (7000 € pour la collecte, 3700 € pour le compostage suite à une longue absence, 300 € en déchetterie). L'appel au personnel intérimaire s'est fortement réduit ces dernières années (45 000 en 2017, 36 000 en 2018, 33 000 en 2019, 30 000 en 2020, 47 000 en 2021, 45 000 en 2022, 29500 en 2023). En 2024, des saisonniers ont à nouveau été embauchés sur chacune des déchetteries afin de doubler les postes en cette période de forte affluence, de mi-juillet à fin août. Ces renforts ont pour objectif de mieux accueillir les usagers, et de mieux les guider concernant le tri. L'opération sera reconduite en 2025.

Bâtiments :

Début des travaux pour l'agrandissement des bureaux administratifs (2 extensions distinctes) du service Déchets en mai 2024 pour un montant de 233 000 € HT environ. La recherche de zones de stockage autour du site Anna Rodier est en cours afin de recentrer le stockage du matériel sur le site central Anna Rodier et libérer de l'espace sur la plateforme de compostage de l'ISDND d'Ambert, et permettre de disposer de plus d'espace pour le matériel roulant et non roulant.

Matériel roulant :

- 11 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds ampliroolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 camion grue ampliroll.
- 2 fourgons utilitaire diesel dont 1 avec hayon (acheté en juillet 2022).
- 2 véhicules légers utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique.
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique.
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts ».

230 134 km pour les bonnes à ordures ménagères

- 83 912 km pour les camions ampliroll des déchetteries
- 75 856 km pour les véhicules légers dont 13030 km en véhicules électriques

175104 litres de gazole consommés en 2024Modalités d'exploitation du service :

| Nature de l'activité | Mode de gestion |
|---|-------------------|
| Collecte ordures ménagères | Régie directe |
| Collecte sélective | Régie directe |
| Collecte du verre | Prestation privée |
| Déchetteries | Régie directe |
| Stockage (pour le VALTOM) | Régie directe |
| Quai de transfert (pour le VALTOM) | Régie directe |
| Transport de déchets | Prestation privée |
| Incinération des ordures ménagères (VALTOM) | Prestation privée |
| Tri emballages | Prestation privée |

Chiffres globaux liés aux déchets :

| En tonnes | 2010 | 2018 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Déchets valorisés (recyclage, valorisation énergétique) | | | | | |
| Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchèterie hors non recyclables) | 5 650 | 11 940 | 13287 | 13680 | 14024 |
| Déchets non valorisés* (mis en décharge) | 9 562 | 3 350 | 2646 | 2113 | 2071 |
| TOTAL | 15 212 | 15 290 | 15 933 | 15 793 | 16 095 |
| Taux de valorisation (énergétique et matière) | 37% | 78 % | 83.4 % | 88.8 % | 89.2 % |
| Taux de valorisation matière (= recyclage + valo matière + valo biologique + réemploi) | NC | 45 % | 53 % | 64,9 % | 62.6 % * |

* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les non recyclables de déchetteries

* Le taux de valorisation matière a diminué en 2024 principalement en raison des données transmises par les Eco-organismes, qui sont moins précises, et/ou qui recyclent moins au profit de la valorisation énergétique !

Dépôts 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA. Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
 - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
 - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le quai de transfert accueille désormais la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Les travaux d'extension du casier en cours d'exploitation ont été lancés en 2022. Cette extension d'un volume de 80 000 m³ permettra de stocker environ 56 000 tonnes de déchets non recyclables.

Un nouveau casier amiante a aussi été aménagé fin 2023, celui créé en 2022 étant saturé.

L'avenir du site d'enfouissement est aussi en réflexion au regard de différents paramètres :

- L'arrêté d'exploitation qui prend fin en 2027
- La limitation des tonnages à enfouir pour le Puy de Dôme limité à 100 000 tonnes
- La capacité technique et financière à étendre le site
- ...

Une décision sera prise en 2025 par le VALTOM quant à l'avenir du site pour l'enfouissement.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets. Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif). L'emprise au sol de l'installation sera de 3 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 4500 MWh/an (soit la consommation de 1300 habitants (hors chauffage)). La centrale est en service depuis le premier semestre 2023.

Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.

TABLEAU des APPORTS 2024 de Déchets à l'ISDND d'Ambert :

| | TONNAGE | APPORTEURS |
|--|-------------|---|
| ENCOMBRANTS | 895 | Particuliers du territoire ALF via les déchetteries |
| DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX | 7.32 | |
| TERRE, CAILLOUX | 1867 | Déchetteries |
| DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES | 4469 | Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa, papeterie de Giroux |
| DECHETS D'ASSAINISSEMENT | 8.5 | Unifrax, Veolia Eau |
| DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION | 0 | Vernéa |
| REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE | 1223 | Praxy Issoire |
| AMIANTE (= AES et amiante) | 169 | |

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 14 novembre 2022, la collecte des ordures ménagères a été réorganisée, optimisée.

Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.



- Conformément au règlement de collecte :

- Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE. Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres).
Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
- Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.
Ce sont 1600 villages qui sont desservis par la collecte des ordures ménagères. Dans certains villages il existe même plusieurs points de collecte (donc plusieurs arrêts des camions de collecte). Chaque point de collecte est équipé d'1 ou plusieurs bacs.

- Fréquence de collecte des ordures ménagères : Les ordures ménagères dans les bourgs et les villages sont collectées tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères**. Ce morcellement de l'habitat génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux (peu nombreux) nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.

Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements

063-200070761 sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- Coût de collecte : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 229 euros HT/tonne. Ce montant très élevé s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.
- La réorganisation de la collecte a permis de réduire le kilométrage parcouru annuellement par nos bennes à ordures ménagères de 23 000 km (et de consommer 8000 litres de gazole en moins).
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA.

Résultats / tonnages :

| <i>En tonnes</i> | 2010 | 2018 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Ordures ménagères collectées | 7 166 | 6 223 | 5 536 | 5 055 | 4292 | 3996 |
| | 254 kg/hab | 225 kg/hab | 195 kg/hab | 183 kg/hab | 155.7 kg/hab | 144.8 kg/hab |

Soit une baisse de 6.9 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2023 et 2024. Entre 2010 et 2024, la baisse est de 44 % ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction des déchets vis-à-vis des objectifs réglementaires fixés par l'Etat.

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ (source ADEME, *attention avec population double compte*) :

196 kg/hab/an en France tous types d'habitat

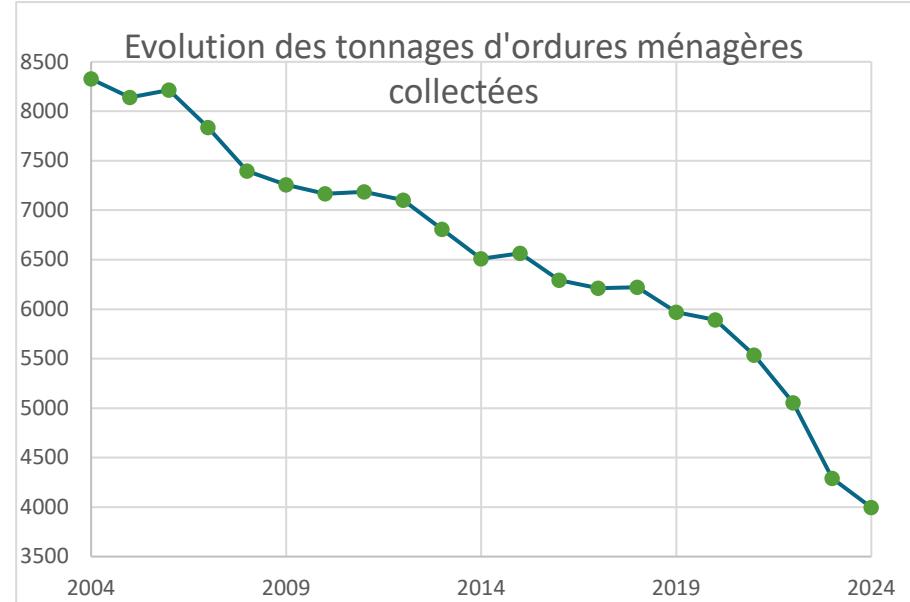
171 kg/hab/an en France en habitat rural

202 kg/hab/an en Auvergne Rhône Alpes tous types d'habitat



AR Prefecture

| Années | Tonnage d'OM | Evolution |
|--------|--------------|-----------|
| 2004 | 8327 | +11,0% |
| 2005 | 8140 | -2,2% |
| 2006 | 8213 | 0,9% |
| 2007 | 7837 | -4,6% |
| 2008 | 7396 | -5,6% |
| 2009 | 7257 | -1,9% |
| 2010 | 7166 | -1,3% |
| 2011 | 7187 | 0,3% |
| 2012 | 7101 | -1,2% |
| 2013 | 6806 | -4,2% |
| 2014 | 6511 | -4,3% |
| 2015 | 6563 | 0,8% |
| 2016 | 6293 | -4,1% |
| 2017 | 6211 | -1,3% |
| 2018 | 6223 | 0,2% |
| 2019 | 5971 | -4,0% |
| 2020 | 5893 | -1,3% |
| 2021 | 5536 | -6,1% |
| 2022 | 5055 | -8,7% |
| 2023 | 4292 | -15,1% |
| 2024 | 3996 | -6.9 % |



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d'ordures ménagères coûte donc environ :

- 216 euros à collecter,
- 15 euros à transporter jusqu'à VERNEA,
- 188 euros à traiter à VERNEA,
- Autres coûts et recettes



COUT Total tonne OM = 529 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **71,8 euros HT /an/hab.**

| HAUSSE TGAP prévue par Loi de finance 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Evolution TGAP Incinération (€/t) | 3 | 8 | 11 | 12 | 14 | 15 |

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, et en 2022, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées (analysées déchets par déchets pour connaître la composition exacte).

063-20 la même caractérisation a été menée en 2024, sur la même période, sur les 4 mêmes tournées.
Reçu le 14/12/2025

La comparaison de ces 3 caractérisations permet de mesurer l'évolution du comportement des usagers vis-à-vis du tri et du compostage, mais aussi de mesurer l'impact de notre politique et des projets par rapport aux objectifs fixés.

Voici un tableau synthétique comparant 2018 à 2024 :

| | 2018 | | | 2024 | | | Evolution en % entre 2018 et 2024 |
|--|------|--------|-----------|------|--------|-----------|-----------------------------------|
| | % | kh/hab | tonnes/an | % | kh/hab | tonnes/an | |
| Déchets alimentaires | 27 | 61 | 1695 | 26 | 39 | 1066 | -37 |
| Emballages et papiers/cartons recyclables | 37 | 84 | 2337 | 15 | 22 | 607 | -74 |
| Verre | 4 | 8 | 218 | 3 | 4 | 115 | -47 |
| Textiles | 5 | 12 | 321 | 5 | 7 | 196 | -39 |
| Déchets à trier en déchetterie | 5 | 11 | 301 | 7 | 11 | 298 | -1 |
| Déchets non recyclables = VRAIES ordures ménagères | 22 | 49 | 1353 | 43 | 62 | 1713 | 27 |
| TOTAL Ordures Ménagères collectées / hab / an | 100 | 225 | 6223 | 100 | 145 | 3996 | -36 |

Actions mises en place en 2024 pour réduire les ordures ménagères collectées :

- Appliquer des mesures pour faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers en contrôlant les déchets présentés à la collecte et en appliquant le règlement de collecte :

Courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif : 105

Sanctions financières :

7 factures d'un montant de 100 € chacune ont été envoyées et acquittées par des contrevenants :

- 3 pour des dépôts d'ordures non triées (récidivistes),
- 4 pour la pollution de bacs de tri sélectif avec des déchets non recyclables.

- Informer les habitants de l'obligation du tri des déchets alimentaires : 14 000 courriers envoyés à chaque foyer (début janvier 2024).
- Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (26% environ en 2024 du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (application de la loi BIODECHETS).

Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).

- Communication et actions de prévention : voir chapitre REDUCTION DES DECHETS
- Signature de la convention « Lutte contre les Déchets abandonnés » avec CITEO pour mobiliser des moyens financiers annuels (69 700 €) pour développer des actions en faveur de cette problématique et d'en profiter pour que les emballages finissent dans le bac jaune.

Objectifs / Projets 2025 :

Renforcement des contrôles effectués dans les bacs ordures ménagères pour sensibiliser, rappeler voire sanctionner l'obligation du tri sélectif.

Continuer à communiquer et sensibiliser tous les publics.

Travailler sur le tri « hors foyer/domicile » et les « déchets abandonnés » :

- Entreprises,
- Manifestations/événements,
- Salles des fêtes,
- Etablissements scolaires,
- Domaine public, aires de repos.

Une nouvelle campagne de caractérisation sera menée au début de l'année 2025 par CITEO pour observer et quantifier la présence des emballages dans les ordures ménagères.

Supprimer les gros points de collecte « historiques » dits « bord de route » qui servent de « déchetteries » à quelques usagers inciviques.

Faire améliorer par un travail avec les communes la qualité des socles pour les points de collecte afin de faciliter le travail et protéger la santé des agents de collecte.

LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

Depuis le 14 novembre 2022, la collecte du tri sélectif a été réorganisée, optimisée.

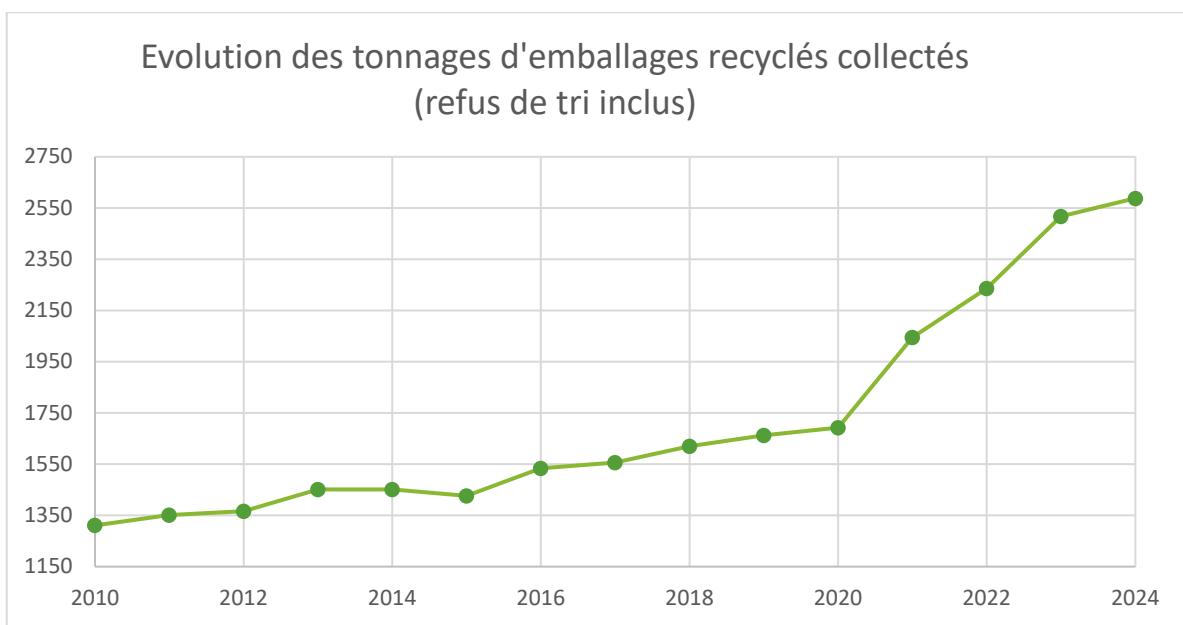
Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs JAUNES.
- Chaque habitant peut bénéficier gratuitement de sacs jaunes pour aider chacun à trier à domicile et transporter son tri jusqu'aux bacs jaunes. Les sacs jaunes sont disponibles en mairie ou en déchetterie. 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- La collecte s'organise comme suit : les bacs jaunes dans les bourgs et les villages sont collectés tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- 4500 bacs jaunes équipent désormais les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, services publics pour collecter les emballages recyclables (2350 bacs jaunes ont été distribués entre le 15/10/22 et le 15/12/22 par les agents du service dans le cadre de la réorganisation de la collecte).
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 143 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au quai du transfert de l'ISDND d'Ambert et déversent leur contenu dans des semi fond mouvant qui sont ensuite transportés au Centre de Tri PAPREC AUVERGNE à Clermont Ferrand. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

| Matériaux triés | Repreneur | Adresse (siège social) |
|-------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Papiers – carton | Papeterie de Giroux | 63880 OLLIERGUES |
| Briques alimentaires | REVIPAC | 75015 PARIS |
| Bouteilles en plastique | VALORPLAST | 75015 PARIS |
| Emballages en acier | ARCELOR MITAL | LA DEFENSE - PARIS |
| Emballages en aluminium | AFFIMET | LA DEFENSE - PARIS |
| Journaux – magazines | Papeterie de Norske Skog Golbey | 88194 GOLBEY |
| Flux développement | CITEO | 75015 PARIS |

| En tonnes | 2010 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Emballages recyclables collectés (refus de tri inclus) | 1 311 46 kg/hab | 1 692 62 kg/hab | 2045 74 kg/hab | 2236 81 kg/hab | 2517 91 kg/hab | 2588 94 kg/hab |

Soit une augmentation de 2.8 % des tonnages de TRI collectés entre 2023 et 2024.



Il reste encore environ 22 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères ! SOIT 607 tonnes par an

Ambert Livradois Forez = 65 kg/hab/an d'emballages recyclables recyclés en centre de tri.

Meilleure région 2022 = BRETAGNE = 52 kg

Meilleure région 2022 EST = BOURGOGNE FRANCHE COMTE = 50 kg

Moyenne nationale 2022 = 38 kg (France « Campagne » 43 kg)

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent :

- Par les erreurs de tri « de bonne foi » : des déchets plastiques non recyclables (ustensiles, jouets, ...) qui ne sont pas des emballages, des textiles, de la ferraille (disques de freins, ...), qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance et la non prise en compte de la notion « d'emballage ».
- Par l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ... ce qui représente la plus grande partie du refus de tri.

Le taux de refus observé sur notre territoire augmente à un niveau « élevé » (supérieur à 30 %). Beaucoup de collectivités françaises observent la même tendance. Il semblerait que la simplification des consignes de tri ait produit chez certains usagers le fait de tout jeter dans les bacs jaunes de tri (ordures ménagères) au regard de la grande part en volume que représentent les emballages dans la poubelle de l'usager.

Cependant, la forte augmentation observée depuis 2 ans pose question. Le VALTOM gestionnaire du flux de la collecte sélective, et étant maître d'ouvrage de la prestation de tri des emballages effectuée par le centre de tri PAPREC ECHALIER à Clermont travaille depuis fin 2023 à l'analyse de cette hausse anormale.

Ces refus de tri représentent un coût financier très important car leur coût se décompose en 2 parties :

- Le coût de tri en centre de tri,
- Le coût de l'incinération de ces erreurs de tri.

Ce sont au final des déchets très couteux.

Actions menées en 2024 :



- Caractérisation d'une tournée de tri sélectif en janvier (tournée 27 = villages de la commune d'Ambert) pour évaluer, observer et mesurer la quantité d'erreurs de tri. Le taux d'erreurs de tri était de 19 %.
- Visite de terrain de la part de CITEO pour contrôler de manière visuelle la dégradation ou non de la qualité du tri de manière aléatoire. Pas de dégradation majeure constatée.
- 3 journées de travail où un agent a été missionné pour retirer tous les indésirables des bacs jaunes, les peser, les classer ...
- Modifications des consignes de tri en juin 2024 pour les bennes jaunes dans les déchetteries pour éviter la livraison de grands emballages problématiques au centre de tri.
- Mise en place du tri spécifique du polystyrène de calage dans les déchetteries pour éviter de trop jeter de gros polystyrènes dans les bacs jaunes.
- Communication fortement accentuée sur les erreurs de tri.

Une tonne de tri sélectif représente financièrement :

- 201 euros à collecter,
- 15 euros à transporter jusqu'au centre de tri,
- 195 euros pour gérer, trier, séparer et renvoyer chez les recycleurs,
- 55 euros de revente de matériaux aux recycleurs
- 179 euros d'écotaxe reversée pour gérer ces déchets
- Autres coûts et recettes

COUT Total tonne TRI = 214 euros HT la tonne.

Au vu de la production d'ordures par habitant, on peut en déduire que le tri sélectif des emballages coûte **18 euros HT /an/hab.**

1 tonne de Tri coûte plus de 2 fois moins cher qu'1 tonne d'ordures ménagères.

Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

D'autres actions seront mises en place en 2025 :

- Continuer à se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CRAM en installant des contenants pour les sacs jaunes dans les bourgs concernés pour ne plus que nos agents ramassent des sacs jaunes au sol.
- Appliquer le règlement de collecte (communication/sensibilisation/coercition) en identifiant les usagers qui ne trient pas leurs emballages et en engageant les mesures adéquates permettant un changement de comportement vis à vis du tri des emballages.
- Travail auprès de différents producteurs de déchets pour améliorer le tri des emballages :
 - Diagnostic de la pratique du tri dans les écoles,
 - Signature de convention « tri obligatoire » avec tous les organisateurs de manifestations lors du prêt des bacs,
 - Développement de l'utilisation de tables de tri dans les manifestations,
 - Sensibilisation des Aides à Domicile pour améliorer le tri dans les logements des personnes âgées dépendantes,
 - Travail et communication auprès des professionnels de santé, pour ne pas retrouver de déchets infectieux dans les bacs jaunes,
 - Diagnostic des équipements pour le tri des déchets dans les salles des fêtes,
 - ...

063-20007076 | Mener toutes les actions nécessaires à la réduction des refus/erreurs de tri :
Reçu le 14/12/2025

- Rappeler par tous nos moyens de communication de « Ne pas utiliser de sacs noirs pour les emballages recyclables dans les bacs jaunes ».
- Interventions spécifiques auprès des professionnels pour éviter qu'ils jettent dans les bacs jaunes des déchets problématiques : feuillards plastiques, bâches de protection, ...
- Travail spécifique avec CITEO pour identifier, évaluer le problème des refus de tri trop conséquents : visite de terrain, ...
- Organisation avec le VALTOM sur notre territoire d'une caractérisation de tournées de collecte sélective sur les refus afin de mesurer, classifier l'ampleur du problème des refus de tri en janvier 2025.
- Participation au groupe de travail « refus de tri » du VALTOM sur l'année 2025.

Modalités de collecte :

- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m³.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 451 colonnes à verre sont réparties sur 422 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 65 habitants.**

La moyenne nationale est de :

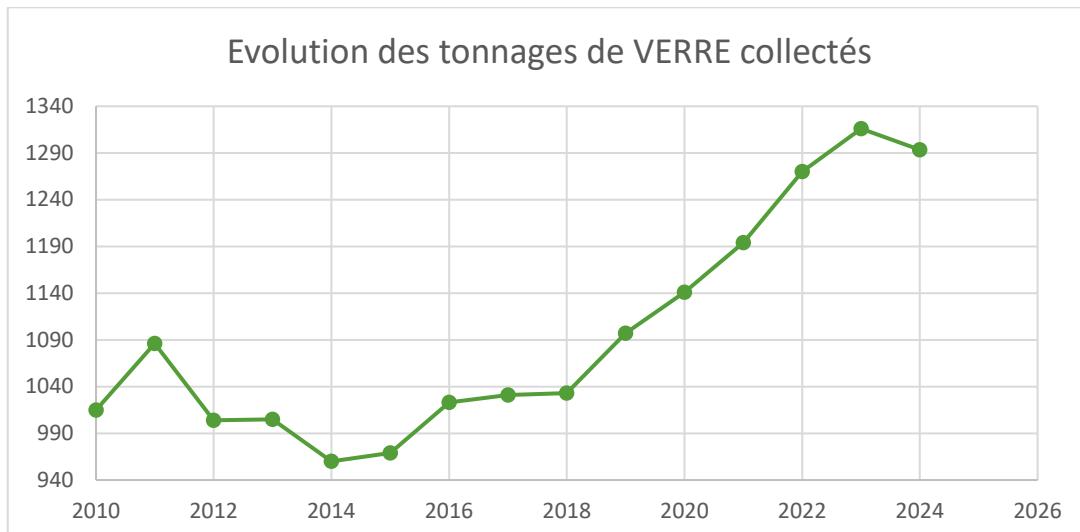
- 1 point pour 271 habitants tout habitat confondu
- 1 point pour 170 habitants en milieu rural.

- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui retrie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

Résultats / tonnages :

| | 2010 | 2018 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-------------|
| VERRE collecté en tonnes | 1 015 | 1 033 | 1 194 | 1 270 | 1 316 | 1293 |
| | 36 kg/hab | 37 kg/hab | 43 kg/hab | 46 kg/hab | 48 kg/hab | 47 kg/hab |

Soit une très légère baisse de 1.7 % des tonnages de VERRE collectés entre 2023 et 2024. La moyenne nationale de collecte de VERRE par an et par habitant est de 40 kg/hab/an (ADEME).



063-200070766
Reçu le 14/12/2025
9 bouteilles en verre sur 10 sont aujourd'hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 47 kg/hab/an.

Il reste encore 1 bouteille sur 10 (115 tonnes environ) qui est encore jetée aux ordures ménagères (4 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce seraient 22 000 € économisés !

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 68 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 29 euros de gains pour la revente du verre (le prix de rachat a fortement baissé),
- 12 euros de soutiens financiers de l'Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COUT TOTAL tonne VERRE = 31 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **1.4 euro HT/an/hab.**

Actions menées en 2024 :

Un plan pluriannuel d'achat et d'installation de nouvelles colonnes à verre a été défini en 2022 afin d'avoir un taux d'équipement minimum par commune de 1 colonne à verre pour 80 habitants afin que l'ensemble des communes bénéficient d'un équipement minimal supprimant les « zones blanches sans colonnes à verre ».

52 nouvelles colonnes à verre ont été installées en 2024.

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l'enjeu environnemental et financier.
- Acquérir et installer les nouvelles colonnes (environ 30)
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.
- Communiquer sur le verre jeté dans les bacs jaunes : erreur de tri.

LA COLLECTE DES BIODÉCHETS

Voir rapport SLGDO 2024 en Annexe 2

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ils représentent en poids encore environ 26% des ordures ménagères.

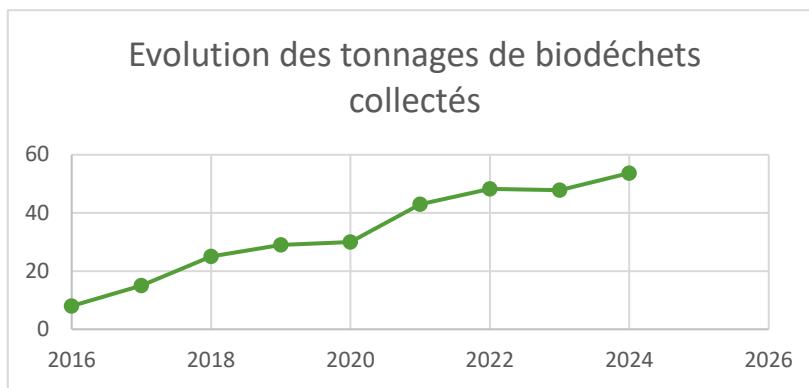
En 2016, une collecte de biodéchets a été créée pour le centre d'Ambert et s'est depuis bien développée.

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres, 120 litres ou 240 litres. Des sacs biodégradables sont mis à disposition gratuitement pour assurer la salubrité des bacs.
- La collecte a lieu le lundi matin et le jeudi après-midi (pour le marché et les autres producteurs souhaitant une 2^{ème} collecte hebdomadaire).
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.
- En 2024, une collecte de biodéchets en PAV « temporaire » a été mise en place dans l'hypercentre d'Ambert en lien avec la collecte des biodéchets du marché.

Résultats / tonnages :

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------------------------|-------------|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| Biodéchets collectés en tonnes | 7,68 | 15,06 | 24,56 | 42,6 | 48,26 | 47,84 | 53,7 |



063-200070761
Reçu le 14/12/2025

L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est facilement démontrable : le coût du compostage à Ambert est très inférieur au coût de l'incinération à Clermont Ferrand. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est en effet 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères. La valorisation de ces biodéchets par le compostage est aussi écologiquement plus responsable.

Objectifs / Projets 2025 :

Surveiller la création, les ventes, de nouveaux commerces de bouche afin de les intégrer dès leur ouverture à la collecte.

Dynamiser la collecte de biodéchets en PAV pour l'hypercentre d'Ambert.

Envisager la remise aux normes réglementaire de la Plateforme de Compostage avec le VALTOM pour l'accueil des biodéchets.

Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
 - Déchets radioactifs,
 - Déchets explosifs (cartouches, ...),
 - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
 - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congés, formations, ...).
- Comme depuis l'été 2022, durant l'été 2024 les postes de gardien durant 6 semaines ont été doublés à l'aide d'emplois saisonniers.
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m³, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
 - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, non recyclables, gravats, cartons (bennes de 30 m³), pneus, pneus jantés et agricoles. Nos camions (en régie) ont effectué 83 912 km pour transporter ces déchets en 2024. Tous ces déchets sont apportés à Ambert.

063-200070761-20251209 L'utilisation de la remorque, et du nouveau rouleau compacteur depuis avril 2023 a permis, malgré l'augmentation des tonnages collectés et transportés, de réduire le nombre de kilomètres parcourus.

- Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

Nombre de passages en déchetteries 2023 : 134580 (128205 en 2023 soit une hausse de 4.75 %)

| | Total FREQUENTATION annuelle 2024 | Total FREQUENTATION annuelle 2023 | Variation 2023/ 2024 | Fréquentation horaire moyenne annuelle | Fréquentation horaire été moyenne | Fréquentation journalière maximum |
|------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------|--|-----------------------------------|-----------------------------------|
| AMBERT | 43782 | 37665 | 14 | 18,7 | 25,8 | 292 |
| ARLANC | 23910 | 24950 | -4 | 13,7 | 19,4 | 209 |
| CUNLHAT | 18562 | 19228 | -4 | 10,6 | 14,5 | 207 |
| ST GERMAIN | 11286 | 11395 | -1 | 11,7 | 17,4 | 198 |
| MARAT | 17016 | 15011 | 12 | 15,6 | 22,4 | 197 |
| ST ANTHEME | 8409 | 8691 | -3 | 8,7 | 12,9 | 126 |
| VIVEROLS | 11615 | 11265 | 3 | 12,1 | 17,7 | 187 |
| | 134580 | 128205 | 4,7 | | | |

| | Total FREQUENTATION annuelle 2024 | Total FREQUENTATION annuelle 2023 | Total FREQUENTATION annuelle 2021 | Total FREQUENTATION annuelle 2020 COVID |
|------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---|
| AMBERT | 43782 | 37665 | 36727 | 28038 |
| ARLANC | 23910 | 24950 | 20467 | 15123 |
| CUNLHAT | 18562 | 19228 | 17980 | 13779 |
| ST GERMAIN | 11286 | 11395 | 11440 | 10288 |
| MARAT | 17016 | 15011 | 15692 | 12479 |
| ST ANTHEME | 8409 | 8691 | 10480 | 8636 |
| VIVEROLS | 11615 | 11265 | 11701 | 8556 |
| TOTAL | 134580 | 128205 | 124487 | 96899 |

Définition, en concertation avec les gardiens de déchetteries d'actions permettant de lutter contre les canicules estivales sur les déchetteries :

- Installation d'une climatisation dans le local gardien pour se rafraîchir.
 - Fourniture de gilet rafraîchissant
 - Traitement des enrobés au lait de chaux.
 - Installation d'une guérite sur la déchetterie de Viverols
- Deux bennes 30 m3 bâchées ont été acquises pour les cartons afin de pouvoir les compacter avec le rouleau compacteur afin de réduire les transports.
- L'installation de barrières levantes automatiques d'accès sur les 6 déchetteries non équipées a eu lieu au printemps 2024. Ces barrières ont pour objectif d'aider les gardiens à gérer les flux d'entrées des usagers en période de forte affluence afin de limiter le nombre de véhicules présents au même moment sur les plateformes des déchetteries.
- Toutes nos déchetteries, au regard des tonnages accueillis, sont désormais enregistrées comme ICPE soumises à enregistrement auprès de la DREAL.
- La gestion de la déchetterie d'Ambert au regard :
 - De sa superficie,
 - Des tonnages collectés importants,
 - De la hausse continue de sa fréquentation

A nécessité d'engager une réflexion quant au doublement du poste de gardien. La réflexion menée en 2024 a abouti à la décision d'un recrutement en 2025.

Nouveaux flux :

- Les nouvelles filières de recyclage dites « REP » (responsabilité élargie du producteur) de la filière PMCB (produits et matériaux de la construction et du bâtiment) ont été mise en place en 2024 sur nos déchetteries pour le plâtre, le verre plat (menuiseries vitrées), le bois, les plastiques durs, ...
- Une collecte ponctuelle de coquillages (huitres, ...) a été mise en place pour les fêtes de Noël.

063-20 Tableau des parts de Non Valorisables/Encombrants :
Reçu le 14/12/2025

| % Non valorisables collectés en déchetterie | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------|------|------|------|-------------------------------|------|
| AMBERT | 17,6 | 15,6 | 15,6 | 13,8 | 11,0 | 10,9 |
| ARLANC | 20,7 | 16,7 | 16,6 | 14,4 | 12,0 | 12,0 |
| CUNLHAT | 22,8 | 20,2 | 19,8 | 19,2 | 14,0 | 11,2 |
| SAINT GERMAIN | 25,3 | 22,8 | 22,7 | 18,0 | 12,0 | 14,8 |
| MARAT | 18,4 | 16,7 | 16,9 | 13,9 | 13,0 | 12,1 |
| SAINT ANTHEME | 15,1 | 12,9 | 11,0 | 8,7 | 6,0 | 6,5 |
| VIVEROLS | 16,6 | 15,4 | 15,4 | 12,6 | 13,0 | 10,9 |
| | | | | | Moyenne ALF 7 déchetteries | 11,2 |

Quantités collectées au global :

| Type de déchets collectés en tonnes | 2010 | 2019 | 2022 | 2023 | 2024 | évolution 2023-2024 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|---------------------|
| Déchets non valorisés | | | | | | |
| Encombrants | 2281 | 1 225 | 943 | 826 | 873 | 6% |
| Déchets verts | 1700 | 1 235 | 1 265 | 1 264 | 1 460 | 15% |
| Branches | | | 271 | | | |
| Inertes/gravats | 7 | 1192 | 1236 | 1889 | 1 855 | -2% |
| Bois | 678 | 1 094 | 1 275 | 1 332 | 761 | |
| Bois multiREP | | | | | 796 | |
| Ferrailles | 678 | 626 | 530 | 511 | 543 | 6% |
| Textile | | 117 | 214 | 267 | 329 | 23% |
| Pneus (VL et PL) | 42 | 96 | 151 | 144 | 141 | -2% |
| Huile de vidange | 15 | 23 | 25 | 26 | 24 | -8% |
| Batterie | 22 | 11 | 7 | 8 | 7 | -3% |
| Huile alimentaire | 0 | 3 | 3 | 4 | 3 | 0% |
| Piles | 8 | 8 | 8 | 6 | 7 | 14% |
| DEEE | 263 | 334 | 337 | 351 | 354 | 1% |
| Lampes et tubes fluorescents | 0,4 | 0,8 | 1,0 | 1,0 | 1 | -45% |
| Eco-mobilier | 0 | 505 | 757 | 739 | 618 | -16% |
| Cartouches d'encre | 0,6 | 0,3 | 0,5 | 1,2 | 1 | 5% |
| Déchets toxiques | 31 | 76 | 87 | 85 | 88 | 3% |
| DASRI | 0,9 | 1,6 | 0,4 | 0,7 | 1 | -19% |
| Radiographies | 0,0 | 0,3 | 0,3 | 0,4 | 1 | 68% |
| Placoplâtre | 0 | 83 | 135 | 140 | 134 | -4% |
| Polystyrène | | | | | 2 | |
| ABJTh / ASL | | | | | 22 | |
| ABJ / Jeux Jouets | | | | | 14 | |
| Plastiques multiREP | | | | | 12 | |
| Verre PLAT | 0 | 80 | 134 | 124 | 119 | -3% |
| Gros cartons | 158 | 173 | 195 | 182 | 181 | -1% |
| SOUS TOTAL | 3604 | 5659 | 6632 | 7075 | 7 473 | 6% |
| Total des apports | TOTAL | 5885 | 6884 | 7575 | 7901 | 8345 |
| | kg/hab | 207 | 249 | 275 | 287 | 302 |

Les apports en déchetterie ont encore augmenté, principalement à cause de la hausse des apports de végétaux.

| Matériaux | Type de traitement | Repreneur | Adresse (siège social) |
|--|-----------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Ferrailles | Recyclage | Claustre Environnement | Marsac |
| Déchets verts | Compostage | VALTOM | Ambert |
| Carton | Recyclage | Papeterie de Giroux | Olliergues |
| Pneumatiques | Recyclage | Procar | Joze |
| Piles | Destruction recyclage | COREPILE | Limoges |
| Huile de vidange | Régénération | Chimirec Massif Central | Mende |
| Verre | Recyclage | Claustre Environnement | Marsac |
| Papier | Recyclage | Papeterie de Norske Skog Golbey | Golbey |
| Batterie | Destruction recyclage | Chimirec Massif Central | Mende |
| Matériaux d'exploitation (gravats valorisés) | Valorisation | ISDND du Poyet | Ambert |
| Encombrants | Enfouissement | ISDND du Poyet | Ambert |
| Bois traité | Recyclage | Claustre Environnement | Marsac |
| Déchets toxiques | Neutralisation | Chimirec Massif Central | Mende |
| Boîtes DASRI | Incinération | Collecte Médicale | Clermont Ferrand |
| DEEE | Valorisation | Véolia Propreté et Vacher | Clermont Ferrand et Polignac |
| Mobilier | Recyclage | Claustre Environnement | Marsac |
| Placoplâtre | Recyclage | Claustre Environnement | Marsac |
| Verre plat / huisseries | Recyclage | Thiers Entreprise EBE | Thiers |
| Radiographies | Recyclage | Pharmacien Humanitaire | Aulnat |

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de gestion des déchets verts avoisine les 60 € HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an.**

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 308 euros HT/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **67.6 euros HT/an/hab.**

063-200070761
L'attention des usagers, supervisés par les gardiens de déchetteries, doit être portée sur le tri des déchets dans nos bennes des non recyclables. Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !
Reçu le 14/12/2025

Part des non recyclables en déchetteries :

2021 : 16,5 %

2022 : 12.8 % Très bonne progression !

2023 : 10.8 % la baisse continue

2024 : 10.7 % la baisse continue

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons Matériauthèque doit être accentué.

Analyse de la benne des déchets NON RECYCLABLES (« tout venant » ou « encombrant »)

Une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée en 2018 afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables. Il restait dans la benne « encombrant » à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place du tri des verres plats/huisseries dès 2019/2020 avait pour objectif de réduire ce flux valorisable)
- 12 % de plastiques non recyclables (dont une grosse partie va désormais dans la filière « plastique durs »)

Pour rappel, le contenu de cette benne est traité en « enfouissement » à l'ISDND d'Ambert à un prix élevé qui subira les hausses de la TGAP dans les années à venir. Tous nos efforts doivent donc se porter sur le contenu de cette benne :

- Les gardiens doivent veiller à ce qu'aucun déchet valorisable ailleurs dans la déchetterie n'y soit jeté,
- La collectivité doit chercher à développer d'autres matières à trier actuellement jetées dans cette benne.

Voici le tableau de l'évolution des proportions de « non recyclables » déchetterie par déchetterie sur ces 4 dernières années. La tendance est à la diminution ce qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Les nouveaux flux mis en place
- L'implication forte des gardiens pour le tri
- L'amélioration des comportements des usagers vis-à-vis du tri en déchetterie.

Modalités de collecte :

L'année 2024 a été marquée par la crise de la filière Textiles à compter du mois de juin.

La filière mondiale de gestion des textiles usagés a subi et continue toujours à subir :

- Une forte augmentation des volumes de textiles usagés en provenance des pays développés,
- Un effondrement brutal des cours des textiles usagés, passant d'une période, où suivant les qualités, la tonne de textile pouvait être vendue entre 300 et 500 € /tonne à une fin d'année 2024 où la même tonne de textiles était vendue 0 € / tonne et à condition de trouver un preneur.

Les collecteurs historiques de textiles qui sont majoritairement des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire se sont alors retrouvés dans une situation très délicate financièrement puisque travaillant à perte.

L'absence de mobilisation de l'éco-organisme REFASHION face à cette crise a contraint les collectivités locales une nouvelle fois à se mobiliser pour :

- Poursuivre le tri par les usagers, et la collecte par les collecteurs ;
- « Sauver » le système en indemnisant les collecteurs qui vendaient à perte.

Le VALTOM a donc indemnisé les collecteurs de textiles, en particulier EMMAUS, pour « absorber » le déficit de la collecte. La collecte ayant un coût de 200 €/tonne, le VALTOM a compensé la perte entre le coût de collecte et le prix de revente des textiles (qui a fluctué sur le second semestre entre 0 € et 60 € / tonne).

Pour Ambert Livradois Forez :

Une convention lie Ambert Livradois Forez avec EMMAUS pour la collecte et le recyclage des textiles depuis avril 2022.

Cette convention prévoit, outre la collecte des textiles, l'implantation à terme d'un réseau de proximité de bornes de collecte pour augmenter les performances de collecte, à savoir à minima une borne par commune.

Fin 2024, après l'implantation de 16 nouvelles bornes (propriété ALF) le territoire est équipé de :

49 points de collecte sur le domaine public

7 points de collecte en déchetterie

(Soit 74 bornes de 2 m³ et une benne 30m³)

La crise textiles a stoppé le déploiement des bornes supplémentaires projetées à savoir 17 bornes, dont 15 nouveaux points de collecte pour des communes non équipées.

063-20 En contrepartie de tous ces déploiements de colonne depuis 2022, Ambert Livradois Forez verse une
Reçu le 14/12/2025 « participation » à la collecte au profit d'EMMAUS à hauteur de 10000 € par an.

Ces bornes sont collectées régulièrement (1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours).

Coûts :

Jusqu'à 2022, les textiles ayant une valeur marchande, leur gestion était confiée aux acteurs de l'ESS, et ce flux n'avait quasiment aucun coût pour la collectivité.

En 2022 et 2023, Ambert Livradois Forez pour favoriser le déploiement de la collecte des textiles avait « investi » sur ce flux en indemnisan EMMAUS à hauteur de 20 €/tonne en 2022 et 2023.

L'année 2024, via l'indemnisation d'EMMAUS par le VALTOM et la convention Ambert Livradois Forez, a vu le coût de la collecte des textiles fortement augmenter pour la collectivité.

Résultats / tonnages :

| | 2017 | 2019 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-----------------------------------|-----------|------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| TEXTILE collecté en tonnes | 93 | 117 | 125,64 | 214,38 | 269,25 | 330,99 |
| | 3 kg/hab | 4,2 kg/hab | 4,6 kg/hab | 7,8 kg/hab | 9,7 kg/hab | 11.9 kg/hab |

Soit une hausse de 23% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2023 et 2024.

Cette hausse est à priori corrélée avec :

- L'ajout de 16 nouvelles colonnes sur le territoire en 2023,
- Une communication continue et accrue sur le sujet des textiles usagés.

La caractérisation des ordures ménagères menée en 2024 montre qu'une part très importante de textiles est encore jetée aux ordures ménagères (7,1 kg/habitant/an). Nous retrouvons aussi des textiles usagés en quantités non négligeables dans :

- les bennes de non recyclables en déchetterie (textiles, chaussures, ... en mauvais état)
- les erreurs de tri (refus de tri) présents dans les bacs jaunes

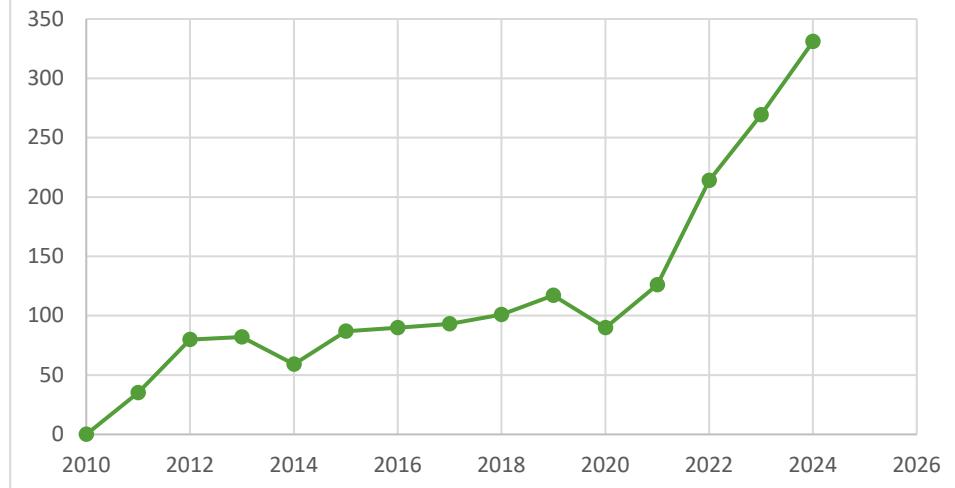
Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire dépasse 20 kg/hab/an, et est donc largement supérieure à la moyenne européenne qui est de 12kg/hab/an.

063-2000761-202510082025
Reçu le 1^{er} Année 2025

Tonnage textile

| Année | Tonnage textile |
|-------|-----------------|
| 2010 | 0 |
| 2011 | 35 |
| 2012 | 80 |
| 2013 | 82 |
| 2014 | 59 |
| 2015 | 87 |
| 2016 | 90 |
| 2017 | 93 |
| 2018 | 101 |
| 2019 | 117 |
| 2020 | 90 |
| 2021 | 126 |
| 2022 | 214 |
| 2023 | 269 |
| 2024 | 331 |

Evolution des tonnages de textile collectés



Il reste encore 1 textile sur 3 qui est encore jeté aux ordures ménagères (7 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 37 000 euros économisés !

Projet 2025 :

Aucun projet n'est prévu sur le sujet en 2025. L'objectif va être de stabiliser la situation et de continuer à assurer la collecte, mais à quel coût ?

Des actions seront menées pour :

- mobiliser l'Etat sur la problématique
- mobiliser REFASHION qui ne joue pas pleinement son rôle
- continuer à travailler ensemble avec les EPCI membres du VALTOM pour faire émerger des solutions de traitement des textiles locales
- ...

COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

Accompagnement des manifestations au tri et à la collecte des déchets :

L'année 2024 a vu évoluer les accompagnements des manifestations pour la gestion des déchets via la signature d'une convention « tri obligatoire ». 15 conventions ont été signées pour un total de 34 évènements accompagnés.

- Accompagnement « Eco manifestation » : prêt de bacs, mise à disposition de personnel pour surveiller et contrôler le tri, aide aux éco-achats, ...
 - Course cycliste Les Copains
 - Festival d'Ambert
- Accompagnement « simplifié » pour 32 évènements du territoire : prêt de bacs ordures ménagères, bacs de tri sélectif, bacs biodéchets), de totems triflux pour la collecte.

En 2024 nous avons mis à disposition de ces évènements :

- 160 bacs d'ordures ménagères
- 215 bacs de tri sélectif
- 70 bacs à biodéchets
- 18 bacs à verre

L'objectif 2025 est de faire signer une convention à 100% des organisateurs.

Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m³ et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

Cette collecte prend au fil des années de plus en plus d'ampleur en termes de tonnages collectés.

Tonnages collectés en 2024 :

Bâches d'ensilage = 27.5 tonnes

Films d'enrubannage = 91.1 tonnes

Ficelles = 11.7 tonnes

Filets = 20.5 tonnes



REDUCTION DES DECHETS

Le PLPDMA 2022-2026 (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) a été voté par le conseil communautaire le 10 février 2022.

Ce PLPDMA contient 4 grandes thématiques de travail qui sont : la gestion des biodéchets, l'éco-consommation, le réemploi et l'éco exemplarité de la collectivité. Les actions du PLPDMA ont pour rôle d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat en terme de réduction de la production de déchets (prévention) et en terme de valorisation des déchets (augmenter le taux de recyclage entre autres).

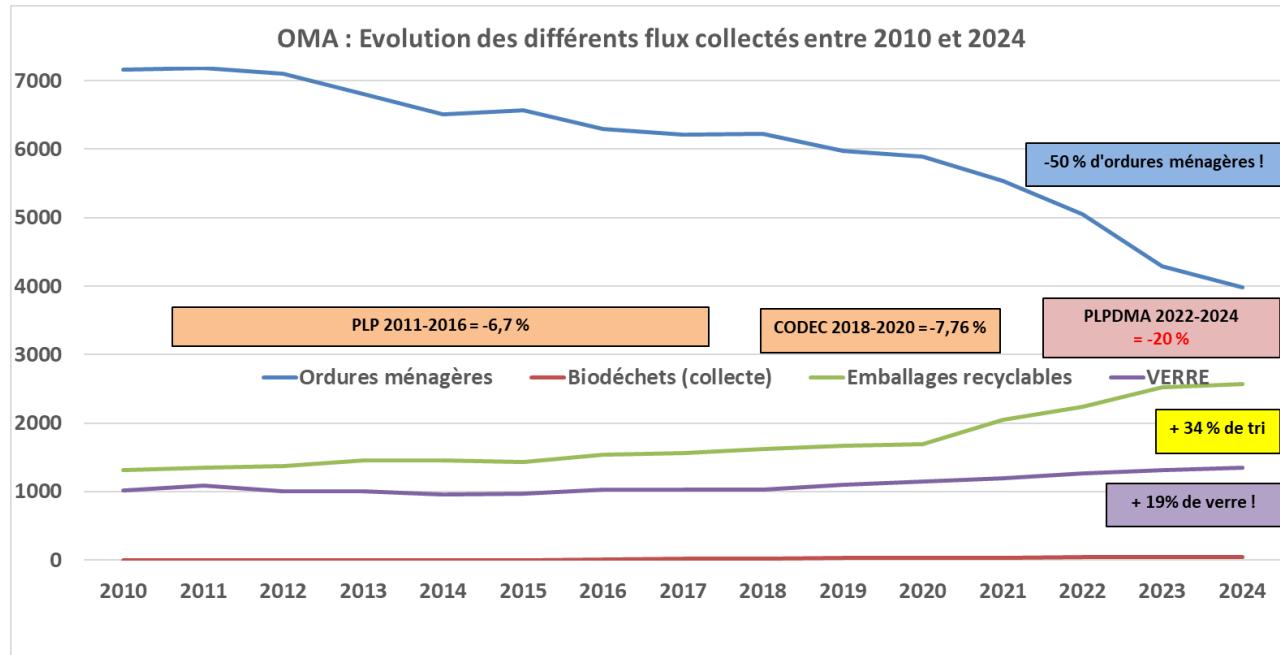
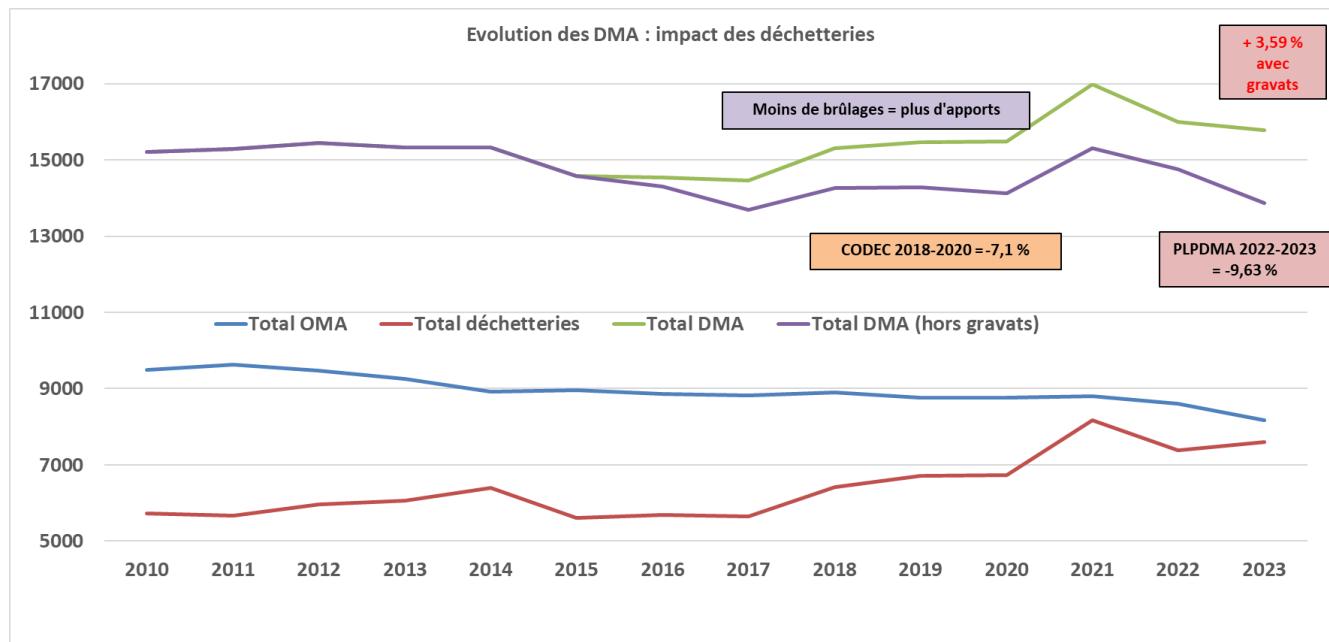
Le point fort du PLPDMA est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPOS et PCAET), mais aussi de par son axe « d'éco-exemplarité » il est amené à faire travailler plusieurs pôles/services en collaboration.

En 2022, le VALTOM et Ambert Livradois Forez ont signé une convention d'objectifs, sur 5 ans, de soutien financier au développement de nouvelles actions et projets allant dans le sens des objectifs du PLPDMA : le CODOEC (contrat d'objectifs déchets organiques et économie circulaire). Ce soutien financier de 67 500 € par an pour les 4 premières années (et même somme, soumise à l'atteinte des objectifs pour la 5^{ème} année) permettra à Ambert Livradois Forez de :

- Renforcer son équipe « PLPDMA » par la création d'un ETP 80% sur 4 ans à partir de 2023,
- Développer de nouvelles actions non engagées jusque-là,
- De créer une dynamique de sensibilisation d'ampleur autour de la réduction des déchets.

L'ensemble des activités liées à la réduction des déchets (PLPDMA) sont présentées dans :

- **L'Annexe 2 : rapport annuel 2024 du Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques (SLGDO).**
- **L'annexe 3 : rapport synthétique annuel 2024 des actions menées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)**

Point d'étape concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) :Point d'étape concernant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets **en 2024 est de : 159.9 euros TTC/habitant/an (154.1 TTC/hab/an en 2023).**

Certains modes de calculs évoluent au fil des années, ce qui fait que les coûts présentés peuvent présenter des variations irrégulières, mais globalement le coût de la gestion des déchets augmente chaque année.

Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget annexe avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à 13 % en 2024, inchangé depuis 2019 (12.2 % en 2018). Les efforts de gestion et d'optimisation du service, combinés à une gestion plus vertueuse des déchets (tri) par les usagers nous permettent de contenir les effets de la hausse du coût de la gestion des déchets sans devoir augmenter le taux de la TEOM et en envisageant même une baisse de celui-ci pour 2025.

Chiffres ADEME 2022 :

La TEOM s'applique sur 30 180 locaux imposés sur le foncier :

- 28 390 locaux des ménages (21660 maisons et 3470 appartements + 3260 dépendances)
- 1 790 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 10% seulement du montant total de la TEOM perçue.

063-2025 En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 150 € (hors dépendances). Plus précisément, Reçu le 14/12/2025
156 € s'il habite en maison, 118 € s'il habite en appartement.

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :

2013 : 10.53 %

2018 : 12.2 %

2014 : 11.06 %

2019 : 13 %

2015 : 11.62 %

2020 : 13 %

2016 : 12.2 %

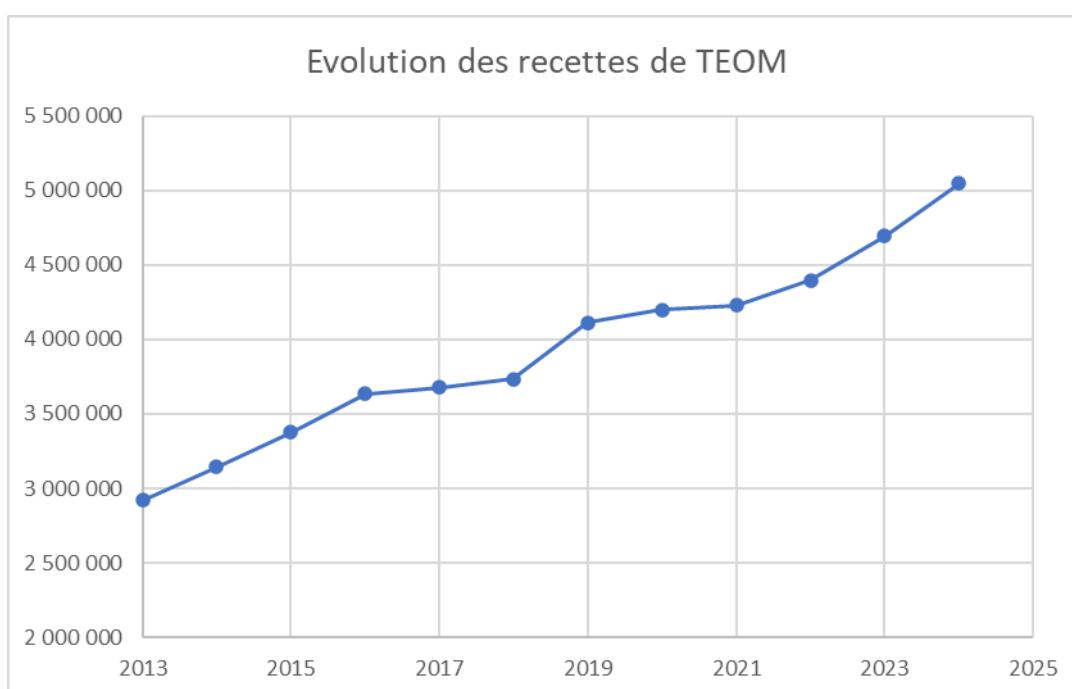
2021 : 13 %

2017 : 12.2 %

2022 : 13 %

2023 : 13 %

2024 : 13 % et baisse envisagée pour 2025



PS : attention les valeurs locatives des biens évoluent aussi du fait de l'indexation sur l'inflation et des améliorations apportées aux bâtiments rénovés, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2025, il est envisagé une baisse du taux de TEOM à 12,65 %.

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 4000 m³ de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m³ qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Exonération de TEOM : par délibération, le conseil communautaire a acté le fait d'exonérer aucun redevable de la TEOM sur le territoire.

Autres recettes (HT) :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 394 217 €
- VERRALIA : 15 664 €
- ECOSYSTEM : 36 862 €
- ECOMOBILIER : non encore perçu
- ECOLOGIC : non encore perçu
- ECO DDS : 5270 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
 - * Verre : 37 571 €
 - * Emballages (bacs et sacs jaunes) : 131 324 €
 - * Déchets des déchetteries : 99 821 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

063-20 Bilan des recettes principales perçues par le service :
Reçu le 14/12/2025

| Recettes en euros | HT | 2017 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M. | | 3 676 529 € | 4 114 296 € | 4 198 163 € | 4 228 246 € | 4 397 204 € | 4 695 507 € | 5 045 371 € |
| Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée) | | 398 648 € | 427 781 € | 411 649 € | 591 298 € | 603 335 € | 677 282 € | 576 578 € |
| Revente des matériaux issus du tri | | 155 736 € | 175 687 € | 137 752 € | 288 017 € | 392 908 € | 301 949 € | 268 716 € |
| Redevance spéciale RSEOM | | 102 845 € | 141 112 € | 155 345 € | 169 491 € | 167 184 € | 159 690 € | 165 971 € |

| Année 2024 Montants HT | Ordures ménagères résiduelles | Emballages verre | Flux de déchets | | | Total | |
|--|--|------------------|---|-----------------------|-----------|------------|--|
| | | | Papiers et emballages hors verre | Déchets en déchèterie | Textiles | | |
| | | | Ventilation par flux de déchets | | | | |
| | | | Multimatériaux (papiers et emballages en mélange) | | | | |
| Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité | 141 | 46 | 85 | 219 | 12 | 503 | |
| Charges | Charges de structure | 177 342 | 3 830 | 51 705 | 224 079 | 456 956 | |
| | Communication | 7 377 | 727 | 5 691 | 5 358 | 19 153 | |
| | Prévention | 250 803 | | 39 600 | 216 247 | 506 650 | |
| | Pré-collecte | 18 420 | 18 460 | 88 196 | | 127 243 | |
| | Collecte | 844 396 | 69 940 | 394 989 | 886 986 | 2 206 311 | |
| | Transfert/Transport | 58 551 | | 35 278 | 350 022 | 443 851 | |
| | Traitements des déchets non dangereux | 15 025 | | | 111 513 | 126 538 | |
| | Tri et conditionnement | | | 470 100 | | 470 100 | |
| | Compostage | | | | 115 722 | 115 722 | |
| | Incinération | | | | 56 297 | 56 297 | |
| | Stockage de déchets non dangereux | | | | 117 638 | 117 638 | |
| | Enlèvement et traitement des déchets dangereux | | | | 89 292 | 89 292 | |
| | Incinération des ordures ménagères | 749 594 | | | | 749 594 | |
| Produits | Ventes de produits et d'énergie | | 37 571 | 131 324 | 168 895 | 168 895 | |
| | Matériaux | | | | 99 821 | 99 821 | |
| | Prestations à des tiers | | | | 10 076 | 10 076 | |
| | Autres produits | 5 655 | | | 9 594 | 15 249 | |
| | Soutiens des éco-organismes | 22 158 | 15 664 | 431 819 | 105 337 | 576 578 | |
| | Reprises des subventions d'investissement | | | | 3 668 | 3 668 | |
| | Subventions de fonctionnement | 57 468 | | 8 471 | 27 371 | 93 310 | |
| Fiscalité et financement | | 2 444 | 3 889 | 2 265 | 7 909 | 16 514 | |
| | TEOM | 5 045 371 | | | | 5 045 371 | |
| | Redevance spéciale & facturations usagers | 165 971 | | | | 165 971 | |

ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, non recyclables de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise du taux de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

| | Ambert Livradois Forez | Moyennes nationales | |
|---|------------------------|---------------------|-------------|
| | Montant (en €HT) | Part (en %) | Part (en %) |
| [Déchèteries] Collecte | 886 986 € | 16% | 8% |
| [OMR] Collecte | 844 396 € | 15% | 18% |
| [Déchèterie] Transport/Traitement | 840 484 € | 15% | 17% |
| [Papiers/Emballages] Collecte | 394 989 € | 7% | 9% |
| [OMR] Transport/Traitement - Ventes | 823 170 € | 15% | 21% |
| Communication/Prévention | 525 803 € | 10% | 2% |
| [Papiers/Emballages] Transport/Tri | 505 378 € | 9% | 9% |
| Structure | 456 956 € | 8% | 6% |
| Pré-collecte | 127 243 € | 2% | 4% |
| [Verre] Collecte/Transport | 69 940 € | 1% | 0% |
| Autres charges, autres flux et regroupement | 25 025 € | 0% | 5% |

COLLECTE :

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été en partie optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées

* les fréquences de collecte : généralisation de la collecte tous les 15 jours depuis le 14/11/22 sauf pour les bourgs denses d'Ambert, Marsac en Livradois et Arlanc

* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels pour les ordures ménagères et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont importants (1600 hameaux/villages desservis), et supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural.

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et non recyclables de déchetteries enfouis) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

La simplification **des consignes de tri** sélectif en 2021, le déploiement des bacs jaunes partout sur le territoire en 2022 et l'**application de la loi biodéchets** en 2024 vont dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées. L'augmentation du **tri du verre** par l'installation de nouvelles colonnes à verre vont aussi dans ce sens ; il en est de même pour le **développement de la collecte des textiles**.

L'amélioration du geste de tri, afin de réduire drastiquement les erreurs de tri (qui sont incinérées après le passage au centre de tri), doit aussi être un axe de travail essentiel dans les mois à venir.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri vont être développées** pour détourner des non recyclables des matières recyclables. Plusieurs filières REP (Responsabilité élargie du producteur = écotaxe à l'achat pour gérer les produits qui deviendront des déchets) ont été mises en place suite à la loi AGEC. Elles contribueront à la réduction de la benne « non recyclables » dans les déchetteries.

FINANCEMENT DU SERVICE :

Le Conseil Communautaire a fait le choix suite au rendu de l'étude prospective de mise en place d'une tarification incitative de ne pas se lancer dans cette réforme du financement du service sur le mandat (donc d'ici 2026). L'intérêt de la tarification incitative et les résultats observés dans les territoires où elle a été mise en place n'est pas remis en cause. Cependant, sa mise en place, au regard de l'étude génère :

- Une baisse de qualité (par l'éloignement) du service pour les habitants ;
- La hausse du coût du service ;
- Une disparition d'emplois locaux ;
- Une délocalisation de l'économie « Déchets » en dehors du territoire (par des achats massifs et importants de matériels)

CHOIX POLITIQUE pour la période 2022 – 2026 :

Les élus d'Ambert Livradois Forez ont donc choisi et voté fin 2021 le projet « Déchets » du mandat qui a pour objectifs et ambitions :

- Contenir la hausse de la TEOM sur le mandat et ne pas l'augmenter si possible
- Conserver un service public de proximité en :
 - Conservant le mode de collecte actuel
 - Incitant au tri sélectif des emballages par le déploiement généralisé du Tri sélectif
 - Réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères non recyclables
- Conserver l'économie Déchets sur le territoire

L'analyse de la composition des ordures ménagères, appelée caractérisation, permet de connaître le niveau de performance de tri des habitants, mais aussi d'évaluer la qualité du service rendu.

La politique définie sur le mandat, et les projets qui en déclinent se sont appuyés sur la caractérisation des ordures menée en 2018 puis en 2022. Courant 2024, les mêmes tournées d'ordures ménagères ont été caractérisées afin de suivre l'évolution le plus strictement possible.

Cette dernière caractérisation a permis de montrer la diminution importante des emballages, déchets alimentaires, verre et textiles jetés dans les ordures.

Les projets et actions menées portent donc leurs fruits et doivent être encore amplifiés.



MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIAUX A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

ANNEXE 1 : POLITIQUE DECHETS 2022 – 2026

AR PREFECTURE

063-200070761-20211202-2021_02_12_20-DE
Reçu le 13/12/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 2 décembre 2021

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : André FOUGÈRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 25 novembre 2021

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités à Arlanc.

Délibération n°20

PROJET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE – POLITIQUE DÉCHETS 2022-2026

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les différents textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets, fixant des objectifs de réduction des déchets, à savoir la LTECV, la loi Economie Circulaire, la Loi AGEC et le PRGD annexé de son SRADDET,

Vu le PLPDMA en cours d'élaboration,

Vu l'avis favorable de la commission Déchets du 23/09/21

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3/09/21 et du 05/11/2021

Afin de poursuivre l'atteinte des différents objectifs réglementaires,

Afin de répondre aux attentes des usagers en termes de niveau de service,

Afin de maîtriser l'impôt lié à la gestion des déchets, de plus en plus coûteuse,

Ambert Livradois Forez souhaite réformer et optimiser le service de collecte des Déchets, tel que présenté et défini dans le document joint en Annexe à la présente délibération.

Le Président rappelle qu'en terme de gestion des déchets, nous sommes à la croisée des chemins.

L'Etat, dans un objectif de développement durable, pousse à travers la réglementation, les taxes, ... les EPCI en charge de la gestion des déchets à agir plus vite et plus fort pour la réduction des déchets non recyclables.

Le Président rappelle que le conseil communautaire par sa délibération n°19 du 4 mars 2021, a déjà défini une partie de la stratégie pour Ambert Livradois Forez et en particulier le refus :

- d'un service « mécanisé », nécessitant des investissements très importants et une réduction forte des effectifs de collecte, pour un coût finalement supérieur (= volonté de conserver l'économie des déchets sur le territoire),

AR Prefecture

063-200070761-2025_02_2025_08_12_29-DE
Reçu le 14/12/2025
AR PREFECTURE
063-200070761-20211202-2021_02_12_20-DE
Reçu le 13/12/2021

- d'un service de collecte éloigné des habitants, et ne prenant pas en compte la spécificité géographique de notre territoire (morflement de l'habitat) et la population âgée, par la réduction drastique du nombre de points de collecte.

Le projet proposé acte donc ces choix et définit une stratégie de proximité qui, sauf dispositions réglementaires, s'appliquera à minima pour la période 2022-2026. C'est une orientation assumée pour le service à l'usager.

Ce n'est pas une orientation majoritaire actuellement dans les autres EPCI français, qui réorientent leur stratégie sur une réduction des coûts de collecte par l'éloignement du service à l'habitant, alors qu'Ambert Livradois Forez fait le choix de maintenir à coût constant son service de collecte, et vise un maintien de ses coûts de traitement des déchets, pour plus de valorisation/recyclage.

Le projet vise le maintien de la TEOM à taux constant sur le mandat.

La mise en place du projet étant échelonnée sur 2 années, le présent document sera adjoint au règlement de collecte en vigueur, afin que l'ancienne organisation de la collecte, se superpose avec la nouvelle organisation. Fin 2023, le présent projet sera intégré totalement au règlement de collecte

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et de l'adoindre au Règlement de collecte jusqu'à novembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le projet proposé (cf. annexe) et déployer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le



Politique Déchets 2022 - 2026

OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Moins d'ordures ménagères incinérées, plus de tri, plus de compostage pour une maîtrise des coûts

Le service Déchets répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique via la collecte et le traitement des déchets (compétence obligatoire de la CCALF) mais aussi aux exigences d'obligations réglementaires fixées par l'Etat.

Le projet est la « politique Déchets » de la collectivité proposée sur le mandat. Elle a été définie selon :

- La définition des axes prioritaires du mandat,
- Les éléments budgétaires (prospective financière sur 5 ans) connus,
- Les besoins en terme de service exprimés par les élus et les usagers.

Le projet est soumis aux évolutions réglementaires constantes et au contexte économique qui a des répercussions immédiates sur le budget de fonctionnement du service (coût de traitement des déchets, évolution des recettes de ventes de matériaux recyclés, ...).

Le projet fait suite aux optimisations déjà proposées et actées par les achats prévus au budget investissement 2021 du service Déchets.

L'évolution de la politique Déchets de la collectivité proposée est la suivante :

Atteinte des objectifs réglementaires :

LOI TECV : -10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2024, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,

LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,

LOI AGEC : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,

Assurer la salubrité du territoire, par la collecte des déchets et les actions de prévention des déchets,

Diminuer la quantité d'ordures ménagères en donnant les moyens de composter aux usagers, Favoriser la valorisation matière des déchets en développant le tri sélectif.

Objectifs politiques :

Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtriser l'impôt) : demande élus (et usagers).

Définir le niveau de service proposé aux habitants à coût constant.

063-20
Reçu le 14/12/2025
Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus (dans le cadre du projet de territoire, des commissions Déchets, des présentations en Bureau et Conseil communautaire) :

- territoire attractif et exemplaire
- prise en compte de la population âgée
- maintien de l'emploi sur le territoire

1- Report du choix d'un éventuel passage à la Tarification Incitative au prochain mandat.

2- Etude d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023. En fonction des résultats de l'étude, ce choix sera soumis aux élus en 2024 pour un changement d'ici la fin du mandat.

3- Engager une réforme (optimisation) de la collecte des déchets permettant :

- D'atteindre les objectifs réglementaires en termes de recyclage et réduction des déchets, générant des économies sur les coûts de traitement des déchets (fonctionnement),
- De maintenir un taux de TEOM constant jusqu'à la fin du mandat,
- De conserver et développer un niveau de service performant aux usagers.

Cette réforme consiste à :

- **Poursuivre le déploiement du compostage** (obligatoire pour tous dès 2024) sur le territoire

Objectif : Baisse des Ordures Ménagères non recyclables de 1000 à 1300 tonnes.

Baisse des coûts de traitement (estimation soumise à aléas) : 100 000 €

Rappel : La collectivité doit, dans ce cadre, mettre à disposition des usagers d'ici 2024 :

- o Un composteur individuel (gratuit) pour les usagers possédant un jardin,
- o L'accès à un composteur collectif pour les usagers vivant dans les bourgs (ne possédant pas de jardin).

- **Poursuivre la réduction des Déchets** à travers la mise en place réglementaire du PLPDMA (plan de prévention des déchets 2022-2026)

Objectif : Baisse des Déchets collectés (-12% d'ici 2031 par rapport à 2010).

Dépenses (fonctionnement) : + 10 000 € chaque année (par rapport à 2021) de 2022 à 2026

- **Optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères**

Contexte :

- *Le contenu des Ordures Ménagères et leur coût :*

Ordure ménagère (OM) collectées en 2021 : 5700 tonnes

Tri sélectif (emballages recyclables) encore contenues dans les OM fin 2021 : 2000 tonnes

Tri sélectif collecté dans les bacs jaunes : 2000 tonnes

Il y a donc autant de tri collecté dans les bacs jaunes que jeté encore dans les ordures ménagères.

Le coût des Ordures ménagères (déchets non recyclables) n'a fait qu'augmenter ces dernières années, et la hausse va encore s'accentuer tel que le prévoyait la loi de finance 2019 avec la hausse planifiée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le coût d'1 tonne d'OM va passer de 115 € HT en 2021 à 134 € HT en 2025.

En n'agissant pas, c'est un surcoût de 120 000 € que les usagers devront supporter en 2025, soit 4 € par habitant environ. Il faudrait alors faire évoluer la TEOM à la hausse, ce qui n'est pas l'objectif politique fixé au service Déchets.

Il est donc urgent d'identifier des solutions afin qu'une grande part des 2000 tonnes de tri encore contenu dans les Ordures Ménagères soit triée, dans les bacs jaunes, et ne soit plus incinérée.

- *La simplification des consignes de tri de mai 2021 :*

- La modification des consignes de tri engagée en mai 2021 est un véritable succès (dans des proportions inattendues, et non observées sur les autres territoires français : le gain en tri est de 11 kg/hab/an alors que CITEO annonçait des résultats moyens de 3.5 kg/hab/an (notre objectif VALTOM était de +7.3 kg/hab/an en 2030)).
- La conséquence de ces très bons résultats est une inadéquation entre la collecte et les quantités d'emballages à collecter. **Le service de collecte du tri est au final sous dimensionné.**
- Les communes et les usagers demandent plus de points tri et plus de service de tri, à proximité des lieux d'habitation. **Aujourd'hui, seul 1 village sur 3/4 est équipé de points tri, et ceux-ci débordent régulièrement (surtout en période estivale).**
- Enfin, il n'est pas possible, sans réforme profonde, de proposer plus de service de collecte du tri à un coût constant.

Aujourd’hui, la collecte des ordures ménagères s’effectue :

- Chaque semaine, en porte en porte, avec des bacs individuels verts dans les 58 bourgs.
- Chaque semaine ou tous les 15 jours (selon les villages), en bacs collectifs verts, dans les 1600 villages desservis (1 village pouvant avoir plusieurs points de collecte).

Soit 1 point de collecte pour 10 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est surdimensionné en volume de collecte.

Aujourd’hui, la collecte du **tri sélectif** s’effectue :

- Chaque semaine, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 6 bourgs,
- Tous les 15 jours, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 7 bourgs,
- Chaque semaine, en bacs collectifs jaune, pour les 45 autres bourgs,
- Chaque semaine ou tous les 15 jours, en bacs collectifs jaune pour les 450 villages équipés.

Soit 1 point de collecte pour 45 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises). Le service est sous-dimensionné en volume de collecte.

Projet :

Proposer un service de collecte du tri sélectif équivalent au service de collecte des ordures ménagères (soumis à des règles strictes), donc proche de l’usager, à coût de collecte constant.

- **Equiper tous les villages collectés en Ordures Ménagères (bac vert) avec le TRI SELECTIF (bac jaune)** afin que chaque habitant ait accès au tri sélectif comme celui des ordures ménagères.

Chaque point de collecte sera équipé d’un (ou plusieurs) bacs jaunes.

- **Réduire la fréquence de collecte des Ordures ménagères = généraliser la collecte des bacs verts TOUS LES 15 JOURS.** Et alterner avec la collecte des bacs jaunes. C’est ce qui permettra de travailler à coût constant.

NB - Exceptions :

- Pour une question réglementaire (Ambert), et d’organisation (Marsac et Arlanc), ces 3 bourgs continueront à être collectés chaque semaine. En 2024, une fois le projet compostage mis en place, il sera possible de faire évoluer cette fréquence à 1 fois tous les 15 jours.
- Certains producteurs de déchets (établissements de bouche, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n’ayant pas la place de stocker leurs déchets, ou pour des questions sanitaires, bénéficieront de collectes supplémentaires.
- Mettre fin progressivement à la collecte des sacs jaunes au sol (interdite par la recommandation R437 de la CRAM) en installant des bacs ou colonnes jaunes dans les bourgs concernés.

063-200070761
Reçu le 14/12/2025
Prendre en compte l'arrêt de l'achat des Bennes à Ordures Ménagères à voies étroites (largeur 2.40m). Ces camions rares et spécifiques ont été historiquement achetés pour quelques points de collecte seulement (5 villages, 1 rue à Cunlhat, 3 rues à Ambert), pour un surcoût estimé à 7000 € par an.

La mise en place de bacs jaunes dans chaque village va encourager fortement le tri.

L'objectif fixé est de capter, dès 2024, 800 tonnes de tri supplémentaires, sur les 2000 tonnes encore présentes dans les ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours va aussi inciter fortement au compostage et donc aussi permettre ainsi la réduction des ordures ménagères.

PS : Dans le passé (2010 pour Arlanc et Marsac bourg, et 2016 pour Ambert bourg), les réductions de fréquences mises en place (de 2 fois par semaine à 1 fois par semaine) ont amené à une baisse de 30 % des ordures ménagères collectées. Ceci s'explique par le tri des emballages qui est encouragé, et par le fait que beaucoup de déchets qui étaient jetés aux ordures ménagères (sans tri) sont amenés en déchetterie où ils sont au final valorisés, recyclés.

Aspects financiers :

Ce projet a pour objectif :

- 1- D'absorber la hausse de traitement du coût des ordures ménagères (+ 120 000 € par an en 2025)
- 2- De percevoir des recettes supplémentaires de revente de matériaux issus du tri (si les cours se stabilisent)
- 3- De dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement du service afin d'atténuer les effets des aléas (hausse du carburant, ...) et de maintenir le taux de TEOM constant.

Au final, ce projet ne permet que de « maintenir » les dépenses du service à un niveau constant, sans réaliser d'économies conséquentes (30 000 € d'économies intégrées aux perspectives financières).

Les hypothèses financières pour la prospective budgétaire 2022 -2026 ont donc intégré les éléments suivants :

- Dépenses (achat des bacs, communication, ETP responsable collecte, ...),
- Recettes et économies supplémentaires calculées et intégrées prudemment.

Cette prospective budgétaire permet, au regard des informations connues à ce jour, et de la prudence prise en compte (réduction du tonnage OM, recettes de tri supplémentaires, ...), de maintenir le taux de TEOM constant sur le mandat.

L'objectif de 800 tonnes de tri est-il un objectif minimal au vu des 2000 tonnes de tri présentes dans les Ordures Ménagères ?

Le projet compostage des biodéchets va-t-il faire lui aussi baisser drastiquement les ordures ménagères ?

Aspects techniques :

Production moyennes de déchets par habitant (qui trie !) :

Ordures ménagères : 10 litres/habitant/semaine (surestimé)

Dotation en bacs pour une collecte tous les 15 jours :

Ordures ménagères : 1 gros bac vert (660 litres) pour 30 habitants

Tri sélectif : 1 gros bac jaune (660 litres) pour 10 habitants

NB : *Attention ce dimensionnement doit prendre en compte la population maximale des points de collecte (= toutes les maisons secondaires pleines au mois d'août par exemple).*

Partant de ces principes théoriques (observés), il ne manquerait que 1200 gros bacs jaunes sur le territoire et il y aurait actuellement 3 fois plus de bacs verts que nécessaire ; si 100% des usagers trient !

Moyens nécessaires :

Achat de bacs jaunes et de couvercles jaunes : intégré au budget 2022 (240 000 €).

Main d'œuvre pour la distribution et mise en place des bacs jaunes : intégré au budget 2022/2023.

Recrutement d'un responsable collecte (poste financé par l'optimisation) afin de :

- Travailler sur le terrain avec les élus communaux, commune par commune, village par village, ... pour la mise en place du projet.
- Travailler dans les bourgs pour installer des points de collecte de tri (bacs collectifs).
- Constituer les nouvelles tournées de renfort (OM et TRI) pour les producteurs et points de collecte qui devront être collectés plus d'1 fois tous les 15 jours.
- Appliquer le règlement de collecte et ses moyens coercitifs lorsque chaque habitant aura accès (devant sa porte) à un bac jaune.

Fournir à chaque commune un petit stock de bacs verts et jaunes pouvant permettre de solutionner les problèmes de collecte (hiver, sur fréquentation, manifestations, ...).

Mettre à disposition des communes qui le souhaitent un laveur haute pression thermique pour celles qui souhaitent laver les bacs.

La communication :

- 1- Les bulletins communaux 2022
- 2- Le journal Déchets de mai/juin 2022
- 3- Un courrier à chaque habitant en septembre 2022
- 4- Les sites internet des communes, d'ALF
- 5- Des courriers en porte à porte
- 6- De l'affichage
- 7- ...

Le point le plus problématique pour la communication à l'habitant va concerter les usagers des bourgs qui étaient collectés en tri en porte à porte et dont le jour de collecte va changer (Viverols, Sauvessanges, Cunlhat, St Amant RS, St Germain, Job, La Forie, Vertolaye, Olliergues).

Pour les autres usagers, le projet n'aura aucun impact négatif direct.

Début 2022 :

- Informer les conseils municipaux du projet
- Recruter le responsable collecte
- Inventorier, village par village, la population maximale estivale
- Identifier un contact relais (élu, agent technique)
- Préparer l'acquisition des bacs jaunes

Mai/juin 2022 :

- Informer la population via le journal Déchets.

Automne 2022 :

- Envoyer un courrier à chaque habitant du territoire pour les informer de l'installation des bacs du tri et du projet.
- Informer tous les habitants (porte à porte) concernés par une modification du jour de la collecte des sacs jaunes.

Novembre 2022 :

- **Mise en place effective de la collecte des Ordures ménagères tous les 15 jours.**

Novembre 2022 à Novembre 2023 :

- Mise en place des bacs jaunes sur le territoire.

Novembre 2023 :

- **Tous les points de collecte non équipé de bacs jaunes seront supprimés.**

1^{er} janvier 2024 :

- **Tous les habitants devront avoir accès à un équipement pour composter leurs biodéchets.**
- **Les biodéchets ne seront plus tolérés dans les ordures ménagères et devront être compostés.**

Décembre 2024 :

- **Plus aucun sac jaune au sol ne sera collecté (ramassé).**
- Réflexion à mener concernant :
 - la réduction de fréquence des ordures ménagères pour les bourgs de Arlanc, Marsac et Ambert.
 - le maintien ou non de la collecte en porte à porte
 - une nouvelle optimisation des tournées si des marges de manœuvre apparaissent
 - une réorganisation du service collecte en 100 % double poste

- Inévitablement, les premières semaines de modifications des fréquences de collecte, des problèmes vont être observés. La modification des comportements ne sera pas immédiate. Le service Déchets devra être réactif pour tenter de remédier aux problèmes.
- L'ajustement de la collecte de certains producteurs spécifiques (santé, établissements de bouche, services publics, ...) et de certains gros points de collecte existants sera un point de vigilance.
- Veiller aux remplissages des bennes à ordures ménagères dans les premières semaines de mise en place afin d'éviter des surcharges non réglementaires.
- Communiquer uniformément à l'usager, que ce soit la commune comme le service Déchets. C'est un projet commun qui permet d'amener plus de service à l'habitant en milieu rural.

Rôle des communes :

- 1- Aider le service Déchets à communiquer sur la modification d'organisation.
- 2- Mise en place des bacs jaunes :
 - a. Fournir les informations nécessaires pour le dimensionnement des points de collecte (population maximale estivale par village)
 - b. Identifier un contact unique (ou binôme élu/technique) pour la mise en place du projet
 - c. **Prévoir, le cas échéant, le réaménagement des points de collecte :**
 - i. Extension de la surface roulante (béton ou goudron), anticiper dès maintenant les travaux (budget et réalisation),
 - ii. Modifier légèrement l'entourage des bacs,
 - iii. ...

PS : Ce point est le plus important !

Dans l'ensemble, il y existe une majorité de points de collecte où aucun travaux ne sera nécessaire. Il suffira de remplacer un bac vert par un bac jaune (bac ou couvercle), de rajouter un bac, d'enlever les barres métalliques pour pouvoir glisser un autre bac dans l'autre sens, ...

Les conditions de travail de nos agents de collecte (qui vont collecter plus de bacs, et des bacs plus lourds) doivent être préservées et améliorées. Aucun bac jaune ne sera ajouté sur une surface inappropriée (non roulante : herbe, terre, ...), même momentanément (car le provisoire dure et reste !).

Pour les points de collecte, où des travaux seraient nécessaires, **le planning de réalisation du projet laisse un temps d'action long aux communes**, à savoir novembre 2023. Cependant, à cette échéance, les points de collecte ordures ménagères qui n'auraient pas été équipés de bacs jaunes seront supprimés. Chaque usager du territoire doit avoir accès in fine, à un point de collecte complet (OM + TRI).

Ce projet est aussi l'occasion (une chance) pour les communes et le service déchets de rationaliser, d'organiser plus logiquement la collecte dans les villages. En effet, des aberrations historiques sont observées, comme par exemple :

- Des villages avec 10 habitants mais 3 points de collecte (donc 3 arrêts pour le camion),

063-200070761-20251 Des villages en cul-de-sac où la manœuvre du camion est « acrobatique » et où le point de collecte pourrait être ramené à la route principale,
Reçu le 14/12/2025

- Des communes, qui souhaiteraient regrouper 2 villages sur un seul même point de collecte, à une intersection.
- Des villages impossibles à collecter en hiver (neige et glace) et où il serait plus logique de repositionner les bacs sur la route principale, ...
- Des points de collecte, équipé d'une dalle, situés à 6 mètres de la chaussée mais où il faut tirer le bac dans l'herbe pour l'amener jusqu'au camion,
- ...

Nos camions dégradent (comme d'autres gros véhicules) les voiries communales, alors que les communes ont de moins en moins de moyens financiers pour les entretenir. Il y a peut-être des réflexions à mener sur la collecte des déchets dans ce sens.

3- Mieux communiquer entre les communes et le service Déchets :

- Transmission des arrêtés de circulation,
- Identifier des solutions aux problèmes de collecte temporaires (stock de bacs tampon dans les communes), passage exceptionnel, ...
- Anticiper les périodes hivernales, les manifestations, ...

Soyons TOUS fiers de notre projet commun !

C'est un projet ambitieux à plusieurs titres :

Nous allons maintenir et développer un service public de proximité en milieu rural !

La majorité des collectivités rurales en France optimisent leur service de collecte (pour faire des économies strictes) en réduisant le nombre de points de collecte (les usagers se déplacent) et en rationalisant leurs effectifs de collecte (perte d'emploi).

Nous faisons le choix inverse ! Nous continuons à investir sur les coûts de collecte (sans les augmenter) afin d'obtenir des marges de manœuvre financières sur le traitement de nos déchets !

L'objectif du projet est aussi de démontrer que l'on peut obtenir des performances de tri très bonnes (et une baisse des ordures ménagères) sans développer le système complexe et couteux de la tarification incitative, même si celui-ci a un sens !



AMBERT

LIVRADOIS
FOREZ

DÉCHETS

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL • 2023 •
BIODÉCHETS

SCHÉMA LOCAL DE GESTION
DES DÉCHETS ORGANIQUES

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**1.1. POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ****FICHE ACTION 1 : MIEUX MANGER ET MOINS JETER EN ÉTABLISSEMENT DE SANTE**

Fusionné au projet d'accompagnement de la restauration collective « **A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins** »

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire des dépenses en nourriture pour moins gaspiller et mieux investir.
- Poursuivre sur un projet de compostage des restes alimentaires avec les équipes de cuisines.

1.2. POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**FICHE ACTION 2 : VALTOM – DISPOSITIF ETABLISSEMENTS TEMOINS : AVEC LES ECOLES ET LES COLLEGES DU TERRITOIRE**

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. Grâce à lui c'est 115 établissements qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable : la prévention des déchets, c'est-à-dire réduire la quantité et la nocivité des déchets que nous produisons, par des actions simples et efficaces.

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

LISTES DES SITES SUIVIS EN 2023-2024 :

| NOM DU SITE | THEMES |
|---------------|--------|
| Aucun en 2023 | |

FICHE ACTION 2 BIS : CD 63 COLLEGES – INSTALLATION SELF COLLABORATIF, TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL ET LES ENFANTS

OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

Un projet collaboratif

AR Prefecture

063-2060 projet nécessitant travail avec l'établissement et les services (bâtiment, éducation, restauration...) du Conseil Départemental
Reçu le 14/12/2025

Au sein de l'EPLF ce projet d'établissement nécessite la mobilisation de l'équipe de Direction, les équipes éducatives, pédagogiques et techniques.

La réduction des déchets permet de travailler avec les syndicats de collecte.

Un projet performant

Responsabilisation et développement de l'autonomie des collégiens.

Augmentation (+230%) de la consommation de hors d'œuvres.

Réduction du gaspillage alimentaire (de 100 grammes à 20 grammes soit -500%).

Augmentation d'achat de qualité (+30%).

Réduction des Troubles Musculo Squelettiques (réduction du port de charge, moins de manipulations pour le personnel).

Moins de vaisselle (-25%) = moins d'eau = moins de produits lessiviels

LISTES DES SITES SUIVIS EN 2023 :

| NOM DU SITE | NOMBRE D'ELEVES |
|---------------|-----------------|
| SAINT ANTHEME | 65 |
| OLIERGUES | 77 |
| | 142 |



Ambert Livradois Forez accompagne sa restauration collective pour une transition vers un système alimentaire durable

Bilan 2023

Présentation résumée (5 à 6 lignes maximum)

La lecture de cette rubrique doit permettre au lecteur de disposer des éléments de compréhension de l'opération (activités principales, pilotage, partenariats, principaux résultats...).

Le territoire d'Ambert Livradois Forez compte 70 établissements de restauration collective pour plus d'un million et demi de repas servis. A travers le projet « A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins », la communauté de communes a permis de mobiliser les acteurs intervenant dans la restauration collective pendant 2 ans. L'objectif ? Accompagner les établissements disposant d'un restaurant collectif dans le développement d'un approvisionnement durable et la réduction du gaspillage alimentaire, en lien avec les exigences des lois EGAlim (octobre 2018) et Climat et Résilience (août 2021).

Objectifs visés

Il s'agit ici de présenter les objectifs opérationnels visés, c'est-à-dire ceux qui doivent être atteints par l'action / le projet à son terme. Ce sont les objectifs sur la base desquels « l'efficacité » sera évaluée.

Les objectifs du projet « A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins » sont multiples et interdisciplinaires :

1. La mise en conformité des structures avec la loi EGAlim, notamment concernant les obligations suivantes :

063-200070761-20251 L'approvisionnement des restaurants collectifs avec au moins 50 % de produits de qualité et
Reçu le 14/12/2025 durables, dont au moins 20 % de produits biologiques et 30% de produits de qualité

- Le diagnostic et les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire

2. L'amélioration de l'offre alimentaire en proposant aux convives des produits de qualité, de proximité et de saison ;
3. La réinjection des économies réalisées grâce au travail mené dans la lutte contre le gaspillage dans l'achat de produits de qualité et la mise en place de menus végétariens ;
4. La réduction des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, contenants réutilisables, compostage) et la mise en conformité des établissements envers leurs obligations de tri à la source des biodéchets ;
5. La sensibilisation des convives à une alimentation saine et de qualité ;
6. Le développement d'une production agricole durable à travers l'approvisionnement de la restauration collective.

Contexte – diagnostic de situation

Cette rubrique vise à indiquer les éléments de diagnostic et/ou de situation socio-économique, culturelle, environnementale ou autres qui ont conduit à la décision de lancer l'action / le projet.

Ce projet s'inscrit dans un double contexte :

- Depuis de nombreuses années, nous accompagnons les établissements du territoire dans la gestion des déchets notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri à la source des biodéchets par la mise en place du compostage.
- Réglementairement, en 2018, la loi EGALIM et la loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire imposent de nouvelles règles à la restauration collective notamment la mise en place obligatoire d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et des objectifs d'approvisionnements durables. A savoir l'introduction de 50 % de produits de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique.

Le territoire d'Ambert Livradois Forez compte 70 établissements publics proposant de la restauration collective à savoir : 1 lycée, 7 collèges, 36 écoles primaires, 10 établissements enfance jeunesse (crèches / Accueils de loisirs sans hébergement - ALSH), 16 établissements de santé et sociaux (centre hospitalier, établissements de service d'aide par le travail - ESAT, foyer de vie, maisons de retraite). Cela représente une consommation de près d'un million cinq de repas par an.

En parallèle près de 650 agriculteurs et agricultrices façonnent nos paysages. Majoritairement terre d'élevage bovin, Ambert Livradois Forez offre des productions variées en élevage (vaches, chèvres, brebis, abeilles), mais aussi en cultures végétales (céréales, maraîchage, plantes aromatiques...). C'est pourquoi, elle travaille à développer une alimentation durable et de qualité dans la restauration collective.

Description détaillée de l'action

- Processus ayant conduit le porteur de projet à mettre en œuvre l'action / le projet ;

En France, plus d'un repas sur six est pris à l'extérieur du domicile (Observatoire du PAT). La restauration collective représente donc un levier d'action non négligeable dans l'adaptation des pratiques à un mode de consommation plus durable et responsable. Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, Ambert Livradois Forez, souhaite s'emparer du sujet de l'alimentation et se mobilise pour proposer une restauration collective de qualité, et tendre, de façon globale, vers un système alimentaire durable.

063-2069 présent projet constitue une mise en œuvre opérationnelle des actions du PAT du Grand Clermont et Parc Livradois
Reçu le 14/12/2025
Forez, et notamment une réponse concrète à l'objectif "Favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective".

Les retombées attendues à moyen et long terme sont d'ordre :

- Économique : Accroissement de nouveaux débouchés pour la filière agricole.
- Environnemental : Développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement
- Social : Permettre l'accès à une alimentation de qualité et durable aux convives

Pour mettre en œuvre ses actions, des soutiens financiers ont été obtenu de la part de la DRAAF (dans le cadre du Plan de Relance), de l'Union Européenne (programme LEADER) et de l'Agence Régionale de Santé.

Les élus du territoire ont validé le projet en bureau communautaire (décision n°2021-13 du 9/04/2021) puis en Conseil communautaire (délibération n°19 du 2 décembre 2021).

- *Période de réalisation du projet, principales étapes et leurs durées. Indiquer l'état d'avancement du projet / de l'action et, le cas échéant, les opérations restantes à réaliser ;*

Voici les principales dates des étapes clés :

| | |
|---------------------------|---|
| Mars 2022 | Lancement du projet (réunion de présentation aux élus communaux et gestionnaires d'établissements) Recrutement des prestataires Lancement de la campagne de communication (qui se développera sur toute la durée du projet) |
| Mai 2022 | Début des diagnostics de pratiques dans les établissements Création d'une charte graphique afin d'identifier le projet |
| Septembre 2022- juin 2023 | Déploiements des programmes d'animations dans les écoles et journées de valorisation |
| Septembre 2022 | Lancement Volet 2 "développement agricole" |
| Automne 2023 - | Déploiement du programme d'animations dans les établissements sociaux et de santé |
| A partir d'octobre 2022 | Formations mutualisées et rencontres entre restaurateurs et agriculteurs |
| Septembre 2023 | Sortie du teaser du clip vidéo |

De façon opérationnelle, le projet « *A TABLE ! Mangeons bien, jetons moins* » s'articule autour de 4 leviers pour atteindre ses objectifs :

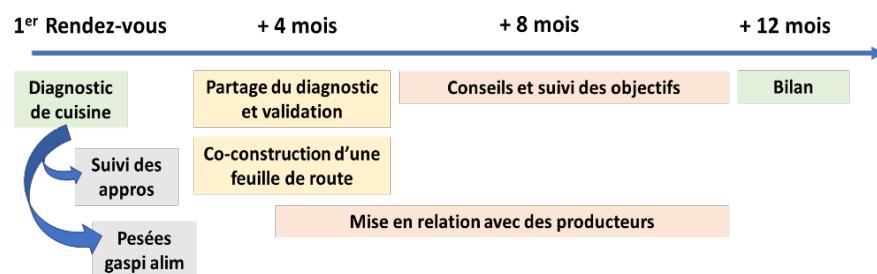
I. L'accompagnement des établissements de restauration collective :

L'accompagnement à l'amélioration des pratiques dans les établissements de restauration, sous forme individuelle ou collective, a été réalisé par l'association BIO63 :

➤ L'accompagnement individuel s'est déroulé selon les étapes suivantes :

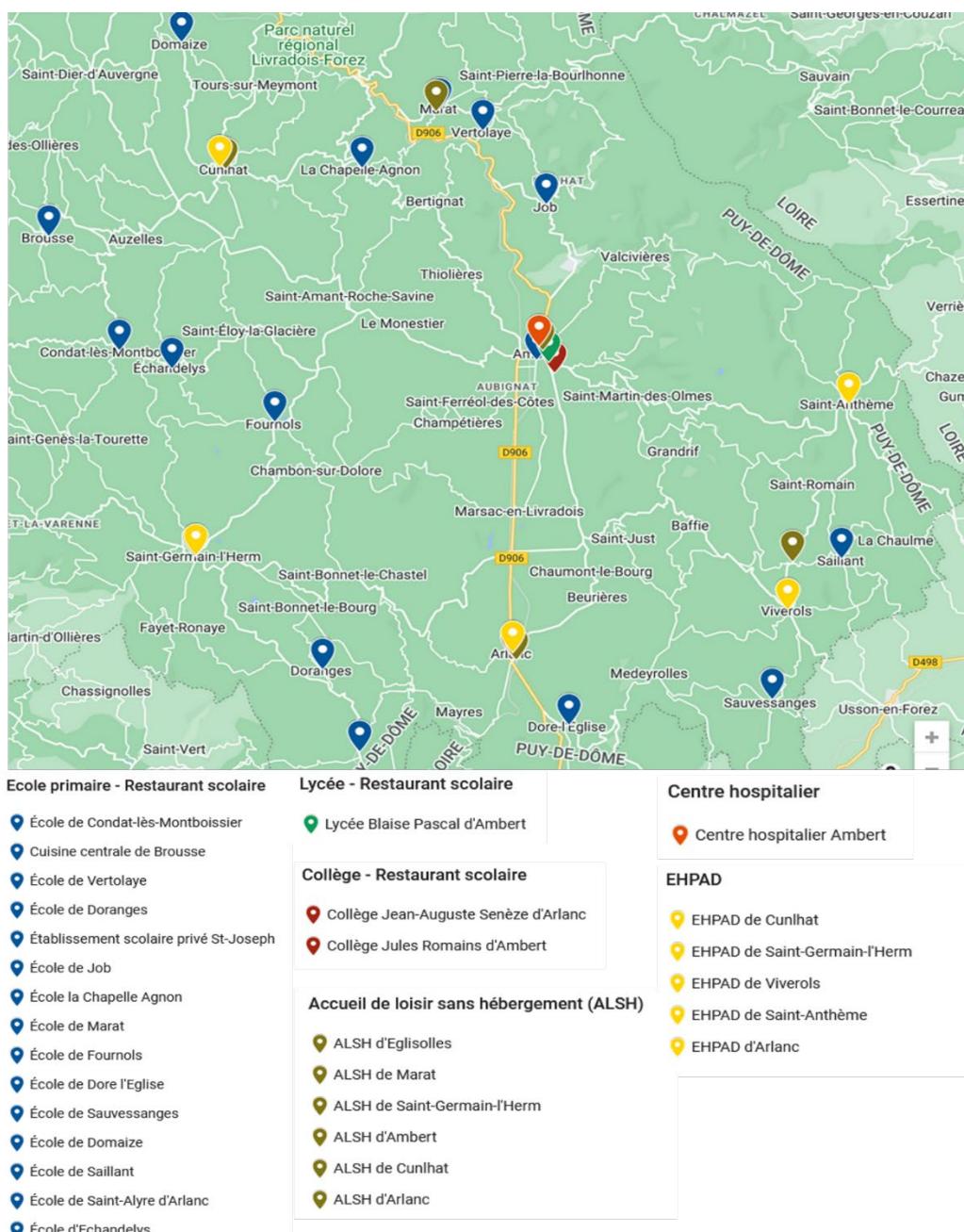
- La réalisation d'un diagnostic initial des pratiques (thématiques abordées : pratiques cuisine, matériel à disposition, service des repas, aspects nutritionnels, approvisionnements, gaspillage alimentaire, gestion des déchets)
- L'analyse de ses pratiques et la restitution de l'analyse aux personnes impliquées dans le restaurant collectif

063-200070761-20251209 La construction d'une feuille de route pour améliorer les pratiques de l'établissement
Reçu le 14/12/2025 - Le suivi des objectifs de la feuille de route 8 mois après
- Le bilan des actions menées 1 an après la construction de la feuille de route
- Un suivi téléphonique régulier et personnalisé sur toute la durée de l'accompagnement



De mars 2022 à décembre 2023, 30 établissements ont bénéficié de tout ou partie de l'accompagnement proposé dans le cadre de ce projet, soit 43 % des établissements publics proposant de la restauration collective sur le territoire.

Ils sont présentés dans la carte ci-dessous :



063-200070761-L'accompagnement collectif des restaurants a pris la forme de formations ou de "rencontre inter-
Reçu le 14/12/2023
établissements" :

Les formations à destination des équipes de cuisine sont listées dans le tableau suivant :

| Date | Intitulé | Intervenant(s) | Durée | Nombre de participants | Nombre de restaurants collectifs impliqués |
|------------|---|--|-----------|------------------------|--|
| 19/10/2022 | Pratiques culinaires durables | SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier Gabrielle Invernizzi, diététicienne | ½ journée | 8 | 7 |
| 25/10/2022 | "Du fait-maison et des produits bruts bio et locaux dans mon restaurant collectif : c'est possible !" | SCIC "Nourrir l'Avenir" Chloé Tardy | ½ journée | 8 | 7 |
| 08/02/2023 | Le plat végétarien, un incontournable de la transition alimentaire | SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier Gabrielle Invernizzi, diététicienne | 1 journée | 8 | 7 |
| 25/10/2023 | Le plat végétarien, un incontournable de la transition alimentaire | SCIC "Nourrir l'Avenir" : Benjamin Garcia, cuisinier et Frédérique Rinner, diététicienne | 1 journée | 10 | 7 |

Une rencontre inter-établissements a été organisé afin de permettre des temps déchanges d'expériences entre pairs.

| Date | Intitulé | Durée | Nombre de participants | Nombre de restaurants collectifs impliqués |
|------------|---|-----------|------------------------|--|
| 25/10/2022 | Partage d'expériences sur les approvisionnements locaux et de qualité, présentation des cahiers des charges des différents labels et mentions reconnus comme produits durables dans la loi EGAlim | ½ journée | 7 | 7 |

II. La structuration de l'offre agricole

En parallèle de l'accompagnement des établissements, le projet a souhaité mobiliser le monde agricole afin de créer des liens entre ces acteurs et ainsi développer les approvisionnements locaux. Ce volet s'est réalisé en plusieurs étapes : réalisation d'un diagnostic du système alimentaire local, mobilisation des producteurs et partenaires professionnels et étude sur foncier public. Le prestataire retenu pour cette mission a été le bureau d'études SCE.

➤ Diagnostic du système alimentaire local :

De mai à octobre 2022 : un état des lieux de l'activité agricole a permis d'évaluer l'offre alimentaire actuelle de notre territoire et de la comparer aux besoins de la restauration collective.

Le territoire Ambert Livradois Forez se caractérise par des élevages extensifs et de qualité. Cependant, pour répondre aux besoins de la restauration collective, certains produits manquent aujourd'hui, en particulier les fruits et légumes. De nouvelles installations ou la diversification des productions pourront permettre d'y répondre. Parallèlement, un travail est nécessaire pour mettre en lien producteurs et restaurants sur les produits déjà bien présents (viande, produits laitiers).

Le diagnostic complet est fourni en pièce jointe (Annexe 2).

AR Prefecture

063-200070761-20251209-2025_09_12_29-DE
Reçu le 14/12/2025

063-200070761-Des rencontres à destination des producteurs :
Reçu le 14/12/2025

En octobre et décembre 22, 3 réunions ont été proposées aux agriculteur(trices) et aux partenaires agricoles afin d'échanger sur l'approvisionnement local des restaurants et les difficultés associées. Le diagnostic agricole a été présenté à cette occasion : il a permis de prendre conscience de la production du territoire et des besoins d'approvisionnement de la restauration collective. Ces rencontres nous ont permises de faire émerger les constats et difficultés de l'approvisionnement des restaurants collectifs (inadéquation entre produits proposés et attendus, manque de connaissances entre eux, problématique de transport et logistique, atout de l'abattoir local, complexités administratives). Face à ces retours, nous avons adapté et planifié la suite de nos actions en conséquence :

- *Visite de l'abattoir intercommunal d'Ambert le 20 février 2023 :*

Une visite de l'abattoir d'Ambert a été proposée aux éleveurs et cuisiniers afin de découvrir les installations et le fonctionnement de cet outil public de proximité et de son atelier de découpe associé. Co organisé par Bio 63 et la chambre d'agriculture, cette visite a suscité beaucoup d'intérêt puisqu'elle a réuni 34 participants et participantes. À la suite de la visite, un temps d'échange a été organisé et a permis à chacun de poser des questions sur les possibilités et contraintes de fournir la restauration collective en viandes issues d'animaux élevées et abattus localement. Deux porteurs de projets étaient présents et les échanges leur ont permis de prendre en compte les attentes des cuisiniers pour réfléchir à leur future commercialisation.

- *Les rencontres professionnelles Restauration collectives/fournisseurs locaux, le 12 juin 2023 à "Ambert en scène"*

L'objectif était de proposer un moment d'échange convivial entre ces 2 types d'acteurs qui ont peu d'occasion de se croiser. Les producteurs étaient invités à présenter leurs produits aux cuisiniers et gestionnaires de la restauration collective. Au programme : discussions, dégustations de produits, présentation des plateformes permettant de faciliter les achats locaux comme Agrilocal63, Auvergne Bio Distribution et AUVABio (collectifs de maraîchers / maraîchères) et de l'outil web Cocliciaux permettant d'organiser de la co-livraison de produits. Le témoignage de M. Dugnas, maire de Brousse sur le nouveau fonctionnement de la cuisine centrale du SIVU de Brousse, Saint Jean des Ollières et Sugères est venue clôturer cet après-midi. Cette rencontre a permis aux 15 cuisiniers et cuisinières d'échanger en direct avec les 12 producteurs et productrices présents et de découvrir l'offre sur le territoire. Les producteurs et productrices ont quant à eux pu comprendre les attentes et contraintes propres aux restaurants collectifs.

Cette rencontre a débouché sur la concrétisation de plusieurs livraisons de produits bio et locaux à la restauration collective. Une nouvelle édition est programmée en octobre 2024.

- *Un annuaire des acteurs de la restauration collective*

Afin de faciliter les échanges et d'initier des partenariats, un annuaire regroupant à la fois les fournisseurs locaux mais aussi les établissements de restauration collective, a été créé. Sur le territoire, la restauration collective se distingue par une majorité de cuisines sur place et privilégiant le fait-maison. C'est un atout pour permettre des partenariats avec les agriculteurs. Cet outil, simple et évolutif (format papier et numérique sous format SIG), sera complété et mis à jour régulièrement.

- *Une formation "Vendre à la restauration collective" à destination des agriculteurs, le 21 novembre 2023*

Réalisé par Bio63, une formation à destination des agriculteurs et agricultrices sur les caractéristiques de la vente à la restauration collective (fonctionnement des cuisiniers collectives, règlementation, facturation spécifique, type de produits attendus etc.). L'après-midi, le chef du collège d'Ambert, Benoît Colombai, a fait visiter ses installations et pu échanger avec les participants sur son métier, ses contraintes et ses attentes. 5 producteurs et productrices, tous en agriculture biologique, ont assisté à cette formation.

En parallèle au diagnostic agricole, nous souhaitons étudier le foncier public qui pourrait potentiellement être disponible pour des activités agricoles (que ce soit pour des installations nouvelles ou pour conforter des exploitations existantes). Ainsi un travail va être engagé sur 2024.

La sensibilisation des convives à une alimentation saine et durable

Un programme d'animations pédagogiques autour de l'alimentation locale, a été déployé à destination du jeune public (accueils de loisirs sans hébergement et écoles), des établissements sociaux, et établissements de santé par l'association "Sur les pas de Gaspard".

➤ Dans les écoles et ALSH :

Autour de la thématique centrale les déclinaisons (choisies en concertation avec les enseignants/responsables des ALSH) ont donné lieu à des projets riches et variés : "que signifie manger local ?", les saveurs et les saisons, la création d'un jardin, l'empreinte écologique d'un goûter, "des animaux de la ferme aux produits laitiers", "de la pomme au jus", "de la graine à la tagliatelle", l'agriculture dans le paysage, l'histoire de la fourme d'Ambert, etc.

Pour chaque établissement, une demi-journée a été consacrée à une sortie extérieure comme la visite d'une ferme, d'un restaurant ou d'un marché de producteurs.

En quelques chiffres : Quinze classes de la petite section maternelles au CM2 ont bénéficié de ces animations, soit 317 enfants (à savoir Ambert, RPI Eglisolles - Saillant - Viverols, Job, La Forie, Marat, Marsac-en-Livradois, Saint Amant-Roche-Savine et Vertolaye) et 5 ALSH : Ambert, Marat, Arlanc, Saint Germain l'Herm et Cunlhat.

Une journée de valorisation a eu lieu en juin 2023 au Parc des Mélèzes sur la commune de Job, 150 ont été réunis.

➤ Dans les Multi-Accueil :

Une demi-journée d'animation a été proposée aux établissements de petite enfance de Marat et Arlanc.

➤ Dans les EHPAD, ESAT et Foyers logements :

Une demi-journée d'animation a été proposée aux EHPAD d'Arlanc, de Cunlhat, d'Olliergues, de Saint-Germain l'Herm et de Viverols, ainsi qu'à l'ESAT/ foyer de Cunlhat et l'ESAT Le Valdore à Ambert (soit 106 participants au total).

III. La communication autour du projet

Plusieurs outils de communication ont été réalisé par l'agence MELT pour permettre d'identifier et valoriser le projet, ainsi que pour sensibiliser et informer les parties prenantes :

- Un univers graphique, un kakémono, un logo etc.
- Des supports de sensibilisation à une alimentation saine et durable : exposition de 6 affiches de à destination des salles de repas et « petit guide pour l'alimentation durable » à destination des enfants et parents d'élèves,
- Des calendriers d'animations pour les agriculteurs et les cuisiniers et autres supports d'informations et de mobilisation des acteurs.
- Un support vidéo de valorisation du projet a été créé : un teaser de 1.48 minutes (à destination des réseaux sociaux)
- Un clip de 6.13 minutes est en cours de construction.

063-20 En parallèle, les services d'ALF ont communiquer largement à travers divers médias afin de mobiliser et faire connaître le projet :
Reçu le 16/12/2025

- A travers les outils de communication de Bio 63 : [Lettre de Septembre 2022](#), [Lettre de Mars 2023](#), [Lettre de Juin 2023](#) et dans la lettre « Bon Appétit ! » : [Bon Appétit ! #18 – Avril 2023](#), [Bon Appétit ! #20 – Décembre 2023](#)
- Des participations et témoignages lors de divers événements : Rencontre territoriale EGAlim organisée à Lempdes en octobre 2022 (Marilyn Echalier et Sébastien Dugnas du SIVU de Brousse), réunion d'élus en Haute-Loire , Forums Alimentaire Territoriaux et autres rencontres dans le cadre du PAT Grand Clermont-Parc Livradois Forez ([portait n°4 PAT](#))
- 1 Emission de la web radio « Radio Supeyres » : lors de la fête d'Ambert Livradois Forez "RESPIRE" en septembre 2023 [ici](#)
- Des articles dans la presse écrite et des publications dans les réseaux sociaux.

Tous les outils sont consultables sur le [site Internet](#).

Résultats 2023

- *La présentation des principaux résultats 2023 tant quantitatifs que qualitatifs :*

➤ Le pourcentage de réalisation des diagnostics sur les pratiques de la restauration collective :

Nombre d'établissements prévus initialement : 31 établissements, 23 réalisés mais de façon plus approfondie et adapté à chaque situation.

➤ Indicateurs de changement des comportements : Nombre d'agents/personnel et convives impliqués dans les actions internes aux établissements :

Nombre d'agents impliqués dans les établissements : 82

Formation : 6 (dont celle pour les agris)

Nombre de personnes dans les diagnostics individuels : 44

Personnel crèche + ALSH : 40

Nombre de cuisiniers aux rencontres professionnelles de juin 2023 : 15 cuisiniers

Nb de convives touchés : 317 écoliers, 106 dans les ALSH, 20 petits dans les crèches, 110 adultes dans les établissements médicaux-sociaux (EHPAD- ESAT)

➤ Taux de contractualisation à la plateforme Agrilocal pour l'achat de produits locaux (établissements et agriculteurs du territoire) :

25 acheteurs inscrits dont 5 ont contractualisé en 2022/2023 pour environ 130 000€

48 fournisseurs inscrits dont 43 agriculteurs

25 fournisseurs inscrits (dont 7 ont leur siège social sur la CC) ont contractualisé une commande avec des acheteurs sur ALF

➤ Nombre de producteurs engagés dans l'approvisionnement de la restauration collective : 25

Statistiques EGAlim des établissements accompagnés individuellement :

| | 2021 (Etat initial) | 2022 | 2023 |
|--|---------------------|------|------|
| Nombre d'établissements qui ont suivi les approvisionnements | 0 | 9 | 9 |
| % de produits durables selon EGAlim (Objectif 50 %) | / | 29 % | 37 % |
| % de produits bio (Objectif 20 %) | / | 20 % | 26 % |

3 établissements ont maintenant pris l'habitude de travailler ensemble sur des commandes groupées auprès de 2 agriculteurs.

Effets qualitatifs : la mobilisation des acteurs de la restauration collective a permis de valoriser des métiers "dans l'ombre" et avec souvent une image dégradée. La création d'un réseau a répondu à un besoin d'échanges, d'entraide et partage de connaissance entre pairs (surtout pour les plus petites structures dispersées sur le territoire).

La fin de ce projet est prévue pour août 2024, et des actions complémentaires de poursuite du projet sont d'ores et déjà prévues pour fin 2024 et début 2025.

1.3. POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET AUTRES

FICHE ACTION 4 : VALTOM – ACCOMPAGNEMENT RESTAURATION COLLECTIVE VIA TZDZG - fin en mars 2023

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM, établissement public en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, s'engage à respecter les objectifs de la LTECV avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Dans ce cadre le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, accompagnent gratuitement 10 structures de restauration collective dans la mise en place d'une démarche de LGA en proposant un accompagnement personnalisé assuré par un prestataire professionnel : le groupement TERANA / D3.

Cet accompagnement d'une durée d'un an a pour objectif d'assurer un suivi et une mise en œuvre pérenne d'actions. La première pesée a été organisée le 15/09/2020, en raison de la crise sanitaire la deuxième pesée corrective a été organisée en 2023.

Pesée corrective réalisée le 28/03/2023

063-20 LISTE DES SITES SUSPIS PAR LE DISPOSITIF :
Reçu le 14/12/2025

| NOM DU SITE | NOMBRE DE REPAS / AN |
|---|------------------------------|
| CH AMBERT (cuisine centrale) | |
| EPHAD Pré BAYLE Ambert | |
| EHPAD Vimal CHABRIER Ambert | 250 000 |
| EHPAD Saint Amant Roche Savine | |
| EHPAD Olliergues | |
| Accueil de Loisirs sans Hébergement Marat | |
| Centre La Ö | Fermeture de l'établissement |
| Azureva | 8000 |

La loi agriculture et alimentation rend obligatoire la mise à disposition de "doggy-bags" par les restaurants à leurs clients à partir du 1er juillet 2021 pour leur permettre de repartir avec les restes de leurs repas.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous fournissons des kits gratuitement aux restaurateurs pour les aider à franchir le pas. Désormais, la loi étant entrée en vigueur, nous ne poursuivons pas cette action de mise à disposition gratuite.

LISTES DES SITES SUIVIS PAR LE DISPOSITIF :

| NOM DU SITE | |
|--|--|
| Hôtel de La Gare à Ambert | |
| Bar des Négociants à Ambert (fermeture 2020) | |
| Hôtel Restaurant Les Copains à Ambert | |
| Hôtel Restaurant Le Renaissance à Arlanc | |
| Restaurant Le Ruisseau, Beurières | |
| Le Prieuré à Chaumont le Bourg | |
| L'Etape Gourmande à Cunlhat | |
| Auberge du Ripailleur, Dore L'Eglise | |
| Chez Marthe, Condat-lès-Montboissier | |
| Le Relais de la Fontaine à Echandelys | |
| Auberge du Creux de l'Oulette, La Chaulme | |
| Hôtel/restaurant La Vie en Rose (Gaudon), Le Brugeron | |
| Auberge du Col du Béal, Saint-Pierre-la-Bourlhonne | |
| Village Vacances Là Ô, Le Brugeron (fermé en juillet) | |
| Auberge de La Belette à Le Monestier | |
| Restaurant Le Gaspard des Montagnes à Saint Alyre d'Arlanc | |
| Bar & Restaurant Le Savine à Saint Amant Roche Savine | |
| Hôtel Le Voyageur, Saint-Anthème (fermé en 2021) | |
| Hôtel Restaurant de La Dore à Vertolaye | |
| Restaurant Le Gaz Trop à Cunlhat (fermeture automne 2020) | |
| Hôtel Restaurant La Clairière à Chambon sur Dolore | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche :

| | NOUVEAUX | FERMÉS | CUMUL |
|------|---|--------|-------|
| 2018 | 7 | / | 7 |
| 2019 | 11 | / | 18 |
| 2020 | 2 | 2 | 19 |
| 2021 | 0 | 1 | 18 |
| 2022 | Arrêt de la distribution des gourmets bags | | |

1.4 POUR LA RESTAURATION COMMERCIALE

FICHE ACTION 7 : ETAT DES LIEUX DES DONS AUX ASSOCIATIONS

ND

FICHE ACTION 8 : PNR LF : ETUDE SUR LE TERRITOIRE DES INVENDUS ET GA DE FRUITS
ET LEGUMES + CONSERVÉRIE

ND

1.5. POUR LES PARTICULIERS

FICHE ACTION 9 : EXPOSITIONS ET STANDS DE SENSIBILISATION

Réalisation d'une exposition de 6 affiches et petit guide de l'alimentation durable – voir FICHE 3
– Projet « A TABLE ! Mangeons mieux, jetons moins »

AXE 2 : LE COMPOSTAGE DE PROXIMITE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le compostage est un processus biologique de dégradation, de transformation et d'assainissement de la matière organique, se déroulant à l'aide de bactéries, champignons, insectes, d'eau et d'oxygène, dans le but de créer un amendement naturel.

Le compostage est un enjeu de société : **loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte.** Depuis 2016 : tous les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets annuels doivent valoriser leurs biodéchets en les traitant eux-mêmes ou en passant par un prestataire.

2024 marquera la fin des biodéchets dans la poubelle des particuliers ! Pour donner suite à une loi européenne, ce délai a été ramené à **décembre 2023**.

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal officiel du 18 août 2015.

Cette loi prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, « **pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.** »

(Article L541-1 du Code de l'environnement.)

Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO₂ (pas de déplacement de la matière). Elle permet également de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens sur leur consommation et leur production de déchets.

Quels types de compostage sont encouragés sur ALF ?

- le compostage domestique
- le compostage partagé
- le compostage autonome en établissements

Sur chaque site d'après l'arrêté ministériel d'avril 2018, il est possible de traiter jusqu'à 52 T de biodéchets par an.

Composter ses biodéchets c'est :

- Réduire la quantité de déchets dans mes poubelles et donc ceux traités par la collectivité de 30%
- Éviter que mes biodéchets composés à 80% d'eau soient transportés, incinérés et/ou enfouis
- Assurer un retour au sol de la matière organique au plus près du point d'utilisation
- Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec le compost produit
- Temporiser l'augmentation de la taxe générale des activités polluantes
- Partager un projet avec mes voisins et redynamiser la vie de mon quartier

2.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL DE JARDIN

FICHE ACTION 10 : CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN (CIJ)

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les foyers de composteurs individuels de jardin, au même titre que le bac à ordures ménagères ou les sacs de tri, en contrepartie d'une formation de $\frac{3}{4}$ d'heure. L'achat est aussi possible sans formation.

OBJECTIFS :

1. Équiper les foyers avec jardin de composteurs, au même titre que les bacs de collecte.
2. Détourner les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères.
3. Former les usagers à une bonne pratique du compostage.

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

| COMPOSTAGE DOMESTIQUE | 1997 - 2017 | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|-------------|------|------|------|------|------|------|
| Nombre de composteurs vendus ALF | 3183 | 3230 | 4199 | 4829 | 5459 | 6278 | 7070 |
| Couverture du territoire | 24,8% | 26% | 34% | 39% | 45% | 51% | 58% |

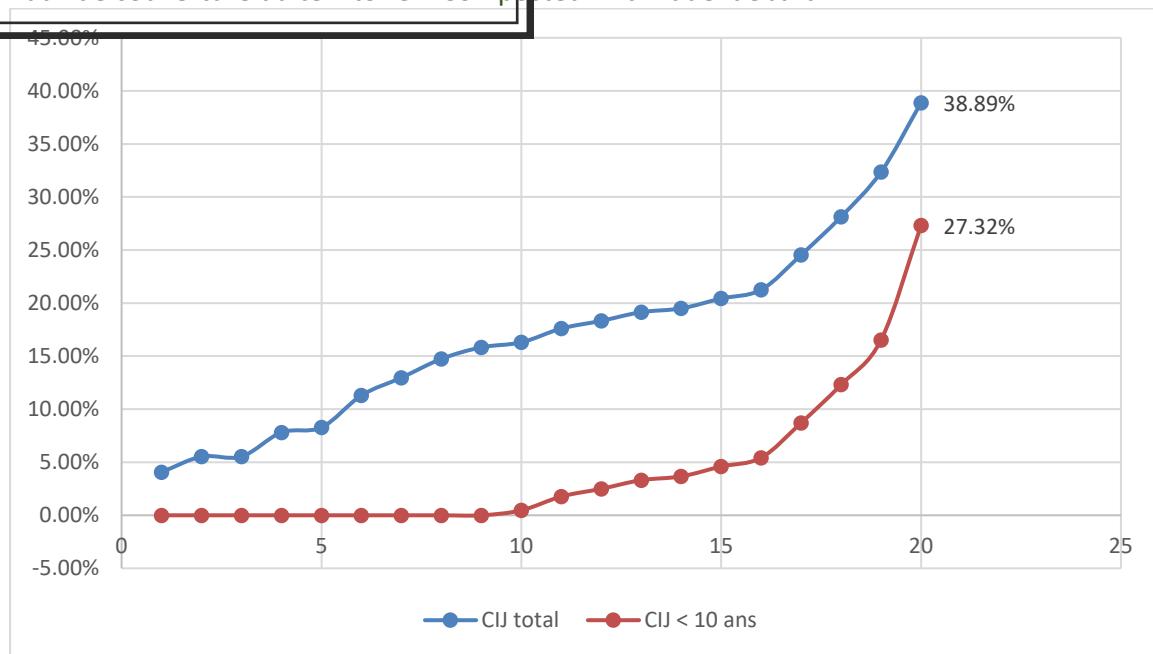
Au 31/12/2023 : +805 foyers formés soit **6 284** composteurs = - 746.5 tonnes théoriques d'après calcul Valtom

DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS (achats et adoptions) :

| ANNEE | CIJ 300B | CIJ 600B | CIJ 320P | CIJ 620P | FORMATION uniquement | Nb de CIJ / AN | Nb de personne disposant du tri à la source |
|-------------------|------------|------------|-----------|-----------|----------------------|------------------------|---|
| 2014 | 28 | 71 | 23 | 50 | 0 | 172 | Estimation : 378* |
| 2015 | 25 | 40 | 8 | 32 | 0 | 105 | Estimation : 231* |
| 2016 | 29 | 57 | 16 | 15 | 0 | 117 | Estimation : 258* |
| 2017 | 12 | 23 | 3 | 9 | 0 | 47 | Estimation : 103* |
| 2018 | 34 | 85 | 32 | 29 | 0 | 180 | Estimation : 396* |
| 2019 | 31 | 48 | 14 | 22 | 0 | 115 | Estimation : 253* |
| 2020 | 135 | 182 | 39 | 63 | 0 | 419 | 1102 |
| 2021 | 160 | 179 | 58 | 64 | | 461 | 1082 |
| 2022 | 174 | 261 | 42 | 47 | 17 | 541 | 1343 |
| 31/12/2023 | 273 | 336 | 97 | 91 | 8 | 805 + 32 achats | 2014 + 70* |

* si estimation = calcul Valtom : 1 composteur x 2.2 habitants, sinon données transmises par les participants

063-2025
INDICATEURS ANIMATION & J'adopte un composteur » :
Reçu le 14/12/2025
Taux de couverture du territoire – Composteur Individuel de Jardin



Taux de participation aux sessions de formation (hors achat) :

| | Participants | Sessions | Places dispo. | % participation |
|------------|--------------|----------|---------------|-----------------|
| 2020 | 372 | 61 | 488 | 76% |
| 2021 | 427 | 50 | 600 | 71% |
| 2022 | 503 | 45 | 540 | 93% |
| 31/12/2023 | 805 | 67 | 1 030 | 78% |

Temps de travail nécessaire pour l'action « CIJ » :

Ce temps de travail comprend l'administratif (réservation, facturation), la préparation, l'animation et le rangement.

2020 : 342 heures à 4 agents

2021 : 231 heures à 3 agents

2022 : 217 heures à 3 agents

31/12/2023 : 268 heures environ

DONNÉES ALF : Rappelons que ces chiffres ne prennent en compte qu'1/3 des adoptants.

On peut estimer qu'une fois en possession de leur composteur, tous ces adoptants et les membres de leurs foyers composteront les 65kg de déchets organiques produits annuellement par personne. Au lieu de les déposer dans les bacs à ordures ménagères.

Il est difficile de pouvoir ajouter un calcul pour ceux qui ont répondu : « je compostais avant d'adopter mon composteur ». Nous pouvons cependant être, relativement, sûr que notre animation permettra de détourner un peu plus de DCT qu'avant pour ces participants (agrumes, SPANC3, reste de plats cuisinés, ...).

| ESTIMATION DE DÉTOURNEMENT | Données ALF <i>Soit 65kg/hab ne compostant pas avant</i> | Données VALTOM <i>Soit 54kgx2.1xCIJ acquis</i> |
|----------------------------|---|---|
| SUR 2020 | 20 971 | 44 312 |
| SUR 2021 | 20 770 | 50 609 |
| SUR 2022 | 27 170 | 61 349 |
| 31/12/2023 | 50 440 | 91 287 |
| TOTAL | 119 351 | 247 557 |

COMMUNICATION :

- Flyers de communication
- Annonces Facebook ALF sur le compostage
- Bulletin municipaux

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + **786** adoptions CIJ
soit 53 formations à 15 participants.

Dates potentielles 2024 en relation avec taux de couverture par commune (<20%) :

| | | |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Brousse | La Chaulme | Saint-Ferréol-des-Côtes |
| Ceilloux | La Forie | Saint-Germain-l'Herm |
| Chambon-sur-Dolore | Le Brugeron | Saint-Gervais-sous-Meymont |
| Champétières | Le Monestier | Saint-Just |
| Chaumont-le-Bourg | Marat | Saint-Martin-des-Olmes |
| Condat-lès-Montboissier | Marsac-en-Livradois | Saint-Pierre-la-Bourlhonne |
| Cunlhat | Mayres | Saint-Romain |
| Domaize | Medeyrolles | Saint-Sauveur-la-Sagne |
| Doranges | Novacelles | Sainte-Catherine |
| Dore-l'Église | Olliergues | Sauvessanges |
| Échandelys | Saillant | Thiolières |
| Églisolles | Saint-Alyre-d'Arlanc | Tours-sur-Meymont |
| Fayet-Ronaye | Saint-Amant-Roche-Savine | Valcivières |
| Fournols | Saint-Anthème | Vertolaye |
| Grandrif | Saint-Bonnet-le-Bourg | Viverols |
| Grandval | Saint-Bonnet-le-Chastel | |
| Job | Saint-Clément-de-Valorgue | |
| La Chapelle-Agnon | Saint-Éloy-la-Glacière | |

2.2 LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS**FICHE ACTION 12 · LES SITES DE QUARTIERS / BOURGS :**

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des communes propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs dans les bourgs et hameaux.

**OBJECTIFS :**

- Proposer une solution de valorisation des biodéchets
- Sensibiliser et impliquer les citoyens
- Complémentarité d'actions
- Créer du lien social entre les habitants d'un quartier, d'un bourg, d'un village.
- Dynamiser les bourgs en implantant un composteur, lieu de rencontre et d'échange de pratique.

| Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| COMPOSTAGE PARTAGÉ | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Composteurs de quartier | 3 | 40 | 59 | 78 | 97 | 116 |

31/12/2023 : 72 sites de compostage de quartiers sont installés = 66.32 tonnes (*source : LOGIPROX*)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 au 31/12/2023 :**12 nouveaux sites + 1 réfaction ARLANC pour 4.2 tonnes**

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne |
|--|---------------|-----------------------------------|
| ARLANC - Route de Beurières | 23/02/2023 | 1,11 |
| SAINT ROMAIN - Bourg | 20/04/2023 | 1,12 |
| SAUVESSANGES - Bourg | 25/04/2023 | 0,58 |
| MEDEYROLLES - Bourg | 12/05/2023 | 0,26 |
| OLIERGUES - Lotissement Les Peupliers | 16/05/2023 | 0,86 |
| SAUVESSANGES - Bourg # Camping | 06/06/2023 | 0,00 |
| VALCIVIERES - Salle des fêtes | 25/07/2023 | 0,27 |
| BERTIGNAT - La Collange | 14/10/2023 | 0,00 |
| BERTIGNAT - Puy-Bayou | 14/10/2023 | 0,00 |
| CUNLHAT - Ages et vie | 22/11/2023 | 0,00 |
| SAINT FERREOL DES COTES - Chemin de Puvic | 05/12/2023 | 0,00 |
| SAINT GERMAIN L'HERM - Place du 19 mars 1962 | 05/12/2023 | 0,00 |
| SAINT GERMAIN L'HERM - Route d'Issoire | 05/12/2023 | 0,00 |

063-20 AUTRES SITES OUVERTS (comme le CPT) mais ne peuvent pas être comptés en % de desserte
Reçu le 14/12/2025

AUZELLES - Derrière la Mairie (CPI ouvert)

BROUSSE - Les Lilas (CETAB ouvert) établissement mais ouvert au public

LE BRUGERON - Derrière l'École (CETAB ouvert) établissement mais on ouvre en au public

MARSAC-EN-LIVRADOIS - Résidence Saint Joseph (CPI ouvert)

JOB – Les mélèzes (CPI ouvert)

VIVEROLIS - Derrière la salle des associations, vers les logements (CPI ouvert)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS | SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> |
|-------------------|-----------------|------------------------------|--|
| 2019 | 10 | 12 | 5,3 |
| 2020 | 18 | 30 | 16,8 |
| 2021 | 11 | 41 | 36,5 |
| 2022 | 18 | 59 | 50,99 |
| 31/12/2023 | 13 | 72 | 66.32 |

Nombre total de communes équipées sur le territoire

| | COMMUNES ÉQUIPÉES | SITES ACTIFS |
|-------------------|-------------------|--------------|
| 2019 | 4 | 22 |
| 2020 | 19 | 30 |
| 2021 | 26 | 41 |
| 2022 | 39 | 59 |
| 31/12/2023 | 48 | 72 |

Pour fournir une solution de tri à la source à tous les habitants du territoire, nous estimons devoir équiper à minima chaque commune d'un site de compostage partagé en bourg et/ou hameau pour compléter l'offre déjà en place (compostage domestique, pied d'immeuble ...).

Nombre de participants potentiellement desservis par la solution de tri à la source :

| | SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE | VOLUME D'APPORTS | CONTRIBUTEURS POTENTIELS* en foyer | CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS |
|-------------------|------------------------------|------------------|------------------------------------|----------------------------|
| 2019 | 12 | 9.5 m3 | 316 | |
| 2020 | 30 | 24.3 m3 | 810 | |
| 2021 | 41 | 33.3 m3 | 1 110 | |
| 2022 | 59 | 47.1 m3 | 1 565 | |
| 31/12/2023 | 72 | 57.3 m3 | 1 910 | |

* les données sont indiquées en nombre de foyer relativement au volume du bac d'apport. Les composteurs 900 litres sont capables d'accepter jusqu'à 30 foyers soit 66 habitants. Chiffre établit par le VALTOM

LISTES DES SITES EN PROJET EN 2024 :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. |
|------------------------------------|---------------|
| AMBERT – Parking des Granges | |
| AMBERT – Place Georges Courtial | |
| AMBERT – Rue de la Fileterie | |
| AMBERT – Secteur des Chazeaux | |
| AMBERT – Place Charles de Gaulle | |
| AMBERT – Jardin Public | |
| BAFFIE - Meneyrolles | |
| BAFFIE – Bourg ? | |
| DOMAIZE - Bourg | |
| JOB – Terrain de foot | |
| LA CHAULME – Bourg | |
| CUNLHAT - Transformateur | |
| CUNLHAT – cimetière rue d'enfer | |
| CUNLHAT – parking rte St GERVAIS | |
| LE MONESTIER – Bourg / lotissement | |
| SAINT JUST-Bourg | |

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + X SITES À INSTALLER

Baffie
 Ceilloux
Domaize
 Grandval

La Chaulme
 Le Monestier
 Saint Eloy La Glacière
 Saint Just (Diag fait)

Saint Pierre La
 Bourlhonne
 Saint Catherine

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des bailleurs immobilier propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs en pied d'immeuble / résidence.

OBJECTIFS :

- Créer une complémentarité d'action
- Sensibiliser la population au compostage
- Crée du lien social entre les voisins d'un immeuble, quartier ou d'un bourg, en devenant un lieu de rencontre et d'échange de pratiques.
- Utiliser le compost mûr par les locataires et sur les espaces verts des résidences.



Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

| COMPOSTAGE PARTAGÉ | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Composteur en pied d'immeuble | 11 | 12 | 15 | 18 | 23 | 28 |

Au 31/12/2023 : 23 sites de compostage en pied d'immeuble sont installés = 5.80 tonnes (source : LOGIPROX)

>> BASCULEMENT DE 3 sites CPI en CPART

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 au 31/12/2023 :

+ 2 nouveau site

| NOM DES SITES | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne |
|---|---------------|--------------------------------------|
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE – Logements communaux (ancienne gendarmerie) | 14/06/2023 | |
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gendarmerie | 15/12/2023 | |

LISTES DES SITES EN PROJET EN 2024 :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. |
|------------------------------------|---------------|
| JOB – Lotissement Auvergne Habitat | |
| FOURNOLS – Les Courrioux | |
| | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> |
|-------------------|-----------------------------|--------------|--|
| 2019 | 1 | 12 | 4.04 |
| 2020 | 3 | 15 | 6.68 |
| 2021 | 2 | 17 | 7.29 |
| 2022 | 4 | 21 | 10.21 |
| 31/12/2023 | 2 | 23 | 5.80 |

En 2023, les composteurs partagés installés en pied d'immeuble ou en copropriété ont permis de détourner 10.21 tonnes des ordures ménagères d'après le logiciel de gestion LOGIPROX.

Nombre de participants potentiellement desservies par la solution de tri à la source :

| | SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE | VOLUME D'APPORTS | CONTRIBUTEURS POTENTIELS* | CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS |
|-------------------|------------------------------|------------------|---------------------------|----------------------------|
| 2019 | 10 | 8.2 m3 | 224 | |
| 2020 | 14 | 10.6 m3 | 290 | |
| 2021 | 17 | 11.2 m3 | 301 | |
| 2022 | 21 | 13 m3 | 329 | |
| 31/12/2023 | 23 | 14.6 m3 - | 287 | |

* les données sont indiquées en logements. En fonction du nombre de logements disponible sur le site, correspondant au nombre de foyer pouvant être accueillis. Pour déterminer le nombre d'habitant en l'absence de données précise nous estimerons le foyer à 2.2 personnes.

Nombre total de communes équipées sur le territoire

| | COMMUNES ÉQUIPÉES | SITES ACTIFS |
|-------------------|-------------------|--------------|
| 2019 | 3 | 9 |
| 2020 | 7 | 13 |
| 2021 | 9 | 16 |
| 2022 | 11 | 20 |
| 31/12/2023 | 12 | 21 |

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + 5 SITES À INSTALLER

OPHIS BEAUVIALLE, rue de la Masse à Ambert (10 logts)
 OPHIS rue des Frères Angeli, Ambert (6 logts)
 OPHIS impasse des Peupliers, Olliergues (8 logts)
 OPHIS route de la Gravière, Cunlhat (19 logts)

OPHIS Le Courriou, Fournols (17 logts)
 Résidence du Parc, Ambert (15 logts)
 OPHIS Les Terrasses, St Germain L'Herm, (10 logts)
 OPHIS route de Beurières, Arlanc (18 logts)
 OPHIS L'enclos, Arlanc (20 logts)

| Nom du site | Logements | Volume du site |
|---|------------|----------------|
| AMBERT - Gendarmerie | 16 | 600 |
| AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #1 | 26 | 1000 |
| AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #2 | 26 | 1000 |
| AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #1 | 16 | 1000 |
| AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #2 | 16 | 600 |
| AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #3 | 16 | 600 |
| AMBERT - Res.OPHIS PIERRE DE NOLHAC | 35 | 1000 |
| AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #A | 20 | 600 |
| AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #B | 20 | 600 |
| AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #C | 20 | 600 |
| ARLANC - Res. ROUTE DE BEURRIERES | 5 | 600 |
| AUZELLES - Logements communaux | 6 | 300 |
| BEURIERIES - Logements communaux | 3 | 600 |
| CUNLHAT – Gendarmerie | 6 | 300 |
| CUNLHAT - Rue Gaspard des Montagnes # OPHIS HLM Gaspard des Montagnes | / | / |
| DORE L'EGLISE – CPI | 6 | 300 |
| JOB - Résidence Les Mélèzes | 7 | 300 |
| MARSAC EN LIVRADOIS - Résidence Saint Joseph | 10 | 900 |
| OLIERGUES - Bourg # Gendarmerie d'Olliergues | / | / |
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gendarmerie | 5 | 1000 |
| SAINT BONNET LE BOURG - Logements communaux | 2 | 300 |
| SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT - Logements intercommunaux | 4 | 600 |
| VERTOLAYE - Bourg # OPHIS La Naudie | / | / |
| VERTOLAYE - Le Remuzon | 6 | 600 |
| VIVEROLS - Logements ancienne gendarmerie | 10 | 600 |
| VIVEROLS - Derrière salle des associations | 6 | 600 |
| TOTAL | 287 | 14 600 |

2.3 - LES SITES DE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

| Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM | | | | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Touristiques (camping, gite, ...) | 4 | 10 | 14 | 17 | 21 | 25 |
| Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...) | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 12 |
| Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...) | 15 | 25 | 29 | 32 | 36 | 36 |
| Restau. commerciale (restaurants, commerces) | 3 | 17 | 25 | 34 | 42 | 50 |
| Autre site de compostage | | | | | | |
| TOTAL | 30 | 61 | 78 | 94 | 111 | 123 |

FICHE ACTION 15. LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES (campings, gites, ...):

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement du tourisme durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme en vacances.

OBJECTIFS :

| Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Touristiques (camping, gite, ...) | 4 | 10 | 14 | 17 | 21 | 25 |

31/12/2023 : 34 sites de compostage en étab. touristiques sont installés = 11.17 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023

+ 5 nouveaux sites

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne |
|--|---------------|--------------------------------------|
| BERTIGNAT - Gite la Charmille | 12/01/2023 | 0,00 |
| BERTIGNAT - Domaine des Plaines | 23/03/2023 | 0,51 |
| SAILLANT - Montpeloux | 07/06/2023 | 0,00 |
| CUNLHAT - Gite Bois de Luna | 03/07/2023 | 0,00 |
| BEURIERES - Gîte Le Moulin | 06/07/2023 | 0,00 |
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Gite de Marcepoil | 17/10/2023 | 0,00 |
| CUNLHAT - Camping Émeraude du Lac | 22/11/2023 | 0,00 |

LISTES DES SITES EN PROJET 2024 :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. |
|---------------------------|---------------|
| AMBERT – Moulin de Nouara | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION : Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne |
|------------|-----------------------------|--------------|---------------------------------------|
| 2019 | 5 | 10 | 2.17 |
| 2020 | 8 | 18 | 4.46 |
| 2021 | 4 | 22 | 7.6 |
| 2022 | 6 | 28 | 11.85 |
| 30/06/2023 | 7 – 1 (fermé) | 34 | 11.17 |

FICHE ACTION N°16 SITE DE COMPOSTAGE DU CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

Objectifs : Composter 25 tonnes de biodéchets par an.

Deux composteurs de grande capacité, installés au centre hospitalier d'Ambert, accueillent les biodéchets (déchets de préparation et restes de repas) de 400 agents et près de 300 patients. Pour traiter sur site autant de déchets organiques, il fallait un matériel d'envergure et une parfaite organisation. La collecte des biodéchets est effectuée auprès de 15 unités réparties sur 3 sites : l'hôpital et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Pré-Bayle » et « Vimal Chabrier ». Il aura fallu près de 6 mois pour mettre en place une organisation dans chaque service, avec l'appui de multiples acteurs : les agents du centre hospitalier mais aussi le VALTOM, la communauté de communes du Pays d'Ambert, un maître composteur et les services du SIVOM (ancien nom de la collectivité ALF). Une semaine de test, réalisée en février 2014, a permis à chacun d'appréhender ce nouveau geste et d'évaluer, par des pesées quotidiennes dans chaque service, la quantité de biodéchets détournés de la poubelle. Au total, ce sont 25 tonnes de biodéchets qui seront compostés sur place chaque année. Pour Joëlle Fritisse, ancienne responsable qualité et gestion des risques au centre hospitalier : « L'adhésion du personnel a été immédiate. Le compostage complète une démarche de développement durable engagée depuis longtemps et un travail réalisé pour réduire le gaspillage alimentaire. »

Résultats :

En 2014, un projet d'envergure inédit en région Auvergne rassemble les personnels du centre hospitalier. La gestion du site de 2014 à 2018 est prise en charge par le CH à raison d'un complément de mission de 10h par semaine pour un agent en emploi aidé. A partir de 2018, la collecte des bacs dans les services reste gérée par un agent du service Espaces Verts et l'opération de compostage pris en charge par la communauté de communes ALF.



PERSPECTIVES :

- Projet d'amélioration, rénovation du site de compostage vieillissant du Centre Hospitalier d'Ambert (CH) : Plusieurs pistes de réflexion sur la mécanisation de ce site afin de gagner du temps à chaque opération et de l'énergie. Les pistes de mécanisation se traduisent souvent par de lourds investissements qui ne sont pas forcément adéquat aux caractéristiques du site.

063-2024-09-16-2025-09-2025
FICHE ACTION N°7 - LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EHPAD, ESAT,...)
Reçu le 14/12/2025

Conformément à la loi AGEC déterminant l'obligation du tri à la source pour les producteurs de plus de 10 tonnes depuis 2015 et anticipant le passage à 5 tonnes d'ici le 01/01/23, La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements de santé du territoire.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

| | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...) | 8 | 9 | 10 | 12 | 13 | 15 |

31/12/2023 : 13 sites de compostage en établissements de santé sont installés = 54.05 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 :

+ 3 nouveaux sites

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/23 en tonne |
|--------------------------|---------------|--------------------------------------|
| AMBERT - ESAT Le Valdore | 08/02/2023 | 0,61 |
| DOMAIZE - CoqCooning | 08/03/2023 | 0,00 |
| OLIERGUES - EHPAD | 16/05/2023 | 0,00 |

LISTES DES SITES EN PROJET 2024 :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. |
|-----------------------|---------------|
| ARLANC – Ages et vie | |
| CUNLHAT – Ages et vie | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | DETournements Sur l'année en tonne |
|-------------------|--------------------------------|--------------|---------------------------------------|
| 2019 | 0 | 7 | 41.85 |
| 2020 | 0 | 7 | 39.02 |
| 2021 | 0 | 7 | 42.82 |
| 2022 | 3 | 10 | 50.51 |
| 30/06/2023 | 3 | 13 | 54.05 |

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 1 SITE À INSTALLER

- Reprise du compostage sur le site de l'EHPAD de JOB

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement d'une scolarité durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme à l'école.

Les établissements scolaires et assimilés sont pour le service déchets un véritable levier pour sensibiliser et éduquer à la pratique du compostage.

Nous proposons des animations auprès des écoles notamment lors de l'installation d'un site de compostage (en interne) ou sur la commune. Sur demande de la part des établissements nous proposons également des animations pour découvrir le jardinage au naturel au travers du prisme des déchets organiques.

OBJECTIFS :

| Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...) | 15 | 25 | 29 | 33 | 40 | 43 |

Au 30/06/2023 : 34 établissements qui compostent = 8 tonnes (source : LOGIPROX)

24 établissements qui ont un composteur en interne, les autres sont rattachés sur des sites partagés.

LISTE DES SITES COMPOSTANT SUR AUTRES COMPOSTEURS :

| | | |
|--|------------|------------|
| BROUSSE - Les Lilas # École de Brousse (Regroupement Pédagogique Intercommunal) | 27/04/2021 | 11/12/2023 |
| CONDAT LES MONTBOISSIER - Ecole | 18/11/2015 | 17/08/2021 |
| CUNLHAT - Collège Lucien Gachon # École primaire de Cunlhat | 04/04/2019 | 22/11/2023 |
| MARAT - Ecole | 26/11/2012 | 12/12/2023 |
| OLLIERGUES - Collège Alexandre Varenne # École élémentaire Louis Portebois | 05/11/2019 | 23/11/2023 |
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Collège Alexandre Vialatte # École primaire de Saint Amant Roche Savine | 24/06/2020 | 23/11/2023 |
| SAINT ANTHÈME - Collège Val d'Ance # École primaire de Saint Anthème | 17/11/2020 | 23/11/2023 |
| SAINT GERMAIN L'HERM - Collège Gaspard des Montagnes # École primaire publique de Saint-Germain-l'Herm | 20/09/2018 | 23/11/2023 |

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023

063-202705612025_09_12_29-DE
Reçu le 14/12/2025

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne |
|--------------------------|---------------|--------------------------------------|
| AMBERT - GRETA | 30/03/2023 | |
| AMBERT - Scout de France | 01/04/2023 | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS | SITES ACTIFS | DETournements <i>Sur l'année en tonne</i> |
|-------------------|-----------------|--------------|--|
| 2019 | 5 | 18 | 4.11 |
| 2020 | 3 | 21 | 6.07 |
| 2021 | 0 | 21 | 11.84 |
| 2022 | 1 | 22 | 10.18 |
| 30/06/2023 | 2 | 24 | 8.0 |

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les entreprises privées du territoire qui ont une production de biodéchets importantes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement global du territoire dans la gestion des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

| COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|------|------|------|------|------|------|
| Restau. commerciale (restaurants, commerces) | 3 | 17 | 25 | 34 | 42 | 50 |

31/12/2023 : 15 sites en restau. commerciale et commerce sont installés = 12.63 tonnes (source : LOGIPROX)

Fermeture : BioSens, GazTro 2020, Auberge Savoyarde 2022, le livradois arlanc 2023

| | | |
|--|------------|------------|
| Etablissements compostant sur un autres sites | | |
| GRANDRIF - Bourg # Restaurant Le Grandrif | 27/05/2020 | 23/11/2023 |
| SAINT AMANT ROCHE SAVINE - Place des Saint Martin # Bar restaurant Le Savine | 24/06/2020 | 23/11/2023 |
| VIVEROLS - Bourg # Boucherie Courtinat | 04/07/2019 | 23/11/2023 |

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023

+ 1 nouvel établissement qui compost sur son site

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne |
|---------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| BEURIERES - Le Ruisseau # Bourg | 28/06/2023 | |
| | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | DÉTOURNEMENT Sur l'année en tonne |
|------------|-----------------------------|--------------|--------------------------------------|
| 2019 | 3 | 5 | 1.59 |
| 2020 | 7 | 12 | 3.00 |
| 2021 | 6 (-1) | 17 | 6.23 |
| 2022 | 2 (-1) | 18 | 10.04 |
| 30/06/2023 | 1 (-4) | 15 | 12.63 |

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 22 SITES À INSTALLER :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement structures privées ou associatives du territoire qui ont une production de biodéchets importantes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement global du territoire dans la gestion des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

| COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| | | | | | | |

31/12/2023 : 3 sites installés sur des établissements non classable

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne |
|---------------------------------------|---------------|--------------------------------------|
| AMBERT - Siège Ambert Livradois Forez | 02/01/2017 | |
| AMBERT - CDM INTÉRIM (pédagogique) | 20/04/2020 | |
| CUNLHAT - Golf | 23/06/2023 | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | DÉTOURNEMENT Sur l'année en tonne |
|------------|-----------------------------|--------------|--------------------------------------|
| 2019 | 0 | 1 | |
| 2020 | 1 | 2 | |
| 2021 | 0 | 2 | |
| 2022 | 0 | 2 | |
| 30/06/2023 | 1 | 3 | |

Le LOGICIEL LOGIPROX (financé par le VALTOM) est une plateforme en ligne de gestion des sites de compostage de proximité. La plateforme permet une gestion des informations en temps réel. À tout moment, toute personne œuvrant au développement et au soutien de sites de compostage (collectivité, communes, référents de site, association, etc.) doit pouvoir trouver et exploiter l'information voulue, inscrire les actions menées sur les sites. La plateforme présente de nombreux tableaux et graphiques avec exports possibles au format Excel pour une exploitation extérieure.

Tous les référents de site de compostage sont référencés sur cet outil et peuvent communiquer ensemble.

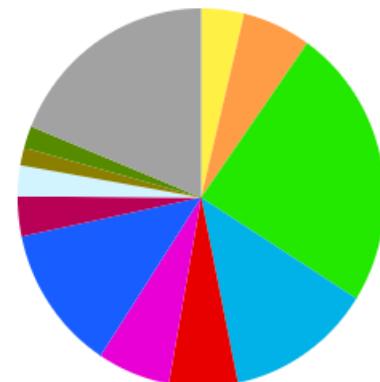
24 sites supprimés pour causes de doublon
(les établissements compostent tout de même mais n'ont pas leurs propres sites. Nous ne pouvions plus les garder sur Logiprox.)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

État des lieux :

Sites en activité 275

au 31/12/2023



| Année | S.A. | S.I. |
|-------|------|------|
| 2024 | 216 | 24 |
| 2023 | 218 | 34 |
| 2022 | 186 | 36 |
| 2021 | 154 | 31 |

FICHE ACTION 21'. FABRICATION DE COMPOSTEURS AVEC GRILLES ANTI-RONGEURS**OBJECTIFS :**

Réalisation des composteurs en interne pour maîtriser les dépenses.

En 2020 : réalisation de plan et chiffrage des besoins + achat de bois, quincaillerie et équipements pour la fabrication

Temps de fabrication / composteur 2 bacs : 9h (4.5h à 2 personnes)

Temps de fabrication / composteur 1000L : 4h (2h à 2 personnes)

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

| | JOURS EFFECTIFS | COMPOSTEURS FABRIQUÉS |
|------|-----------------|-----------------------|
| 2020 | 4 | 3 |
| 2021 | 15 | 9 |
| 2022 | 16 | 16 |
| 2023 | 11 17 | 11 17 |

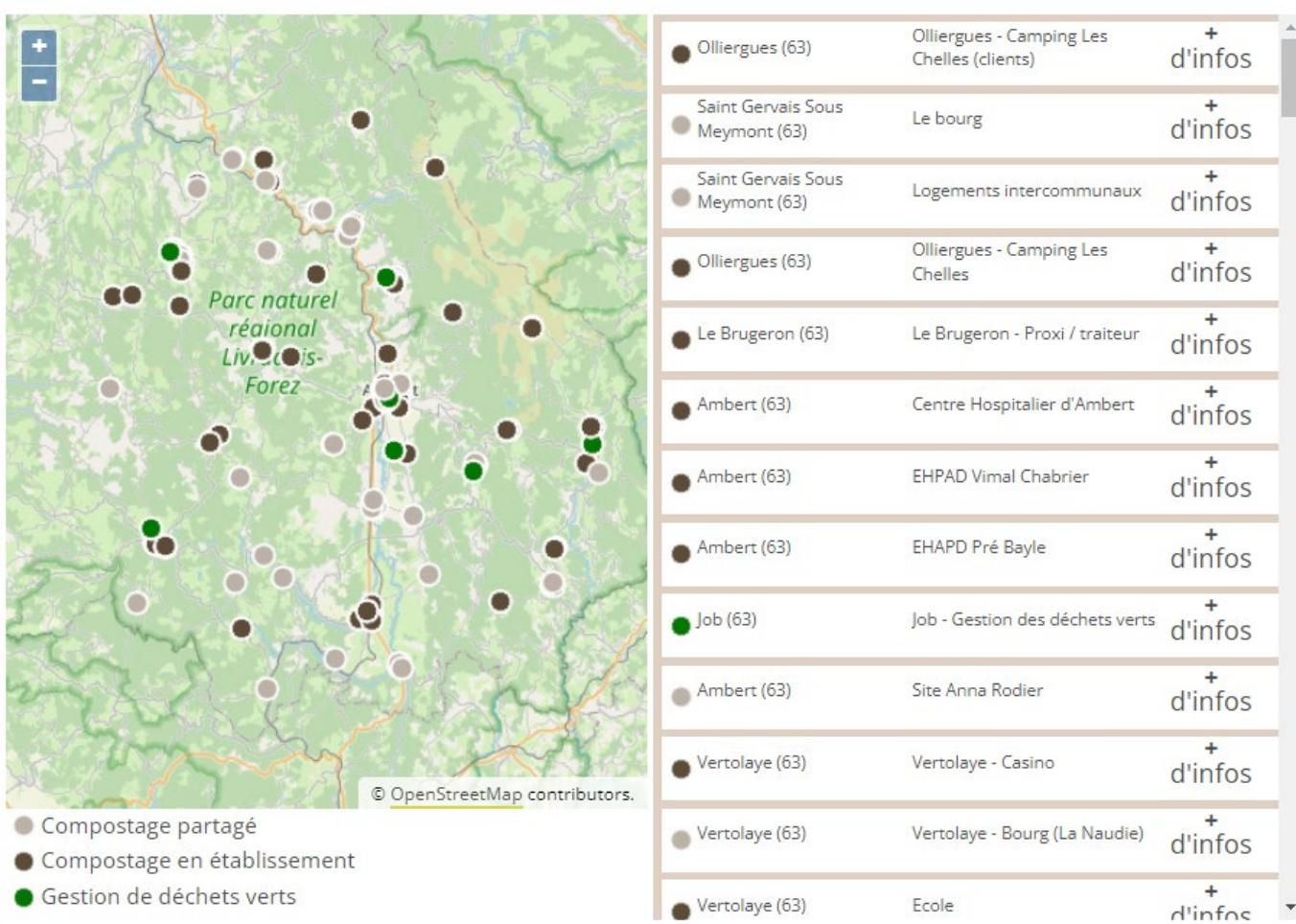
Le Réseau Compost Citoyen recense les organismes de formation homologués, les sites de compostage partagés et les acteurs professionnels des biodéchets pour permettre de se rendre compte de l'état des lieux de la pratique du compostage de proximité.



L'annuaire [Géocompost](https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost) (<https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost>) est une cartographie citoyenne et participative qui a pour objectif de référencer les sites de compostage de proximité de France (partagés et en établissements).

Ses objectifs sont :

- Permettre à tous les citoyens de trouver un site de compostage partagé à proximité de chez eux pour valoriser facilement et simplement leurs biodéchets.
- Informer les citoyens sur les modes de fonctionnement de chaque site de compostage partagé en termes d'apports, d'horaires d'ouvertures, d'inscriptions....
- Permettre à l'ensemble des institutions d'évaluer le poids de la filière du compostage de proximité et donc la quantité de biodéchets valorisés via ce mode de gestion.



Bien que le lombricompostage ne soit au cœur des projets du service déchets ALF, on souhaite valoriser les habitants pratiquant ce processus de détournement des déchets et promouvoir l'action.

OBJECTIFS :

- Promouvoir le lombricompostage.
- Mettre en réseau les pratiquants du lombricompostage.
- Valoriser l'action et la plateforme mise en place dans le département de l'Isère.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de demandes de vers :

| | DEMANDE | DONS |
|------|---------|------|
| 2020 | 0 | 0 |
| 2021 | 1 | 1 |
| 2022 | 1 | 1 |
| 2023 | 0 | 1 |

POCHE ACTION 2025 : PRÉT GRATUIT DE LOMBRICOMPTEURS POUR LES ECOLES

063-2025-00000000000000000000000000000000

Reçu le 14/12/2025

Le service déchets propose aux écoles du territoire une mise à disposition d'un

lombricomposteur à vocation pédagogique. Ces prêts ont pour vocation de sensibiliser les élèves à différentes pratiques et méthodes de compostage. De plus grâce à ce processus de décomposition de la matière organique il est possible pour les enseignants de réaliser différents cours en liens (nature et vie des vers, nature des sols, processus de bioturbation avec présence de faune et microfaune dans le sol ...)

OBJECTIFS :

- Pédagogique : développer les connaissances sur les différentes méthodes de compostage.
- Sensibiliser les élèves aux travailleurs du sols et à leurs nécessités dans les cycles naturels.
- Fournir des objets et supports d'études aux enseignants du territoire pour sensibiliser les élèves.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de prêt de lombricomposteur :

| | DEMANDES | DURÉE (en jours) |
|-------------|-----------------|-------------------------|
| 2020 | 0 | 0 |
| 2021 | 0 | 0 |
| 2022 | 1 | 122 |
| 2023 | 0 | 0 |

AXE 2 BIS : DÉTOURNEMENT DES BIODÉCHETS ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR LES ANIMAUX

FICHE ACTION 25 : INSTALLATION DE MOUTONS SUR LE SITE DE L'ISDND A AMBERT

ND

FICHE ACTION 26 : GUIDE « TOUT SAVOIR SUR LES POULES »

+ FICHE ACTION 27 : AIDE A L'ACHAT DE POULES ET POULAILLERS

Vous trouverez ci-dessous des renvois vers un guide ADEME et une fiche technique du MAA qui précisent la réglementation et les recommandations en vigueur.

- Poulailleur collectif :

[Guide ADEME \(février 2018\) Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets](#)

Cas de l'alimentation animale : plusieurs collectivités font la promotion de l'utilisation des poules pour la valorisation des déchets organiques des ménages. Elles présentent plusieurs atouts dont celui de réduire les déchets alimentaires et de produire des œufs pour les familles, elles ont par ailleurs un intérêt pédagogique pour les nouvelles générations.

Cependant, la fourniture de poules par les collectivités et leur alimentation par des déchets de cuisines et de table sont interdits par le règlement 1069/2009 (règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux). La responsabilité de la collectivité peut être alors engagée dès lors qu'elle met en place une opération de promotion de ces solutions.

Les raisons sont d'ordre sanitaire pour la santé humaine et animale. Des maladies humaines peuvent être constatées lorsqu'il n'y a pas suffisamment de précautions mises en place (ex : fientes aux contacts d'enfants, salmonelles dans les œufs). Par ailleurs, les élevages avicoles sont très sensibles à la transmission de maladies comme la grippe aviaire : les poules domestiques sont suspectées d'être un vecteur possible pour cette transmission.

Il s'agit de la position officielle car c'est une interdiction au règlement sanitaire.

Dans la pratique, il est vrai que de nombreux particuliers nourrissent des poules avec leurs biodéchets, et ce depuis des dizaines d'années. Il n'est pas possible de réguler ce que chaque particulier fait chez lui, cela relève de la responsabilité de chaque particulier, qui doivent faire preuve de bon sens.

Toutefois, en tant que collectivité il est important de ne pas promouvoir cette pratique (par des aides à l'achat d'animaux par exemple), car étant donné qu'elle est interdite, la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée en cas de problème sanitaire (épidémie ou autre)

3.1. LA VALORISATION EN DECHETERIES

FICHE ACTION 28 : TRI ET BROYAGE DES BRANCHES AVEC MISE A DISPOSITION DU BROYAT POUR LES USAGERS

Le tri des déchets de taille et d'élagage a été mis en place depuis 2013 dans les 4 déchèteries les plus éloignés d'Ambert : Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm.

OBJECTIFS :

- réduire les tonnages de déchets traités
- limiter les coûts de transport et traitements des déchets verts
- Valoriser la matière produite auprès de la population
- Assurer un approvisionnement pérenne de matière sèche pour les composteurs

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Quantité de broyat produit par déchèterie :

| Tonnages de branches broyées (= broyat produit) | | | | | | | |
|---|-----------|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|
| | Cunlhat | St Germain | Viverols | St Anthème | Ambert | Arlanc | TOTAL |
| 2018 = | 15 | 5 | 5 | 15 | n.d | n.d | 40 |
| 2019 = | 10 | 4 | 5 | 10 | n.d | n.d | 29 |
| 2020 = | 18 | 7 | 6 | 7 | n.d | n.d | 38 |
| 2021 = | 19 | 10 | 33 | 46 | | 130 | 238 |
| 2022 = | 22 | 9 | 19 | 42 | | 139 | 231 |
| 2023 = | 37 | 14 | 34 | 76 | 159 | 34 | 354 |

Aménagement des déchèteries pour le broyage des branches :

Sur chacune des déchèteries nous mettons en place une zone de compost, de broyat et de dépôts de branches (à l'exception de Marat pour les branches) avec installation d'une signalétique adaptée.

Travaux réalisés en 2023 :

- Cunlhat
- Viverols

RECUPERATION DE BROYAT : 125 T par DDE Viverols

ENVIRON = 64 Tonnes distribués à d'autres structures (ST Ambert, Marsac, Grandrif, Serves ...)

VALTOM - Plateforme de compostage à Ambert

Depuis mars, l'accueil des branchages de la déchèterie d'Ambert et d'Arlanc se fait sur la plateforme de végétaux. L'accueil de broyat de prestataires publics ou privés se fait sous le bâtiment depuis 2020.

Une signalétique roulante a été faite sur le site pour l'orientation des flux (broyat, branches, végétaux en mélange).

OBJECTIFS :

- Avoir une source pérenne de matière carbonée (broyat)
- Inciter les paysagistes, professionnels, producteurs de déchets de branches à les valoriser par broyage
- Réduire les brûlages

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Pour retrouver les tonnages produit en broyat, se référer à la fiche action 28.

RÉALISATION 2022 :

Les blocs bétons ont été mis en place pour stocker les branches et éviter qu'elles ne soient poussées vers le fossé à l'arrière de la zone.

Le broyage de branches se fait désormais avec le prestataire ABISSSENCE, qui adapte un crible/maille de 40mm, le broyat est bien plus fin et correspond mieux à nos attentes concernant sa dégradabilité dans le compostage. Cette opération va permettre la création d'un compost + fin et + esthétique pour les usagers.

Au titre d'une expérimentation d'utilisation des déchets verts en paillage, la ferme des Rodilles à Tours sur Meymont a reçu 1 benne 30m³ de déchets verts broyés et criblés avant compostage. L'expérimentation de leurs côtés est en cours. Partenariat avec le VALTOM.

PERSPECTIVES 2024 :

- Développer le matériaux « déchets verts criblés » pour les maraîchers

FICHE ACTION 30 : ENQUETE EN DECHETERIES

ND

FICHE ACTION 31 : LES JARDINS TEMOINS EN DECHETERIE

ND

FICHE ACTION 32 : LES BACHES DE HAUT DE QUAI EN DECHETERIE

ND

FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE 3 BROYEURS DE BRANCHES

2023 : UN NOUVEAU BROYEUR SANS PERMIS EB DISPONIBLE SUR ANNA RODIER

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES 3 BROYEURS :

| Années | FOURNOLS 20 | | ST ANTHEME 21 | | AMBERT 22 | | AMBERT 23 | | TOTAL | |
|-------------|--------------|-----------|---------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|------------|
| | Réservations | Jours | Réservations | Jours | Réservations | Jours | Réservations | Jours | Réservations | Jours |
| 2018 | 7 | 42 | 5 | 15 | 2 | 32 | | | 14 | 89 |
| 2019 | 23 | 76 | 23 | 84 | 18 | 69 | | | 64 | 229 |
| 2020 | 10 | 40 | 16 | 85 | 32 | 69 | | | 58 | 194 |
| 2021 | 9 | 31 | 16 | 59 | 22 | 54 | | | 47 | 144 |
| 2022 | 14 | 51 | 3 | 20 | 18 | 48 | | | 35 | 119 |
| 2023 | 12 | 52 | 4 | 21 | 19 | 89 | 8 | 17 | 60 | 179 |

LA SAISONNALITE DES PRETS DE BROYEURS :

Les prêts sont comptabilisés sur la période de facturation soit d'octobre (N) à septembre (N+1). Ici les données sont en nombre de réservation.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Octobre | | 2 | 5 | 2 | 0 | 3 |
| Novembre | | 7 | 12 | 8 | 2 | 4 |
| Décembre | | 2 | 2 | 7 | 2 | 1 |
| Janvier | | 3 | 10 | 7 | 5 | 3 |
| Février | | 5 | 7 | 4 | 5 | 3 |
| Mars | | 11 | 12 | 10 | 5 | 6 |
| Avril | | 11 | 4 | 5 | 4 | 6 |
| Mai | 3 | 7 | 0 | 2 | 5 | 8 |
| Juin | 3 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Juillet | 3 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 |
| Aout | 1 | 0 | 2 | 1 | 4 | 1 |
| Septembre | 3 | 1 | 2 | 1 | 3 | 2 |

PERSPECTIVES 2024 :

Achat d'un broyeur plus petit, tractable par un Véhicule Léger (VL) et vente SAELEN
Réactualisation de la plaquette de communication pour les collectivités utilisatrices

FICHE ACTION 34 : PLATEFORMES & ALTERNATIVES COMMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS VERTS

Accompagnement des communes pour une meilleure gestion des leurs déchets verts en mettant en place des plateformes de gestion communale des déchets verts. Le projet étant de réaménager des aires de stockage souvent dite « ancienne décharge » qui accueillent encore des déchets verts pour le brûlage ou stockage non réglementaire.

Ces plateformes peuvent être fermées ou ouvertes aux dépôts des habitants de la commune en fonction des choix opérés par l'équipe municipale (agents et élus).

Type de déchets pouvant être déposés : tontes, déchets de désherbage, feuilles mortes, broyage de branches et déchets de cimetières **en fonction du diagnostic réalisé par le service déchets.**



OBJECTIFS :

- Réduire les apports des communes en déchèterie
- Accompagner les communes dans le compostage sur place de leurs déchets verts.
- Possibilité de faire déposer les déchets verts des habitants
- Sensibilisation au jardinage au naturel de la population

LISTE DES PLATEFORMES DE COMMUNALE INSTALLÉES / ACCOMPAGNÉES PAR ALF :

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | OUVERTE OU NON | HAB. DESSERVIS |
|---|---------------|----------------|----------------|
| CHAMPIÈRES - Gestion des déchets verts - Foyer de vie | 02/04/2014 | NON | 0 |
| DOMAIZE – Haie sèche communale | 09/04/2021 | OUI | 387 |
| GRANDRIF - Site de Barrier | 30/09/2020 | OUI | 185 |
| JOB - Gestion des déchets verts | 02/09/2020 | OUI (clé) | 1043 |
| MARAT - plateforme des services techniques | 02/09/2021 | NON | 0 |
| FAYET RONAYE – broyage à domicile | 01/01/2021 | OUI | 105 |
| BEURIERES – Haie sèche participative Choupeyre | 23/11/22 | OUI | 305 |
| LE MONESTIER – Haie sèche participative | 27/07/2023 | OUI | 210 |
| TOTAL HABITANTS POTENTIELLEMENT DESSERVIS = | | | 2 235 |
| EN PROJET 2024 | | | |
| SAINT MARTIN DES OLMES | | | 291 |
| LE BRUGERON – Plateforme de broyage associative | | | 256 |

INDICATEURS D'ÉVALUATION

Nombres de plateforme suivie par ALF :

| | SITE SUIVI/ACTIVITÉ | SITES ACTIFS |
|-------------|---------------------|--------------|
| 2019 | 1 | 1 |
| 2020 | 1 | 2 |
| 2021 | 4 | 6 |
| 2022 | 1 | 7 |
| 2023 | 1 | 8 |

Nombres d'habitants desservis par une solution de valorisation communale des déchets verts :

| | HABITANTS DESSERVIS | ESTIMATIONS DÉTOURNEMENT* <i>En tonne</i> |
|-----------------|---------------------|--|
| 2019 | 0 | 0 |
| 2020 | 1 228 | 16.3 |
| 2021 | 1 720 | 22.9 |
| 2022 | 2 025 | 26.9 |
| 30.06.23 | 2 235 | 29.7 |

*Estimation STGDO 40 T pour 3 000 habitants suivant l'étude réalisée sur la commune d'Orcet soit 13.3 kg/hab/an

Au 31 / 12 / 2022 : Estimation de potentiel de détournement de 29.7 tonnes (*théoriques*)

PERSPECTIVES 2024 :

- quantité de déchets détournés par les plateformes : carnet de suivi
- Sites envisagés : Saint Martin des Olmes, Le Monestier, Saint Alyre d'Arlanc, Vertolaye, Chaumont le Bourg, novacelles

MOYENS DE COMMUNICATION :

- flyers de présentation du projet
- inauguration avec stand de sensibilisation
- journal déchets

POCHE ACTION N°30 : TRI DES DÉCHETS DE CIMETIÈRES

La communauté de commune Ambert Livradois Forez accompagne les communes pour la mise en place du tri des déchets végétaux dans leurs cimetières afin de faire diminuer la quantité de déchets présentes dans les OMR.

Beaucoup de ces déchets sont d'origine végétale (fleurs, bouquets ...) et minérale (mottes de terres).

**OBJECTIFS :**

- réduire la production d'ordures ménagères (les bacs de cimetières sont collectés en OMr)
- Atteindre les objectifs de tri à la source des biodéchets
- Gestion de proximité des ressources minérales et végétales produites

| Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM | | | | | | |
|--|------|------|------|------|------|------|
| TRI DES VÉGÉTAUX AUX CIMETIÈRES | 2018 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| Nombre de communes équipées | | 15 | 25 | 35 | 42 | 49 |

2023 : 50 communes ont équipé leurs cimetières pour trier les végétaux et les composter.

| NOM DU SITE | DATE INSTALL. | Nb habitants |
|--------------------------|---------------|--------------|
| SAINT-ROMAIN - Cimetière | 07/03/23 | 225 |
| LA CHAULME - Cimetière | 26/09/2023 | 126 |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

| | SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS | SITES ACTIFS | Nb habitants desservis | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> |
|-------------|-----------------------------|--------------|------------------------|--|
| 2019 | 7 | 7 | 2 886 | 6.35 |
| 2020 | 10 | 17 | 5 599 | 12.32 |
| 2021 | 13 | 30 | 3 366 | 7.41 |
| 2022 | 19 | 49 | 14 061 | 32.1 |
| 2023 | 2 | 51 | 14 412 | 36 |

Le détournement est estimé selon les préconisations VALTOM à savoir 2.5kg/hab sur la commune.

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + 8 SITES À INSTALLER

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Eglisolles - Fayet Ronaye - Grandval - Le Brugeron | <ul style="list-style-type: none"> - Saint Amant Roche Savine - Saint Germain L'Herm - Saint Just |
|---|---|

3.3. LA VALORISATION POUR LES PARTICULIERS

FICHE ACTION 36 : CAMPAGNE DE BROYAGE « PLACE DU VILLAGE »

La communauté de communes propose d'accompagner techniquement les communes pour la mise en place de campagne de broyage de branches sur des points de regroupement ponctuel. Cette action doit permettre aux usagers de limiter les transports de déchets verts jusqu'à la déchèterie ou le brûlage.

La communauté communes assure un accompagnement techniques pour la communication du projet (diagnostic, flyers, affiche, ...) et la fourniture du compost. Elle peut récupérer le broyat produit si besoin.

OBJECTIFS :

- Offrir un service de proximité pour le broyage des branches des usagers
- Mise à disposition du broyat pour les usagers, la commune ou l'établissement portant le projet (une partie du broyat peut être redistribué pour les composteurs partagés proches)
- Limiter les apports de branches en déchèteries et ainsi le transport des déchets par l'usager et des bennes pour le service déchets.

LISTES DES CAMPAGNES DE BROYAGE EN PLACE DE VILLAGE EN 2023 :

| COMMUNES / HAMEAUX | DATE | DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne |
|--------------------|------|--------------------------------------|
| AUCUNE | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de campagnes réalisées :

| | RÉALISÉS | CUMUL | DETournements <i>Sur l'année en tonne</i> |
|------|----------|-------|--|
| 2019 | 1 | 1 | n.d |
| 2020 | 0 | 1 | n.d |
| 2021 | 0 | 1 | n.d |
| 2022 | 0 | 1 | n.d |
| 2023 | 0 | 1 | n.d |

FICHE ACTION 37 : BROYAGE A DOMICILE

2022 : 1 exemple sur le territoire avec la commune de Fayet Ronaye. Voir Fiche action 34.

2023 : BEURIERES (février) + Fayet Ronaye

FICHE ACTION 38 : AIDE A L'ACHAT DE BROYEUR

ND

FICHE ACTION 39 : APPRENDRER A GÉRER SES DÉCHETS VERTS A DOMICILE

Dans l'optique de fournir un accompagnement de plus en plus complet auprès des habitants du territoire, nous avons développé une nouvelle animation similaire à "J'adopte un composteur".

OBJECTIFS :

- Les déchets verts : qu'est-ce que c'est, comment les éviter ?
- Du terme déchets verts à celui de ressource, comment optimiser ces ressources au jardin.
- Réutiliser l'ensemble de ces déchets verts pour améliorer son sol.
- Aborder théorie et pratique sur le paillage, le broyage (tondeuse et broyeur) des branches et autres déchets verts, la haie sèche, le plessage.

Afin de pouvoir proposer des animations régulières au même titre que celle pour les composteurs, nous avons fait le choix d'établir un jardin témoin sur le site Anna Rodier. Situé à côté du site d'animation compostage, je prends crayons de papier et gomme pour élaborer un lieu minimaliste mais qui permettra d'aborder un large panel de solutions pour gérer ses DV.

OBJECTIFS :

1. Proposer une animation sur un support réel (jardin, pelouse, arbres et arbustes, massif ...)
2. Montrer du concret en application = montrer l'exemple
3. Obtenir un espace d'expérimentation de la gestion des déchets verts

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de campagnes réalisées :

| | RÉALISÉS | CUMUL | PARTICIPANTS |
|-------------|----------|----------|--------------|
| 2022 | 7 | 7 | 45 |
| 2023 | 0 | 0 | 0 |

PERSPECTIVES 2024 : RÉALISER DES ANIMATIONS FOCUS (sur 1 type de DV)

FICHE ACTION 40 : LA PROMOTION DES PLANTES LOCALES A CROISSANCE LENTE

Création en 2021 du guide « Des trésors de déchets verts » de la Fredon/Valtom comprenant la fiche technique 4 : Choisir des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité.

3.4. LA VALORISATION POUR LES PROFESSIONNELS

FICHE ACTION 41 : COMMUNICATION, INFORMATIONS ET MISE EN RESEAU : L'OUTIL COMPOSTAGE ET BROYAT :

OBJECTIFS :

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie,
- Capter une ressource, le broyat de branche, pour alimenter les sites de compostage,
- Accroître l'autonomie des sites de compostage et créer du lien (dynamique de réseau et économie circulaire),
- Limiter les dépôts sauvages ainsi que le brûlage sur le territoire.
- Rendre accessible des sites de compostage ou plateformes pour les dépôts de broyat.

CLARIFIER L'OFFRE AUPRES DES PROFESSIONNELS POUR UN ACCES SUR LA PLATEFORME AU POYET :

- Apport de déchets vert en mélange = 50€ HT la tonne,
- Apport trié de branches seules = 25€ HT la tonne,
- Apport de broyat de branches (sans espèce végétale envahissante) = gratuité.

OUTIL :

Utilisation de la plateforme COMPOSTAGE ET BROYAT → <https://compostage-et-broyat.fr/>

Intérêts pour l'entreprise :

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de sites demandeur de broyat répertoriés sur COMPOSTAGE & BROYAT :

| | SITES INSCRITS <i>Sur l'année</i> | CUMUL |
|--|--------------------------------------|-------|
| 2021 | 9 | 9 |
| 2022 | 9 | 9 |
| ARRET COMPOST & BROYAT CAR DEVENU PAYANT ET NON UTILISÉ | | |

Nombre de professionnels déposant du broyat gratuitement au Poyet :

| | PROFESSIONNELS <i>Sur l'année</i> | CUMUL |
|------|--------------------------------------|-------|
| 2021 | 3 | 0 |
| 2022 | n.d | n.d |
| 2023 | ? | ? |

FICHE ACTION 42 : CO-COMPOSTAGE A LA FERME

ND

AXE 4 : UN TERRITOIRE SANS PRODUITS CHIMIQUES DANS LES ESPACES PUBLICS

FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE

OBJECTIFS :

- Éviter les pratiques interdites (brûlages, désherbages chimiques, ...)
- Limiter/stopper le recours aux produits phytosanitaires et réduire la production de déchets dangereux.
- Augmenter la valorisation et le réemploi des déchets verts.
- Permettre l'utilisation de matériels coûteux à l'ensemble des communes de la CC ALF
- Développer une cohérence de pratique sur le territoire CC ALF.

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE :

| | Nombre de réservation | Nombre de jours d'utilisation | Jours de réservation payants | Part des réservations payantes | Recettes liées aux réservations |
|--------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| 2018 | 34 | 72 | 32 | 44 % | 160 € |
| 2019 | 27 | 90 | 38 | 42 % | 190 € |
| 2020 | 41 | 117 | 28 | 24 % | 140 € |
| 2021 | 34 | 106 | 27 | 25 % | 135 € |
| 2022 | 20 | 32 | 6 | 18.75 | 30 € |
| 2023 | 7 | 24 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 136 | 385 | 131 | 34 % | 655 € |

100% des réservations sont réalisées par des communes stockeuses de matériels mutualisés.

LA SAISONNALITÉ DES PRETS :

Saisonnalité des réservations des Matériels Zéro Phyto



PERSPECTIVES 2024 :

- Finalisation de la plaquette « matériel mutualisé » et diffusion auprès des communes

AXE 5 : COMMUNICATION ET ANIMATION DE RESEAUX LOCAUX

5.1. COMMUNICATION ET INFORMATION

FICHE ACTION 44 : COMMUNICATION SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Ambert Livradois Forez, en plus de distribuer des composteurs individuels de jardin, communique et transmet des informations concernant les techniques de compostage et de valorisation des déchets verts.

Il distribue par le biais de stands d'informations, formations ou à chaque achat de composteur des dépliants thématiques et des informations au cours des discussions et ateliers (comment composter, pourquoi composter, qu'est-ce qu'on compost, techniques de jardinage au naturel...).

Au-delà de cela, nous réalisons des sites de démonstration de pratiques grandeur nature.

OBJECTIFS :

- Augmenter la pratique du compostage pour détourner les biodéchets des OMR
- Optimiser la pratique du compostage individuel – mieux composter
- Réduire les nuisances et les a priori sur le compost
- Harmoniser la pratique sur le territoire en déclinant une communication accessible à tous.

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PAPIER DE COMMUNICATION :

| DOCUMENTS | RÉALISATION |
|---|-----------------|
| Guide du compostage et jardinage au naturel | VALTOM |
| Des « Trésors dans mon jardin » | VALTOM / FREDON |
| Guide pour les collectivités « Trésors dans ma commune » | VALTOM / FREDON |
| Guide « Prévention et Gestion de Proximité des Biodéchets » | RCC AURA |
| Fiches techniques RCC national | RCC National |
| Plaquettes thématiques ADEME | ADEME |
| VALMAG | VALTOM |
| Journal Déchets ALF | ALF |
| Campagne « Stop aux brûlage » | VALTOM |
| Flyers d'informations « Tous au compost », compostage partagé ... | ALF |
| | |

LISTE DES AUTRES MOYEN DE COMMUNICATION :

| DOCUMENTS | RÉALISATION |
|---|-------------|
| Vidéo M TON MARCHÉ | Région AuRA |
| Publications Facebook (compostage, déchets verts) | ALF |
| Participation Défi Citoyen : post sur le paillage | ALF |
| Panneaux Gestion des déchets (structures touristique) | ALF |

LISTE DES SITES DE DÉMONSTRATION MIS EN PLACE :

| SITES | TECHNIQUES | SUITE / USAGE | DATE |
|--------------------------------------|---|---|------|
| Le Monestier | - Haie sèche | Anim HS 2023 | 2023 |
| Site éco Choupeyrien | - haie sèche - broyage à la tondeuse | Animation CIJ (2023) Animation P.FELTZ | 2023 |
| Jasserie du Coq Noir à Saint Anthème | - compostage - paillage - haie sèche | Animation CIJ Animation JN | 2021 |
| Jardin Partagé Pellegrôle | - compost | Anim CPIE Benoit (2023) | 2023 |
| Jardin Partagé sous le midi à Ambert | - compostage DV - haie sèche | Animation P. Feltz (1 en 2021) Animation P.Feltz (1 en 2022) | 2021 |
| Jardin des écoliers à Saillant | - compostage partagé - paillage - tressage | Animation CIJ (2022) Animation P. Feltz (1 en 2021) | 2021 |
| Jardin des écoliers à Viverols | - compostage - paillage - tressage / treillage | Animation CIJ (1 en 2021) | 2020 |
| Jardin pour la Terre à Arlanc | - compostage - paillage - mulching - taille douce - haie sèche et broyage - croissance lente | Animation CIJ (4 en 2021 + 3 2022 + 2 en 2023) Animation JN (reportée 2022) Fête de l'Arbre (patrimoine 22+23) Cellule Biodéchet (2021) Anim P feltz (2023) | 2020 |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de sites et d'utilisations réalisées :

| | SITES INSTALLÉS <i>Sur l'année</i> | CUMUL | UTILISATIONS <i>sur l'année</i> |
|-------------|---------------------------------------|----------|------------------------------------|
| 2020 | 2 | 2 | 0 |
| 2021 | 3 | 5 | 8 |
| 2022 | 1 | 6 | 5 |
| 2023 | 1 | 7 | 7 |

FICHE ACTION 45 : AGENDA ANNUEL : SDD, SERD, TOUS AU COMPOST, CAFE COMPOST

Chaque année de nombreuses semaines ou journées thématiques à l'échelle nationale voir internationale ont lieu. Le service déchets profite tant qu'il le peut de ces moments pour promouvoir ces actions, développer des projets et s'inscrire dans des dynamiques globales de gestions des déchets organiques.

| JOURNEES / SEMAINES THEMATIQUES | DATES/PERIODES |
|---|---|
| Semaine Alternative pesticides | 10 jours fin mars |
| Tous au compost | 2 semaines fin mars / début avril |
| Café Compost | 9 jours début juin / fin septembre en 2023 |
| Rendez-vous au Jardin | 7 au 9 Juin |
| Bienvenue dans mon jardin au naturel CPIE | 15 et 16 juin |
| SEDD | 6 jours en mai ou juin |
| SERD | 9 jours en novembre |
| Printemps des cimetières | 3 ^{ème} week-end de mai puis Toussaint |

OBJECTIFS :

- Planifier les différents temps sur les déchets organiques de l'année.
- Proposer des actions pertinentes avec un fil conducteur tout au long de l'année.
- S'inscrire dans des actions nationales, régionales, ...

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2023 :

| ACTION | ACTIVITÉS / ANIMATION | PARTICIPANTS |
|---------------------------------------|--|------------------|
| TOUS AU COMPOST | Affichage des tonnages détournés sur les composteurs partagés. | n.d |
| | Animation SCOUT de France | 50 |
| | Animation CAP Cuisine | 8 |
| | Animation ESAT VAL DORE cuisine | 10 |
| | Réunion Publique ST ROMAIN | 5 |
| | CIJ 2 animations | Comptabilisé CIJ |
| SEDD & FETE SOL VIVANT (même créneau) | Stand RESPIRE + 2 CIJ | CIJ |
| | Animation CPIE Pellegroles | 15 |
| | Animation collège st jo | 24 |
| | CIJ 4 animations | |
| | TOTAL = | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'animation et de participation :

| | ANIMATIONS | PARTICIPANTS ANIMATIONS |
|-------------|------------|----------------------------|
| 2020 | COVID | |
| 2021 | 23 | 200 |
| 2022 | 19 | 165 |
| 2023 | 15 | 112 |

PERSPECTIVES 2024 :

- Participer activement à « TOUS AU COMPOST » (au moins 5 animations sur composteurs partagé)
- Déployer des actions pour CAFE COMPOST en utilisant le réseau des adoptants de composteurs
- Définir des animations « suite »
- Inviter le réseau des Référents de site et Adoptant de composteur à prendre part à nos actions

FICHE ACTION 46 : STANDS D'INFORMATIONS

Lors des évènementiels sur les thématiques du développement durable, du jardinage, de la réduction des déchets ou encore de foires locales organisées sur le territoire, le service déchets tient régulièrement un stand d'information et de sensibilisation.

POUR RAPPEL : 2020 et 2021 sont des années marquées par la crise sanitaire COVID. Nombreuses manifestations du territoire n'ont pas été maintenues.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser aux pratiques de jardinage au naturel
- Apporter des solutions pour chaque type de biodéchets

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2022 :

| COMMUNES | ACTIVITÉS / ANIMATION | DATE | PARTICIPANTS |
|-------------------|--|-------------------|------------------------|
| AMBERT | Côté Jardin – 4 CIJ | 13 et 14 /05/2023 | Comptabilisés dans CIJ |
| ARLANC | Fêtes des Plantes – 1 CIJ | 29/04/2023 | Idem |
| BAFFIE | Ca pousse a Baffie – 1 CIJ | 30/04/2023 | idem |
| FOURNOLS | Fête du Végétal – 1 CIJ | 20/05/2023 | Idem |
| St GERMAIN L'HERM | Fête de la Nature – 2 CIJ | 27/05/2023 | Idem |
| ARLANC | Fêtes de l'arbre – 1 CIJ + Anim JN « en continue » | 16 et 17/09/2023 | JN : 20 |
| AMBERT | RESPIRE – 4 CIJ | 23 et 24 /09/2023 | idem |
| | | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de stand d'informations réalisés :

| | ANIMATIONS | STAND | PARTICIPANTS |
|-------------|------------|-------|--------------|
| 2020 | COVID | | |
| 2021 | 1 | 0 | 12 |
| 2022 | 7 | 5 | 67 |
| 2023 | 15 | 7 | n.d |

FICHE ACTION 47 · VISITES DE SITES EXEMPLAIRES / ACCUEIL DE GROUPES, STRUCTURES

Le service déchets accueille et reçoit régulièrement des groupes / structures pour faire découvrir les projets que nous menons.

Nous comptabilisons également ici, les différentes demandes d'intervention concernant la présentation de nos actions et/ou la réponse à des demandes types RCC

OBJECTIFS :

- Valoriser nos actions au-delà du territoire
- Echanger sur nos pratiques professionnelles

LISTE DES ANIMATIONS/INTERVENTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2023 :

| GROUPES / STRUCTURES | THÉMATIQUES | PARTICIPANTS | Date |
|--|----------------|--------------|------------|
| Elus et Techniciens de Haute Loire | PGPROX | 40 | 3/4/2023 |
| Loire Forez Agglo | CH | 4 | 27/2/2023 |
| CC Cantalienne contact téléphone | EHPAD | 1 | 23/3/2023 |
| Stagiaires MC P.FELTZ | SLGDO MC | 15 | 20/9/2023 |
| Stagiaires MC P.FELTZ | SLGDO MC | 15 | 19/10/2023 |
| Stagiaires ORGANEOP | SLGDO CIJ / DV | 8 | 23/11/2023 |
| CC Haut Tolosan | CIJ | 1 | 7/6/2023 |
| Elus et techniciens de Drôme et Ardèche à Aubenas | SLGDO | 100 | 17/11/2023 |
| Haute-Corrèze Communauté | | 1 | 23/10/2023 |
| Paca ou occitanie ? | | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de réception de groupe réalisés :

| | RECEPTIONS | THEMATIQUES | PARTICIPANTS |
|-------------|------------|-------------|--------------|
| 2020 | COVID | | |
| 2021 | 7 | 4 | 31 |
| 2022 | 7 | 6 | 95 |
| 2023 | 8 | 5 | 184 |

PERSPECTIVES 2023

Répondre aux demandes

FICHE ACTION 48 : ANIMATIONS ET CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Nous aborderons ici les animations proposées par le service déchets.

Ne serons pas abordées :

- les animations « J'adopte un composteur » (voir fiche action 10),
- les animations gestions des déchets verts (projet 2022, voir fiche action XX)
- les animations lors d'actions nationale / régionale (voir fiche action 45)
- les animations lors des manifestations du territoire (voir fiche action 46)

LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES AUX SCOLAIRES :

| STRUCTURES | ACTIVITÉS / ANIMATION | SESSIONS | PARTICIPANTS | |
|------------------------|-------------------------------------|----------|--------------|------------|
| Collège SEGPA JN | Gestion et valorisation DV | 2 | 6 | 15/06/2023 |
| IME | Découverte du compost | 1 | 19 | 27/03/2023 |
| ALSH AMBERT | JN - Compostage et jardin | 2 | 42 | 10/05/2023 |
| ALSH AMBERT | JN - Paillage et jardin | 2 | 40 | 14/06/2023 |
| ALSH AMBERT | JN - Valorisation des branches | 2 | 20 | 13/07/2023 |
| 3 classes RESTO CO | Découverte du compost | 2 | 60 | 22/06/2023 |
| Lycée - Carole Laborie | Découverte du compost | 1 | 5 | 09/03/2023 |
| SCOUT de France | Découverte du compost | 2 | 60 | 01/04/2023 |
| GRETA CAP CUISINE | Le compostage en milieu pro cuisine | 1 | 8 | 28/03/2023 |
| Collège St Jo | Compost & Sol | 1 | Compté FSV | 05/10/2023 |
| Ecole Bertignat | Découverte du compost | 1 | 20 | 13/10/2023 |
| Ecole Bertignat | JN - Paillage et jardin | 1 | 20 | 09/11/2023 |

* 1 session correspond à ½ journée d'animation, pour 1 journée = 2

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'animations proposées :

| | ANIMATIONS | PARTICIPANTS |
|------|------------|--------------|
| 2020 | ? | ? |
| 2021 | 30 | 193 |
| 2022 | 4 | 85 |
| 2023 | 12 | 304 |

5.2. ANIMATIONS DE RESEAU**Fiche Action 50 : VALTOM – Cellule BIODÉCHETS**

Le service déchets va également rendre visite lorsque nécessaire sur des sites exemplaires pour découvrir de nouvelles façons / méthodes de travail.

Depuis 2020, le VALTOM organise des rencontres mensuelles pour échanger et obtenir une cohésion départementale de la gestion de proximité des biodéchets.

Chaque année, nous participons également aux Rencontres Régionales du Réseau Compost Citoyen Auvergne - Rhône Alpes.

LISTE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES :

| GROUPE | ACTIVITÉS / ANIMATION |
|--------|--|
| VALTOM | Cellule biodéchets (1 jour / mois soit en Visio, soit en présentiel) |
| | |

5.3. INFORMATIONS POUR LES ELUS**FICHE ACTION 51 : PRÉSENTATION DE LA GESTION DES DECHETS AUX ELUS**

2021 : Présentation politique Déchets et point d'étape SLGDO en Commission Déchets.

2022 : Point d'étape SLGDO en Commission Déchets

2023 : idem

AXE 6 : FORMATIONS SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS ET ZERO PHYTO

FICHE ACTION 52 : CNFPT - FORMATIONS TERRITORIALISEES

Des formations délocalisées du CNFPT peuvent avoir lieu sur notre territoire si la demande est suffisamment conséquente.

OBJECTIFS :

- Permettre aux employés de restauration collective d'identifier les enjeux et les répercussions du gaspillage alimentaire, d'élaborer des plans d'action de lutte et d'identifier les leviers de réussite d'un projet de prévention du gaspillage alimentaire.
- Former les acteurs de la restauration collective pour agir avec cohérence au sein de leur structure.
- Développer les compétences des acteurs de la restauration collective et optimiser les pratiques vertueuses.

LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :

| COMMUNES | ACTIVITÉS / ANIMATION | DATE | PARTICIPANTS de nos communes |
|----------|-----------------------|------|---------------------------------|
| | | | |
| | | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de formations territorialisées réalisées :

| | FORMATIONS | CUMUL | PARTICIPANTS |
|-------------|------------|----------|--------------|
| 2020 | | COVID | |
| 2021 | 0 | 0 | 0 |
| 2022 | 2 | 2 | 1 |
| | | | |

PERSPECTIVES 2023

Formations LGA prévues.

FICHE ACTION 53 : FORMATION RÉFÉRENTS DE SITES DE COMPOSTAGE

ALF veut accompagner les collectivités, les établissements et associations ou les particuliers de son territoire dans la démarche du compostage en proposant à ces derniers de suivre une formation de référents de site de compostage. Cette formation leur permettra d'être reconnu par l'ADEME comme étant formé à suivre et gérer efficacement un site, elle est OBLIGATOIRE et gage de bonne conduite et assurera une meilleure pérennité aux projets.

OBJECTIFS :

- Participer à la professionnalisation des acteurs du compostage.
- Contribuer au développement d'un partenariat entre maîtres composteurs et habitants du territoire.
- Permettre aux bénévoles de travailler en réseau pour améliorer leurs pratiques et la partager tout en créant une cohésion en favorisant la conduite d'actions communes.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement humain au plus près des habitants (maîtres composteurs professionnels + guides composteurs bénévoles)

LISTE DES FORMATIONS RÉFÉRENTS DE SITE EN 2023 :

| PRESTATAIRE | INTITULÉS | DATE | PARTICIPANTS |
|----------------------------|------------------|------------|--------------|
| Pierre FELTZ – Les Épigées | RS 11 – Module 1 | 31/05/2023 | 10 |
| | RS 11 – Module 1 | 20/02/2023 | 14 |
| | RS 11 – Module 1 | 24/11/2023 | 9 |
| | GC 22 – Module 2 | 03/03/2023 | 11 |
| | GC 22 – Module 2 | 31/05/2023 | 11 |
| | GC 22 – Module 2 | 23/11/2023 | 7 |
| TOTAL = | | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de formations Référents de sites réalisées (module 1 et 2) :

| | FORMATIONS | CUMUL | PARTICIPANTS <i>Sur l'année</i> |
|-------------|------------|-----------|------------------------------------|
| 2019 | 2 | 6 | 27 |
| 2020 | 3 | 9 | 48 |
| 2021 | 6 | 15 | 66 |
| 2022 | 7 | 22 | 77 |
| 2023 | 6 | 28 | 33 M1 + 29 M2 |

Nombre de référents de site formés :

| | RÉFÉRENT DE SITE FORMÉ | PARTICIPANTS A 1 MODULE |
|----------------|------------------------|-------------------------|
| 2019 | ? | ? |
| 2020 | ? | ? |
| 2021 | 19 | 66 |
| 2022 | 32 | 77 |
| 2023 | 29 | 33 |
| TOTAL = | 80 | |

PERSPECTIVES 2024

Proposer une journée de rencontre aux référents de site de compostage formés hors thématique au Jardin Pour la Terre.

FICHE ACTION 54 : FORMATION GUIDE COMPOSTEURS

La formation s'articule en fonction des participants sur la définition et l'analyse de la gestion domestiques des biodéchets, sur les modalités d'information du public et sur la mise en œuvre des différents types de compostage (partagé, autonome en établissement).

OBJECTIFS :

- Déléguer des actions et activités à des personnes qualifiées
- Développer un réseau d'acteurs du compostage sur l'ensemble du territoire
- Assurer la montée en compétences des acteurs du compostage sur ALF

LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :

| PRESTATAIRE | INTITULÉS | DATE | PARTICIPANTS |
|-------------|-------------------------|------|--------------|
| FELTZ | Usage des composts GC11 | | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de formations territorialisées réalisées :

| | FORMATIONS | CUMUL | PARTICIPANTS |
|-------------|------------|----------|--------------|
| 2020 | | COVID | |
| 2021 | 0 | 0 | 0 |
| 2022 | 1 | 1 | 13 |
| 2023 | 1 | 2 | 12 |

PERSPECTIVES 2023

Proposer des modules de formations Guide Composteurs à nos référents de site désireux de monter en compétences.

AXE 7 : LA COLLECTE DES DECHETS ORGANIQUES DES GROS PRODUCTEURS

FICHE ACTION 56 : COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS A AMBERT

La sensibilisation et l'implication des différents acteurs a permis la mise en place d'une collecte sélective. Une phase d'analyse préalable comprenant une présentation du projet, des diagnostics, des caractérisations et pesées des déchets a été nécessaire, associée à un travail de communication auprès des acteurs.

La collecte des gros producteurs de biodéchets se déroule une fois par semaine le lundi matin par deux agents, un chauffeur et un rieur, selon une tournée préétablie. Un ou des bacs réservés et identifiés « biodéchets » sont mis à disposition des producteurs et complétés par des sacs biodégradables fournis gratuitement.

OBJECTIFS :

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1^{er} janvier 2024.

LISTE DES STRUCTURES COLLECTÉES EN 2022 :

| INTITULÉS | |
|--|--|
| Collège Jules Romain | Le Bel Époque |
| Lycée Blaise Pascal | Le Bon Coin |
| Ecole Henri Pourrat | Gazon + Totem |
| Resto du Cœur | Le Beurre de Thym |
| Restaurant Les Copains | Fleuriste Fleurs et Création (Rue du Montel) |
| Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel) | Hôtel de la Gare |
| Fleuriste Rue de la République | Kiriel |
| Pâtisserie Le Sublime | Les Airelles |
| La Jasserie | Pâtisserie Gaultier |
| La Chaumière | Comptoir Camarguais |
| La Taverne | |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de structures collectées :

| | STRUCTURES | CUMUL | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> | AUGMENTATION n-1 |
|------|------------|-------|--|---------------------|
| 2018 | 8 | 12 | 24.56 | + 9.50 |
| 2019 | 7 | 19 | 28.80 | + 4.24 |
| 2020 | 0 | 19 | 30.68 | + 1.80 |
| 2021 | 1 | 20 | 31.28 | + 0.40 |
| 2022 | | 20 | 33.2 | +1.92 |
| 2023 | 0 | 20 | 31 | -2.2 |

FICHE ACTION 57 : TRI DES BIODECHETS DU MARCHE D'AMBERT

Le jeudi jour de marché, les forains transfèrent la gestion de leurs déchets aux Services Techniques de la ville d'Ambert. Ces derniers deviennent alors détenteurs. Ils sont ainsi responsables de ces déchets et ont l'obligation de mettre en place un tri de ceux-ci (cf. décret 5 flux, Loi Grenelle II et la circulaire de 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs).

OBJECTIFS :

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1^{er} janvier 2024.

LISTE DES POINTS DE COLLECTE EN 2022 :

| POINTS | INTITULÉS | BACS |
|-----------|--|------|
| 1 | Place ST Jean (église) | 1 |
| 2 | Place ST Jean (fontaine) | 1 |
| 3 | Devant la Boucherie du Livradois | 1 |
| 4-5-6 | Place de la Pompe | 3 |
| 7-8-10-11 | Autour de la Mairie | 5 |
| 9 | Place du Pontel | 1 |
| | Resto Les Copains (Rue des Jardins) | 1 |
| | Gazon + Totem (place de la Pompe) | 1 |
| | Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel) | 2 |
| | Restaurant Le Beure de thym | 3 |
| | Restaurant la Jasserie | 1 |
| | Restaurant La Chaumiére | 1 |
| | La Taverne | 2 |

INDICATEURS D'ÉVALUATION :**Nombre de structures collectées :**

| | POINTS | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> | AUGMENTATION n-1 |
|-------------|-----------|--|------------------|
| 2020 | 11 | 3.84 | 3.84 |
| 2021 | 17 | 11.32 | + 7.48 |
| 2022 | 18 | 15.26 | + 3.94 |
| 2023 | 18 | 15.66 | + 0.40 |

INDICATEURS D'ÉVALUATION COLLECTE LUNDI + JEUDI :**Quantités détournées par nos collectes :**

| | DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i> | AUGMENTATION n-1 |
|-------------|--|------------------|
| 2020 | 30.06 | ? |
| 2021 | 42.60 | + 12.54 |
| 2022 | 48.46 | + 5.86 |
| 2023 | 46.66 | -2.20 |

CUMUL TONNAGES CONNUS :

| | DETOURNEMENTS 2023 <i>Sur l'année en tonne</i> | Ecart | 2022 |
|---|--|---------|--------|
| Composteur individuel < 10 ans d'après VALTOM | 328,5 | +81 | 247.5 |
| + 25% de compostier non connus données VALTOM non comptabilisé dans total | 82,125 | +23,135 | 58.99 |
| | | | |
| Compostage partagé / bourg | 66,32 | +15,33 | 50.99 |
| Compostage partagé immeuble | 5,8 | -4,41 | 10.21 |
| | | | |
| Compostage en établissements touristiques | 11,17 | -0,68 | 11.85 |
| Compostage en établissements médico-sociaux | 54,05 | +3,54 | 50.51 |
| Compostage en établissements scolaires ou assimilés | 8 | -2,18 | 10.18 |
| Compostage en établissements resto. commerciales | 12,63 | +2,23 | 10.4 |
| | | | |
| Tri des végétaux au cimetière | 36 | +3,9 | 32.1 |
| | | | |
| Collecte des professionnels (<i>lundi + jeudi</i>) | 46,66 | -1,8 | 48.46 |
| | | | |
| TOTAL = | 651.25 | +120.06 | 531.19 |

ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA

RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA

2024

**Communauté de communes
Ambert Livradois Forez**



Moyens humains et techniques affectés à la prévention et réduction des déchets**8,8 ETP au total**

- 1 ETP : pilotage et actions PLPDMA
- 2 ETP : Sensibilisation (tous publics) + suivi TRI + Développement actions Prévention
- 4 ETP : SLGDO
- 0.8 ETP : Communication globale Déchets + nouvelles actions CODOEC (à partir d'avril 2023)
- 1 ETP : Feuilles de route DVT + Collecte (Responsable déchetteries + Responsable collecte + Responsable service)

Sensibilisation TRI**- Stand en déchetterie : 7**

Nombre de personnes rencontrées : 255

- Stand sur les marchés : 4

Nombre de personnes rencontrées : 69

- Evènements où nous étions présents :

Festival Ambert : 2 agents chaque soir

Cyclo les copains : 1 agent le vendredi soir + 2 agents le samedi toute la journée

- Sensibilisation d'usagers/villages spécifiques suite à l'identification d'un problème (non-tri / erreurs de tri) :**- Sensibilisation interventions auprès de professionnels pour le tri (mise en place, rectifications d'erreurs, ...) :**

42 professionnels rencontrés dont :

- 15 suite à des problèmes de non-tri

- 27 pour la mise en place du tri et livraison de bacs (37 bacs tri et bacs OM)

Sensibilisation PREVENTION**- Programme saisonnier**

Nombre d'ateliers prévention du programme saisonnier : 36

Nombre de participants : 311

Ateliers fabrication de produits ménagers, ateliers couture, ateliers bricolage en récup, trocs dressing, Bee wrap, bébé au naturel, furoshiki....

Dépenses : 14000 € (comprend aussi les dépenses liées aux animations et communication compostage/jardinage)

Animations scolaires et extra scolaires

Ateliers tawashi, fabrication de papier recyclé, visite de déchetterie, camion poubelle, atelier peinture végétale, jeux et animations autour du tri ...

1408 enfants sensibilisés sur 55 animations

Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques

| | |
|---|---|
| PILIERS ECONOMIE CIRCULAIRE | Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité. |
| ACTION 1 | |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Relations CCI/CMA</p> <p>Réunion CCI établissements de bouche pour l'obligation de tri des biodéchets (et tri des emballages) : annulée faute de participants...</p> <p>Réunion et travail au fil de l'eau avec la CCI pour les diagnostics déchets dans les entreprises.</p> |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | Sujet non traité pour le moment par la collectivité, le service déchet n'a pas les compétences pour aller plus loin, mais se tient à disposition pour soutenir des initiatives du Développement Economique. |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

Axe 2 - Demande et comportement des consommateurs

| | |
|---|--|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 2 | Promouvoir les protections menstruelles réutilisables |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaitre les protections menstruelles réutilisables - Rendre accessible ces alternatives à toutes les femmes - Pallier la réglementation qui a tardé à se mettre en place : le remboursement des protections menstruelles réutilisables pour les moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Financement de 150 kits de découverte des protections hygiéniques réutilisables. Les femmes pouvaient choisir entre plusieurs compositions de kits : serviettes, culottes, coupes menstruelles. Les culottes ont été fabriquées à Roanne et les serviettes par une couturière indépendante à Ambert.</p> <p>Un questionnaire a été envoyé quelques mois plus tard pour connaître les avis des bénéficiaires :</p> <p>Avant le kit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 33% des femmes n'utilisaient pas du tout ces protections - 25% les utilisaient uniquement - 42% les utilisaient en partie <p>70% des femmes témoignent d'un changement de pratique après le kit. Plus de 90% des femmes qui ne les utilisaient pas ont sauté le pas grâce au kit.</p> <p>Des retours très positifs, en particulier sur la culotte menstruelle. Plusieurs personnes en ont commandé après.</p> <p>Choix variés et savon détachant appréciés.</p> |
| PARTENAIRES | L'atelier d'Eucée, Direct et Culottés |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | <p>5738€ fournitures protections menstruelles 190€ impression flyers et affiches 600 € conception affiche</p> |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | Des difficultés liées aux mails groupés pour dire que les kits étaient arrivés. Certaines bénéficiaires ne sont pas venues récupérer leurs kits malgré plusieurs relances mail et téléphoniques. |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 3 | Ateliers faire soi-même, programme saisonnier, journal déchet |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | Sensibiliser les citoyens de manière ludique aux pratiques éco responsables de consommation |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Tout au long de l'année nous proposons divers ateliers pratiques, pour sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets, à travers un programme saisonnier trimestriel, animés en interne ou par des prestataires extérieurs : atelier repair café, bricolage en récup, fabrication de cosmétiques et produits ménagers, bee wrap, tawashi, couture, trocs dressing, bébé au naturel...</p> <p>Des formations compostage au naturel (CIJ) sont aussi proposées à travers ce programme saisonnier.</p> <p>Ces programmes sont imprimés en 3000 exemplaires et distribués à chaque élève de primaire et collège du territoire ALF, ainsi que dans les médiathèques, MSAP, Offices de tourisme, commerces...</p> <p>Notre journal déchet annuel, distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire, est passé de 12 à 16 pages depuis 2 ans. On y publie les résultats des tonnages de l'année, les nouvelles filières, les services que l'on propose, les erreurs courantes sur le tri, etc...</p> <p>Le journal est imprimé en 16000 exemplaire</p> |
| PARTENAIRES | Réparons ensemble, Les Lococotiers, Tricycle et + |
| CALENDRIER | 4 agendas trimestriels, printemps, été, automne, hiver |
| BUDGET | 14000€ (conception, impression des agendas, prestations, fournitures...) 2798€ augmentation de 4 pages du journal déchet |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>Ce sont souvent les mêmes personnes qui viennent aux ateliers.</p> <p>Questionnements en interne sur la pertinence de certains ateliers, la fréquence des ateliers, comment toucher de nouveaux habitants non sensibilisés...</p> |
| INDICATEURS | <ul style="list-style-type: none"> - 36 ateliers (éco conso et réemploi) proposés dont 4 ateliers annulés, 311 participants, - 62 ateliers compostage, - 8 ateliers jardinage au naturel |

| | |
|---|---|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 4 | Mon commerçant zéro déchet |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les commerçants et les habitants à la réduction des emballages - Encourager les bonnes pratiques |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | Diagnostic dans tous les commerces de bouche (boucherie, boulangerie, épicerie) pour connaître leurs solutions de gestion des déchets alimentaires et non alimentaires. Accompagnement de 26 commerces via une charte d'engagement pour réduire leurs déchets et se mettre en conformité avec la loi sur le compostage des biodéchets. Tombola sur le mois de novembre pour inciter les clients à ramener leurs emballages réutilisables : 1 achat sans emballage = 1 ticket de tombola rempli. 1035 participants |
| PARTENAIRES | Les 26 commerces qui se sont engagés, |
| CALENDRIER | Tombola en novembre 2024 |
| BUDGET | 892€ de bons d'achats de la tombola dans les commerces locaux, communication (macarons) |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>Beaucoup de temps passé à silloner le territoire pour rencontrer les commerçants. La communication de la tombola n'était pas assez claire.</p> <p>Certains commerçants ont changé leurs habitudes à la suite de l'opération : demander systématiquement si le client veut un emballage, faire payer les emballages...</p> <p>Une deuxième édition de l'opération est prévue pour 2025, qui sera à destination des traiteurs : mise en circulation de boîtes réutilisables</p> |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 5 | Prêt de matériel zéro déchet pour les manifestations |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les emballages jetables - Accompagner les associations à la réduction de leurs déchets |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Nous prêtons des gobelets, de la vaisselle réutilisable, des bacs et totems de tri.</p> <p>220 prêts de gobelets, soit 38235 gobelets en circulation</p> <p>29 prêts de vaisselle réutilisable, la laveuse a été prêté 17 fois</p> <p>Nombre de prêts de totems de tri : 4</p> <p>Nombre de fois que l'on a livré des bacs de tri aux manifestations : 34</p> |
| PARTENAIRES | Les associations du territoire |
| CALENDRIER | Année 2024 |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 6 | Fête du jeu et de l'environnement |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants et parents à la réduction des déchets - Rappeler les bons gestes de tri |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Nous nous sommes alliés avec la Ludothèque d'Eglisolles pour proposer des jeux autour du développement durable et de la réduction des déchets lors de la fête du jeu. Nous avons créé un jeu autour des écogestes grandeur nature, dans un appartement reconstitué, imaginé à la période de noël. Dans chaque pièce il fallait dire les anomalies, les objets jetables que l'on pourrait remplacer par du réutilisable.</p> <p>Jeux en bois, Ateliers de vulgarisation scientifique autour de la question du climat avec l'association Les petits Débrouillards. Manège à énergie humaine.</p> |
| PARTENAIRES | Ludothèque d'Eglisolles, service énergie et développement durable, Les petits débrouillards |
| CALENDRIER | Samedi 1 ^{er} juin 2024 |
| BUDGET | 273€ |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>200 participants. Il y avait beaucoup de propositions en même temps.</p> <p>Public fidèle à la ludothèque.</p> |
| | |

| | |
|---|--|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 7 | Accompagnement du Festival d'Ambert |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets de la manifestation - Favoriser le tri des déchets par les festivaliers |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | Accompagnement du festival au tri et à la réduction des déchets : mise en place d'une table de tri surveillée, évacuation et tri des déchets dans les totems de tri par des agents ALF. Partenariat avec Rémi Bonin de Airbeone (financé par le VALTOM) en amont du festival pour réfléchir ensemble aux solutions de tri et réduction des déchets. GRDF était également présent pour la partie déchets alimentaires et méthanisation. |
| PARTENAIRES | Le VALTOM, Airbeone, WFA, GRDF |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | 5300 € (temps de travail) |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>Mauvaise coordination avec GRDF, les bénévoles GRDF n'ont pas rempli la mission qui était attendu.</p> <p>Les consignes de tri n'étaient pas assez claires pour les festivaliers, entre les emballages compostables ou non</p> <p>Nous continuerons de les accompagner en 2025 sur la réduction des déchets (plateaux réutilisables pour le STAFF et les bénévoles).</p> |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 8 | Opération « Mon club de sport zéro déchet » |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les bénévoles à la gestion de leurs déchets lors des manifestations de l'association - Réduire les déchets des manifestations |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Accompagnement du club de handball d'Ambert.</p> <p>Sensibilisation des dirigeants et bénévoles aux gestes de tri et recherche de pistes d'amélioration pour mieux trier et réduire les déchets.</p> <p>Deux ateliers d'une demi-journée ont été proposé à toutes les associations : mon évènement zéro déchet, fresque de l'évènementiel. Ils n'ont pas eu lieu faute de participants.</p> |
| PARTENAIRES | Le VALTOM, AIRBEONE |
| CALENDRIER | Année 2023-2024 |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>Peu de retour de la part du prestataire concernant le diagnostic et la mise en relation avec l'association.</p> <p>Mise au courant à la dernière minute d'une rencontre avec l'association.</p> <p>Remise en question de la pertinence de faire appel à un prestataire hors territoire pour aider à la gestion et la réduction des déchets, alors que ce sont les missions du service déchet.</p> |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| ECO CONSUMMATION | Sensibiliser les habitants aux pratiques éco responsables |
| ACTION 9 | Animations scolaires et extra scolaires |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | - Sensibiliser les enfants aux gestes de tri et la réduction des déchets |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Animations en milieu scolaire et extra-scolaire. Programme varié et à la carte en fonction des programmes que les professeurs veulent suivre : rappel des consignes de tri, découverte du camion poubelle, découverte des filières de recyclage, ateliers bricolage en récup (fabrication de tawashi, fabrication de papier recyclé, peinture végétale...)</p> <p>55 animations, 1408 enfants sensibilisés</p> <p>En 2024, un agent a participé à une fresque des déchets pour savoir si ça pouvait être un outil adapté à nos sensibilisations, mais le format (3h) n'est pas pertinent pour nous et le contenu devrait être adapté à notre territoire.</p> |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | 100€ participation à la fresque des déchets |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

Axe 3 : Gestion des déchets

| | |
|---|--|
| PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE | Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation. |
| ACTION 10 | EMMAUS |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le tri et le recyclage des textiles - Apporter un service de proximité aux habitants |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | Dans un contexte de crise mondiale de la filière textile, ALF a décidé de soutenir EMMAUS pour assurer la collecte des bornes textiles déployées sur tout le territoire. |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | 10000€ ALF (+ prise en charge VALTOM de coûts de collecte en 2024) |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | Solution provisoire coûteuse pour pallier un manque de l'éco organisme Refashion |
| INDICATEURS | |

Axe 4 : Eco-exemplarité

| | |
|---|--|
| Eco responsabilité | Être exemplaire au sein de la collectivité |
| ACTION 11 | Réemploi dans la rénovation de bâtiments |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Permettre le réemploi de matériaux de constructions - Inclure l'éco conception dans les projets de rénovation |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Signature d'une convention avec la Fédération Française du bâtiment pour le réemploi de matériaux issus du chantier de déconstruction/rénovation du futur siège de la Communauté de Communes</p> <p>Dépose et réutilisation de certains matériaux pour la reconstruction du bâtiment</p> <p>Partenariat avec la matériauthèque Les chutes de la Dore pour la récupération des matériaux réutilisables (solivage, parquet, ouvertures, radiateurs, sanitaires...) cela représente environ 12 tonnes.</p> |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| Eco responsabilité | Être exemplaire au sein de la collectivité |
| ACTION 12 | Couches lavables en crèche |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des couches lavables en crèche - Accompagner les équipes au changement de pratiques |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Test d'utilisation de couches lavables dans la nouvelle micro-crèche de Saint Anthème :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de sensibilisation à l'utilisation de couches lavables par La compagnie des couches - Location de différents modèles de couches pour voir lesquelles sont les plus adaptées à une utilisation en milieu collectif. |
| PARTENAIRES | La compagnie des couches |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | Location couches 346€ TTC Atelier de sensibilisation 102€ TTC |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | Les équipes ont persévéré malgré les premiers tests avec des couches non adaptées. La location des différents modèles a permis de trouver un modèle qui convient à la plupart des enfants. Elles ont accepté de poursuivre le test par une mise en application avec un achat de couches en 2025. |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| Eco responsabilité | Être exemplaire au sein de la collectivité |
| ACTION 13 | Aménagement des bureaux |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'impact carbone des aménagements des nouveaux bureaux - Réduire les coûts |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <ul style="list-style-type: none"> - Achat de mobilier d'occasion pour l'aménagement des nouveaux bureaux (extension). Achat de bureaux, armoires, tables de réunion et chaises à Ino recyclage à Clermont. |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | 1258€ TTC |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | Le mobilier est en parfait état ! |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| ECO | Être éco exemplaire au sein de la collectivité |
| RESPONSABILITE | |
| ACTION 14 | Essuis tout réutilisables |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets sanitaires jetables |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de chiffons et lavettes réutilisables à l'atelier mécanique |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | Contrat de location et de lavage avec Ellis. |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| ECO | Être éco exemplaire au sein de la collectivité |
| RESPONSABILITE | |
| ACTION 15 | Fresques du climat – réseau éco ambassadeurs |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agents aux causes et conséquences du dérèglement climatique - Avoir une culture commune du sujet au sein de la CCALF - Réfléchir à nos pratiques en interne et adapter nos fonctionnements |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Suite du projet de sensibilisation des agents au dérèglement climatique.</p> <p>Animation d'une fresque du climat pour 4 agents de la CCALF</p> <p>Appel à volontaires pour la création d'un réseau d'éco ambassadeurs des agents ALF. L'objectif est de créer du lien entre agents qui ne sont pas sur le même site, pouvoir faire remonter des problématiques, suggestions de pratique en interne et proposer ensemble des solutions. Proposer de la communication à diffuser sur les différents sites, des ateliers courts clés en main (fabrication de produits ménagers...)</p> <p>Accord de la direction pour mobiliser les agents éco ambassadeurs à raison de 1h/mois environ.</p> |
| PARTENAIRES | Service énergie et développement durable |
| CALENDRIER | Début de l'animation du réseau en 2025. |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| ECO | Être éco exemplaire au sein de la collectivité |
| RESPONSABILITE | |
| ACTION 16 | Visite de la matériauthèque par les agents de déchetterie |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre comment fonctionne la matériauthèque - Détourner plus de matériaux des bennes de déchetterie |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | Les gardiens de déchetterie et les agents polyvalents sont venus visiter la matériauthèque pour mieux comprendre ce qui pouvait être détourné dans les caissons dédiés. |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |

Axe 5 : Réemploi, réparation, Réutilisation

| | |
|---|---|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 17 | Promouvoir les acteurs de la réparation et du réemploi sur le territoire |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaitre les acteurs du territoire - Créer une dynamique commune entre les associations - Promouvoir la réparation et le réemploi |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Journée de la réparation : rassemblement des acteurs du réemploi autour de la réparation. Organisée en partenariat avec les associations de réemploi du territoire : Réparons ensemble pour la réparation d'appareils électriques, l'association Les Lococotiers pour l'atelier réparation de vélo et l'atelier réparation de couture. L'association Tricycle et + a proposé une foire aux vélos, où les habitants pouvaient venir vendre et acheter des vélos d'occasions</p> <p>Nous avons également mis à jour et complété la carte de l'ADEME qui répertorie les acteurs du réemploi et de la réparation présents sur le territoire (Longue vie aux objets).</p> |
| PARTENAIRES | Les Lococotiers, Réparons ensemble, Tricycle et + |
| CALENDRIER | 13 avril 2024 |
| BUDGET | 600€ |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | Il n'y a pas eu beaucoup de monde : environ 30 participants sur la journée. Le lieu n'était peut-être pas idéal pour attirer le plus grand nombre : rue peu passante et lieu connoté « alternatif », ce qui a peut-être freiné certains habitants. |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 18 | Accompagnement de la Fashion Week de Cunlhat |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets textiles - Faire connaitre la problématique de la filière textile - Dénoncer la fast fashion et ses dérives - Soutenir une action locale en faveur de l'environnement |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>Accompagnement de l'association porteuse de la Fashion Week de Cunlhat (défilé de mode en récup) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de textiles pour la déco et les matières premières des créations - Organisation en amont d'un troc dressing couplé avec la projection du film <i>La Fast fashion, les dessous de la mode à bas prix</i> |
| PARTENAIRES | L'association La Poulpe |
| CALENDRIER | |
| BUDGET | 318€ projection film avec le ciné parc |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | <p>Environ 25 personnes sont venues au troc dressing et projection.</p> <p>La fashion week a attiré près de 600 spectateurs et 28 maisons de couture se sont montées pour l'occasion. L'ESAT de Cunlhat a également participé à l'évènement. Très bel évènement, remplie de créativité et de sens.</p> |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|---|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 19 | Sensibilisation au réemploi en déchetterie |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les différentes associations de réemploi du territoire (Récup Dore, Les chutes de la Dore, Réparons ensemble, L'AVIE) - Détourner le maximum d'objets et matériaux encore réutilisables des bennes de déchetterie - Accompagner les gardien.nes dans le choix des objets/matériaux à réemployer |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>7 journées de sensibilisation dans les déchetteries du territoire, soit une journée par déchetterie.</p> <p>Orienter les usagers vers les caissons appropriés lorsque c'est possible.</p> <p>Beaucoup d'usagers n'ont pas encore connaissance des containers ni des associations qui les gèrent.</p> |
| PARTENAIRES | |
| CALENDRIER | Eté 2024 |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | La méconnaissance des caissons et associations de réemploi par les usagers mérirait une présence plus régulière d'un agent valoriste en déchetterie |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 20 | Réparons ensemble |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets électriques et électroniques - Soutenir une association locale de réemploi |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>L'association Réparons ensemble, installée depuis fin 2023 à la déchetterie d'Ambert tous les mercredis après-midi, accompagne les usagers dans la réparation de leurs petits électroménagers et objets électroniques.</p> <p>La proximité avec les D3E leur permettent de trouver des pièces de rechange facilement pour leurs réparations.</p> <p>Cela représente une dizaine de bénévoles, mobilisés chaque semaine.</p> |
| PARTENAIRES | L'association Réparons Ensemble |
| CALENDRIER | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | En 2024 environ 200 personnes sont venues réparer des appareils. |

| | |
|---|---|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 21 | Matériauthèque Les chutes de la Dore |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets du bâtiment - Permettre aux habitants de pouvoir acheter des matériaux à prix (très) abordable |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>L'association Les chutes de la Dore a collecté en 2024 55 tonnes de matériaux, dont 15 tonnes en déchetterie. 35 tonnes ont été revendues. (+75% par rapport à 2023)</p> <p>Un salarié a été embauché en CDD entre mai et aout à 28h/semaine, puis un autre salarié a pris la suite du poste à temps plein, en CDD (évoluant vers un CDI).</p> |
| PARTENAIRES | L'association Les chutes de la Dore |
| CALENDRIER | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | L'activité de l'association est en nette progression. En 2024 le budget est à l'équilibre, c'est encourageant pour la suite. |
| INDICATEURS | |

| | |
|---|--|
| REEMPLOI | Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source. |
| ACTION 22 | Ressourcerie Récup Dore solidaire Ressourcerie d'Augerolles |
| OBJECTIF(S) POURSUIVI(S) | <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les déchets - Proposer un service de débarras aux habitants - Permettre l'achat d'objets et de meubles d'occasion à des prix abordables |
| DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS | <p>En 2024, l'association a collecté 148 tonnes d'objets et de meubles et en a revendu 81 tonnes (+17% par rapport à 2023)</p> <p>En 2024 ALF a soutenu la ressourcerie d'Augerolles dans la rénovation de leur nouveau bâtiment en leur finançant un bon d'achat de 500€ à la matériauthèque Les chutes de la Dore.</p> |
| PARTENAIRES | Récup Dore Solidaire |
| CALENDRIER | |
| ORIENTATIONS - PERSPECTIVES | |
| REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...) | |
| INDICATEURS | |